



**INSTITUT
FRANÇAIS DU
CHEVAL ET DE
L'ÉQUITATION**

**ETUDE DESCRIPTIVE DES
ACTIVITES DE SERVICE AVEC LE
CHEVAL AUPRES DE
PERSONNES PORTEUSES DE
HANDICAP**

**Analyse technico-économique des activités
de médiation équine et d'équitation adaptée
- Analyse transversale / VERSION FINALE**

Octobre 2019

Elise PICON, Victor LEXTRAIT, Béatrice MINET, Elise CROVELLA

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1. LA COMMANDE ET LA METHODE ADOPTEE.....	5
1.1. La commande	5
1.1.1. <i>Le contexte de l'étude.....</i>	5
1.1.2. <i>Les objectifs de l'étude.....</i>	5
1.2. La méthode adoptée	6
1.2.1. <i>Le déroulement général de l'étude</i>	6
1.2.2. <i>Le champ de l'étude.....</i>	9
1.2.3. <i>Les instances de pilotage de l'étude.....</i>	10
1.2.4. <i>Les définitions des activités adoptées au démarrage de l'étude.....</i>	10
1.2.5. <i>Les limites de la méthode adoptée.....</i>	11
1.3. Le contenu du document.....	12
2. CARACTERISTIQUES GENERALES DU MARCHE.....	13
2.1. Des services multiples qui débattent de leurs positionnements respectifs dans le marché.....	13
2.1.1. <i>Une diversification progressive du recours au cheval dans les activités de services...13</i>	13
2.1.2. <i>Une vision non partagée de l'agencement des diverses activités de service avec le cheval 14</i>	14
2.1.3. <i>Un secteur peu réglementé et des formations diverses peu reconnues</i>	18
2.1.4. <i>Un secteur atomisé.....</i>	23
2.1.5. <i>Un secteur qui apparait en développement.....</i>	24
2.2. Des services qui s'adaptent à la nature des difficultés des bénéficiaires	25
2.2.1. <i>De multiples utilisations du cheval (à pied, monté, attelé).....</i>	26
2.2.2. <i>L'importance des espaces où se déroulent les activités à vocation thérapeutique ou éducative.....</i>	30
2.2.3. <i>Le choix des équidés lors des séances : en fonction des objectifs et des affinités.....</i>	31
2.2.4. <i>Les séances sont majoritairement individuelles ou en très petit groupe.....</i>	32
2.2.5. <i>Des séances nécessitant globalement un taux d'encadrement élevé.....</i>	36
2.3. Des publics qui recherchent souvent la dimension plaisir dans la médiation équine	37
2.3.1. <i>Un public prioritairement ciblé : les enfants en situation de handicap mental</i>	37

2.3.2.	<i>Les critères de choix des activités avec le cheval</i>	37
2.3.3.	<i>Des attentes principalement orientées vers la dimension bien-être et plaisir</i>	39
3.	LES DIMENSIONS TECHNIQUES DES ACTIVITES ANALYSEES	42
3.1.	A l'origine du développement des activités auprès de personnes porteuses de handicap.....	42
3.1.1.	<i>Des activités installées depuis plusieurs années, d'autres en développement.....</i>	42
3.1.2.	<i>Des motivations diverses à développer ce type d'activités et différents profils.....</i>	42
3.2.	Les ressources utilisées.....	43
3.2.1.	<i>Les infrastructures : des espaces majoritairement accessibles mais des structures équestres partenaires pas toujours enclines à investir</i>	43
3.2.2.	<i>Deux critères essentiels pour constituer la cavalerie : le caractère et la polyvalence.....</i>	47
3.2.3.	<i>Des équipements adaptés mobilisés de façon variable et du matériel pédagogique issu de la créativité des professionnels.....</i>	49
3.2.4.	<i>Des professionnels qui recherchent la double compétence (équitation / connaissance du handicap), particulièrement dans les activités à vocation thérapeutique / éducative.....</i>	54
3.3.	Les partenariats et la répartition des rôles entre les différents intervenants	56
3.3.1	<i>Des partenariats fréquents avec les établissements sanitaires et médico-sociaux du secteur du handicap, dans une moindre mesure avec les établissements sociaux.....</i>	56
3.3.2	<i>Des partenariats majoritairement formalisés par des conventions.....</i>	57
3.3.3	<i>La répartition des rôles entre les partenaires.....</i>	57
3.4.	Des clients majoritairement satisfaits.....	58
4.	LES DIMENSIONS ECONOMIQUES DES ACTIVITES ANALYSEES	62
4.1.	Des activités qui apparaissent aujourd'hui difficilement rentables.....	62
4.2.	Une très grande diversité de modèles économiques des activités.....	63
	Cas n°1	64
	Cas n°2	65
	Cas n°3	66
	Cas n°4	67
	Cas n°5	68
	Cas n°6	69
	Cas n°7	70
	Cas n°8	71
	Cas n°9	72

Cas n°10.....	73
Cas n°11.....	74
Cas n°12.....	75
5. CONCLUSIONS	77
5.1. Les leviers et freins au développement de l'activité.....	77
5.2. La capacité de développement de l'activité	78
6. ANNEXES.....	79
6.1. La composition des instances de pilotage de l'étude.....	79
6.1.1. <i>Le comité technique.....</i>	79
6.1.2. <i>Le comité des experts.....</i>	79
6.2. Les sources d'information	79
6.2.1. <i>Les entretiens exploratoires.....</i>	79
6.2.2. <i>Les études de cas</i>	80
6.3. Présentation synthétique des résultats de l'enquête.....	86
6.4. Les différentes activités de service avec le cheval présentées par leur promoteur	90

1. LA COMMANDE ET LA METHODE ADOPTEE

1.1. La commande

1.1.1. Le contexte de l'étude

Dans un contexte de plein essor et de diversification des activités de médiation équine, l'IFCE a mandaté le cabinet ITINERE Conseil pour conduire une étude technico-économique visant à **mieux connaître les pratiques de médiation équine, les services proposés et les organisations, dans le but d'identifier les bonnes pratiques ainsi que les facteurs de développement** de l'équitation adaptée et des pratiques de soins avec pour support le cheval.

1.1.2. Les objectifs de l'étude

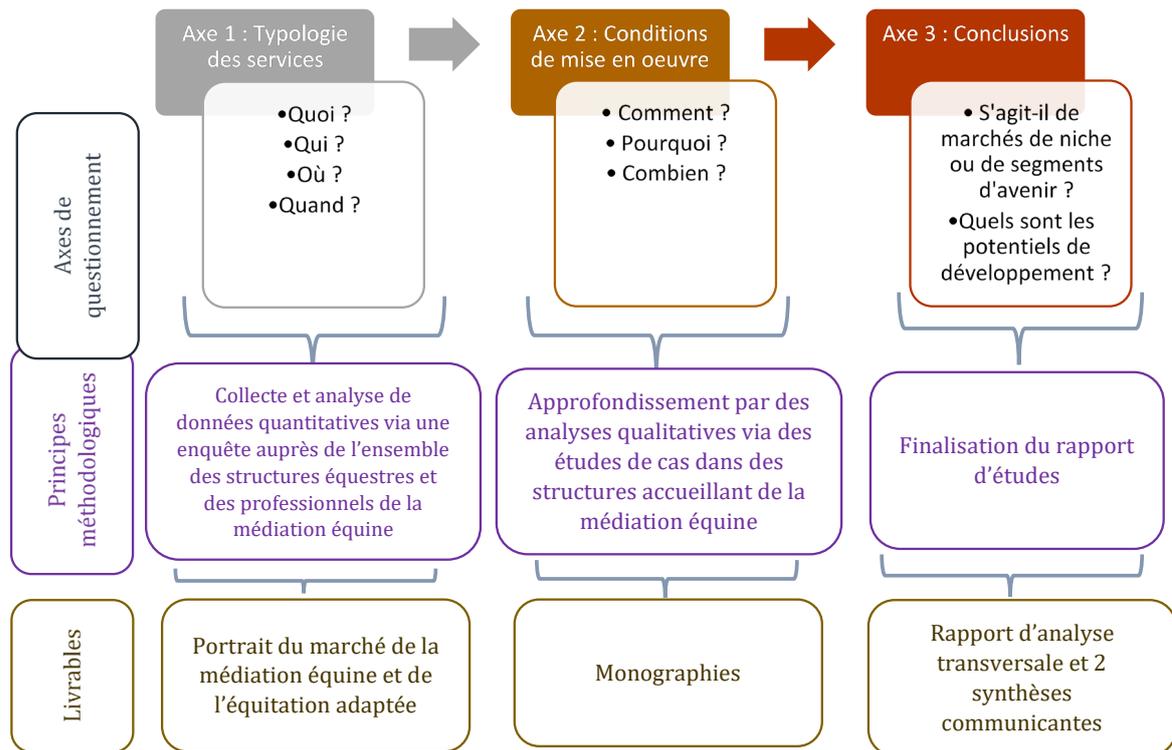
Cette étude est **avant tout descriptive**. Elle doit décrire les activités de médiation équine et d'équitation adaptée en caractérisant :

- L'offre de services, sous forme de typologie distinguant à minima les activités de soins et les activités de loisirs / sportives ;
- Les fonctionnements des différents types de services :
 - Modalités de mise en œuvre (moyens humains, matériels, cavalerie,...),
 - Modalités de gestion ;
 - Modèles économiques.
- Les usagers / clients par type de services.

Au démarrage de l'étude, fin 2017, L'enjeu est :

- D'une part, d'initier, à travers la mobilisation des différentes parties prenantes, les échanges et réflexions autour des métiers de la médiation équine et de l'équitation adaptée pour poser les bases d'une définition de ces métiers (en termes d'activités, tâches et compétences).
- D'autre part, d'identifier les conditions et le potentiel de développement des emplois et activités ainsi que leur solvabilité.

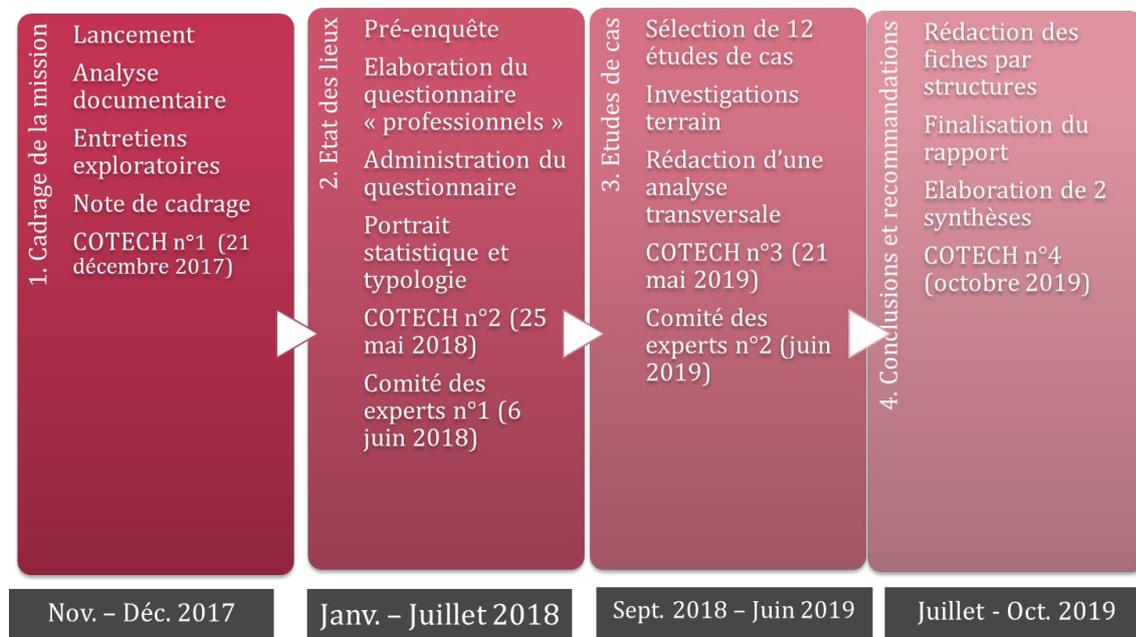
De manière synthétique, l'étude doit ainsi **décrire les éléments suivants liés aux activités de médiation équine** :



1.2. La méthode adoptée

1.2.1. Le déroulement général de l'étude

L'étude est structurée en quatre phases dont le contenu est synthétisé dans le schéma suivant :



Le présent document conclut la 3^{ème} phase.

Au total, les investigations ont permis :



La liste des personnes interviewées dans le cadre de l'étude est présentée en annexe.

Les points suivants apportent **quelques précisions sur le déroulement de l'enquête par questionnaire ainsi que des études de cas** :

- **L'enquête par questionnaire** a été réalisée selon les étapes suivantes :
 - Une pré-enquête auprès des centres équestres affiliés à la FFE organisée en janvier/février 2018 afin de recenser les professionnels du secteur ;
 - Un recensement complété par la transmission de contacts additionnels par la SFE et la FENTAC ainsi que la transmission de contacts en direct grâce à la communication postée sur les sites web de l'IFCE et de la FFE.
 - Une enquête en ligne envoyée à 985 professionnels recensés, réalisée en mars / avril 2018. 551 réponses obtenues (soit un taux de réponse de 56%) dont 458 exploitables (46%).
 - Parmi les 458 répondants :
 - 38% déclarent exercer uniquement des activités de médiation équine selon la définition précitée (N=176)
 - 13,5% déclarent exercer uniquement une activité d'équitation adaptée selon la définition précitée (N=62)
 - 48% déclarent exercer les 2 types d'activité (N=220)
 - Analyse des résultats et élaboration de deux typologies de professionnels (l'une pour les professionnels de la médiation équine, l'autre pour les professionnels de l'équitation adaptée).

A noter que l'enquête a ciblé les professionnels individuellement en raison des modalités de recensement des contacts qui n'ont pas toujours permis d'identifier les responsables des structures. Parmi les répondants, certains peuvent donc appartenir à la même structure.

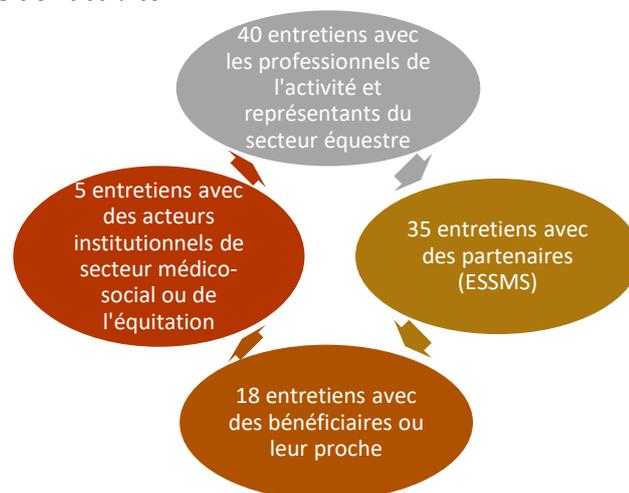
Conformément au cahier des charges de l'étude, l'enquête a également distingué les deux types d'activité précitée : médiation équine et équitation adaptée. Si les répondants déclaraient réaliser les deux, ils devaient ainsi répondre à deux questionnaires.

Le contenu du questionnaire est présenté en annexe.

- **Les 12 études de cas** ont été réalisées de la manière suivante :
 - Les critères de sélection ont été débattus avec le commanditaire et le comité des experts. Il a été décidé de :
 - Sélectionner des professionnels en fonction des types d'activités pratiquées : médiation équine seule, équitation adaptée seule ou les 2 activités en parallèle :

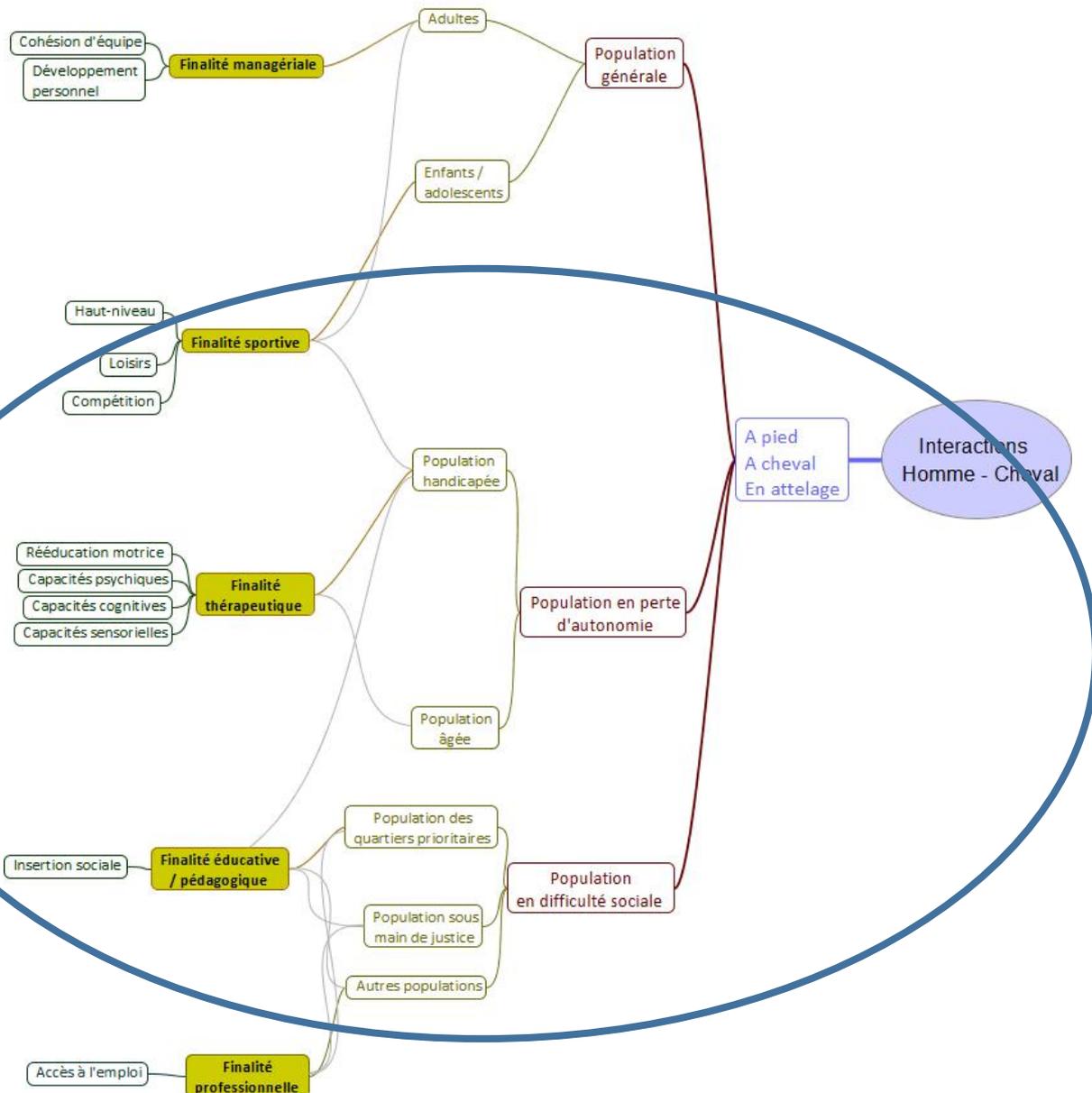
- 6 études de cas auprès de professionnels proposant des activités de médiation équine et d'équitation adaptée ;
 - 3 études de cas auprès de professionnels proposant uniquement de la médiation équine ;
 - 3 études de cas auprès de professionnels proposant très majoritairement de l'équitation adaptée.
- Sélectionner des structures dont l'activité est « conséquente » (en termes de nombre d'heures, de participants et d'équidés mobilisés) et le budget excédentaire ou à l'équilibre.
 - Sélectionner des structures dont l'activité est installée (ancienneté de la pratique supérieure ou égale à 5 ans).
 - Sélectionner des structures qui peuvent servir de modèle technico-économique dans la perspective de l'élaboration de recommandations.
- Les études de cas ont été conduites entre décembre 2018 et avril 2019.
 - L'identification des structures correspondant aux critères et surtout volontaires pour participer à l'étude a été longue. 10 structures ont refusé ou n'ont pas donné suite à un premier contact.
 - Les acteurs à rencontrer étaient les suivants :
 - Le responsable de l'activité ainsi que des salariés animant l'activité, s'il y en avait;
 - Le responsable de l'établissement équestre si l'activité se déroulait dans un établissement équestre partenaire;
 - Des partenaires des différents secteurs mobilisés (médico-social, social, sanitaire, justice,...);
 - Des bénéficiaires des actions dans la mesure du possible;
 - Les acteurs potentiels promoteurs ou financeurs de l'activité (MDPH, ASE, PJJ, CRE, ...)

Ces différents acteurs ont pu être rencontrés à l'exception des acteurs promoteurs ou financeurs de l'activité :



1.2.2. Le champ de l'étude

Les échanges avec le commanditaire ainsi que la conduite d'entretiens exploratoires au démarrage de l'étude ont amené à représenter les activités de médiation et à définir le champ de l'étude comme suit :



Les dimensions concernées par l'étude ont été les suivantes :

- Les activités ciblées concernent **deux catégories de population** : la population en perte d'autonomie (personnes handicapées et personnes âgées) et la population en difficulté sociale (renvoyant à des publics potentiellement très diversifiés).

- Ont aussi été incluses **les activités à finalité sportive (hors haut-niveau)**, les activités à **finalité thérapeutique et les activités à finalité éducative**. En revanche, les activités à finalité managériale et professionnelles sont exclues.

1.2.3. Les instances de pilotage de l'étude

Deux instances ont été réunies aux différentes étapes de l'étude :

- Un **comité technique** composé de représentants de l'IFCE et de la FFE, ayant vocation à valider la méthodologie puis les livrables élaborés par l'équipe de consultants et à préparer les réunions du comité d'experts.
- Un **comité des experts** composé d'acteurs impliqués dans les réflexions sur l'organisation de la filière équine et les utilisations du cheval, de représentants des fédérations promouvant l'équitation adaptée, de représentants des fédérations de professionnels de la médiation équine et de représentants du secteur du handicap. Il s'agit d'une instance de réflexion et de propositions visant à mettre en débat et enrichir les analyses produites par le prestataire.

La composition des deux comités est présentée en annexe.

1.2.4. Les définitions des activités adoptées au démarrage de l'étude

Alors qu'il n'existe pas de définition unanimement partagée de ce que recouvre la médiation équine (cf. section 2.1), **le choix d'adopter deux définitions a été pris pour faciliter l'identification des activités dont il est question dans l'étude et réaliser des analyses en lien avec ces définitions.**

Ainsi, conformément au cahier des charges formulé par l'IFCE, il a été décidé de **distinguer équitation adaptée et médiation équine** :

- L'équitation adaptée a été définie comme une activité visant l'enseignement et l'encadrement des techniques équestres de sport et/ou de loisir. Elle est encadrée par un professionnel équestre et s'adresse aux personnes porteuses de handicaps quels qu'ils soient (handicap moteur, sensoriel, mental, etc). Elle n'a pas d'objectif de soin.

Le terme équitation adaptée est ici utilisé dans un sens générique : il englobe les activités développées au titre du Handisport (par la FFE) et les activités de Sport adapté (portées par la FFSA).

- La médiation équine a été définie comme toute activité thérapeutique ou éducative à destination de personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales avec pour support le cheval. Elle est encadrée par un professionnel médico-social ou éducatif.

Ces définitions ne font pas consensus mais il était important de faire un choix, choix qui a été validé par le comité technique du 21 décembre 2017.

Le sens des termes utilisés dans le présent document est précisé dans les points ci-dessous :

- **Activité sociale** : le terme renvoie à la mise en œuvre de politiques ou de projets d'aide et d'action sociales. L'aide et l'action sociales en France couvre l'aide à l'insertion, aux personnes âgées et handicapées et l'aide sociale à l'enfance (définition du Code de l'Action Sociale et des Familles - CASF).

- **Activité éducative :** les activités éducatives renvoient aux activités d'aide et d'accompagnement dans le développement des capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion (cf. référentiel professionnel des éducateurs spécialisés). Elles font partie des activités d'action sociale.
- **Activité thérapeutique :** Le terme désigne ici le recours à des thérapeutes et/ou à des moyens et procédés visant à lutter contre des maladies, rétablir et préserver la santé. Il n'est pas limité à la prise en charge des troubles psychiques.

1.2.5. Les limites de la méthode adoptée

Les analyses présentées dans le présent rapport doivent être lues en prenant en compte les limites suivantes :

- Comme indiqué ci-dessus, **les définitions associées aux activités de médiation équine et d'équitation adaptée ne sont pas partagées.** Les professionnels rencontrés utilisent parfois les mêmes termes sans les appréhender de la même manière. Il s'agit à la fois d'une limite de l'étude (notamment au niveau des réponses au questionnaire) mais aussi d'un enseignement. Il en résulte que certains professionnels ont répondu réaliser des activités de médiation équine alors qu'au sens des définitions précitées, il s'agissait d'équitation adaptée.
- La planification des études de cas s'est heurtée à de nombreux refus ou contacts sans suite (10), ce qui, in fine, se traduit par une moins grande variété des profils interviewés, des compromis ayant dû être faits. En effet, il était prévu, parmi les professionnels exerçant notamment de la médiation équine, d'avoir une diversité de formation initiale. Or, ce sont plutôt des profils de rééducateurs (psychomotriciens ou ergothérapeutes) qui ont été rencontrés.
- **Les institutions impliquées dans la programmation et/ou le financement d'activités de service à destination des personnes handicapées ou défavorisées ont été difficiles à mobiliser.** En particulier, les directions générales du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales n'ont pas répondu aux sollicitations, de même que les MDPH.
- **Certaines réponses au questionnaire ont été mal comprises et/ou mal renseignées** et ne peuvent donc pas être exploitées (ex : taux d'encadrement des séances, tarif des séances collectives).
- Les investigations réalisées pour les études de cas **n'ont pas permis de recueillir le niveau de précision souhaité concernant les données économiques.** Différentes raisons à cela :
 - Les professionnels ont refusé de transmettre ces données ;
 - Les professionnels ne tiennent pas de comptabilité spécifique à l'activité étudiée ;
 - Les données disponibles ne permettaient pas de renseigner l'ensemble des indicateurs souhaités.

1.3. Le contenu du document

Ce rapport repose sur l'analyse des 12 projets très diversifiés d'activité de médiation équine ou d'équitation adaptée ayant chacun fait l'objet d'une fiche technico-économique. Il s'appuie également sur l'ensemble des investigations conduites pour l'étude, y compris dans la phase de cadrage et la phase d'enquête par questionnaire.

La diversité des réalités territoriales des activités de médiation équine est peu abordée dans l'étude et resterait à documenter. En effet, en fonction des territoires, la disponibilité du foncier et des chevaux est très variable, de même que la pression de la demande exercée sur les structures équestres.

2.1. Des services multiples qui débattent de leurs positionnements respectifs dans le marché

2.1.1. Une diversification progressive du recours au cheval dans les activités de services

Tout au long de l'histoire, les chevaux ont été utilisés à des fins diverses telles que la guerre, les combats, les transports, les déplacements, l'agriculture,... Longtemps, notre société a privilégié une conception utilitaire de la domestication des équidés.

La fin de l'utilisation industrielle et militaire du cheval provoque des évolutions importantes dans **nos usages et notre rapport à l'animal**. Aujourd'hui, en France, les activités avec le cheval se sont sensiblement développées autour du sport et des loisirs s'accompagnant d'une forte diversification des pratiques : disciplines équestres classiques auxquelles s'ajoutent l'équitation éthologique, la monte western, la randonnée, les pony games, la voltige, l'équifun, l'endurance, etc.¹

Au fil du temps, l'idée de l'apport des animaux familiers dans une relation bénéfique à l'Homme s'est progressivement diffusée. C'est de ce lien qu'est née la notion de « **médiation animale** » mise au service des **populations en difficulté**. Ainsi, l'International Association of Human-Animal Interaction Organizations (IAHAIO, association internationale des organisations engagées dans les interactions entre Homme et l'Animal) définit l'ensemble des interventions avec l'animal sous le terme de AAI (Animal Assisted Interventions - interventions assistées par l'animal) : « *Une AAI est structurée dans un but défini et utilise l'animal de manière intentionnelle lors d'un service de santé, d'éducation ou de relations sociales au service des humains. Ces interventions sont apportées par des équipes mixtes connaissant les hommes et les animaux dans des services comme la thérapie (AAT Animal Assisted Therapy), l'éducation (AAE Animal Assisted Education) et, dans certaines conditions, les activités récréatives ou d'animal visiteur (AAA Animal Assisted Activity)* ». (IAHAIO, Livre blanc, 2014. Les réflexions sur la relation Homme / Cheval ont pris de l'importance :

L'équitation adaptée et la médiation équine sont des activités qui se sont construites peu à peu au sein de différents secteurs d'activité (sports-loisirs, prise en charge des handicaps, des conséquences du vieillissement, secteur social,...) et qui ont été propulsées et propagées, selon les périodes, par des professionnels aux compétences variées (équitation, santé, éducation, prévention, bien-être, handicap,...).

Dans un premier temps, les services proposés ont plutôt poursuivi des objectifs occupationnels, sportifs et de loisirs. Puis, un pan de l'offre avec le cheval a évolué vers de nouvelles finalités telles qu'éducative, sociale et/ou thérapeutique impliquant de nouveaux acteurs (travailleurs sociaux, éducateurs, professionnels de santé,...).

Ainsi, **le secteur des services avec le cheval offre une multitude d'activités qui présentent des similarités (notamment dans les conditions de réalisation) mais poursuivent des finalités différentes** (cf. annexe de présentation des différentes activités par leur promoteur).

¹ La filière équine française à l'horizon 2030 - Rapport du groupe de travail Prospective équine Octobre 2012 -

Aujourd'hui, l'organisation de ce marché de niche reste relativement complexe, notamment du fait de son positionnement général à l'intersection de plusieurs domaines d'intervention, soumis à des cadres juridiques très différents (jeunesse et sport, santé, médico-social, social).

Au moment de la rédaction de ce rapport, **ce marché n'apparaît plus tout à fait émergent mais en cours de structuration, avec l'enjeu, en particulier, d'améliorer sa visibilité.**

2.1.2. Une vision non partagée de l'agencement des diverses activités de service avec le cheval

Compte tenu du contexte présenté plus haut (diversité des activités, structuration en cours du marché), **il existe, pour les professionnels, de forts enjeux de définition des différents segments du marché.** Plusieurs acteurs tentent ainsi de « cartographier » les services et leurs spécificités **dans le but de clarifier le « qui fait quoi » mais aussi de créer des barrières** entre les différents segments. Ces barrières se justifient sans doute par des raisons économiques mais pas uniquement. Il s'agit également de clarifier les réglementations en vigueur (une activité de soin doit respecter le code de la santé, une activité équestre doit respecter la réglementation du ministère de l'agriculture pour les installations et du ministère des sports pour les activités), sachant qu'actuellement, toute personne peut créer une activité de médiation équine sans prérequis.

En septembre 2018, la SFE, la FENTAC, l'IFEq et la FFE se sont accordés pour établir un tableau dressant le paysage général des activités équestres « pour le public spécifique » :

	DENOMINATIONS		ACTIVITÉS / FINALITÉS			ACTEURS		FORMATIONS / INFORMATIONS	
	BÉNÉFICIAIRES	DOMAINES	PRATIQUES	CHAMPS D'INTERVENTION	ACTIVITÉS	PUBLICS CONCERNÉS	PROFESSIONNELS (ENCADREMENT PLURIPROFESSIONNEL POSSIBLE)	QUALIFICATIONS	INFORMATIONS / RENSEIGNEMENTS
SPORT ET LOISIRS	Cavaller/ Equitant	Para équestre	Pratique, Enseignement du sport et de la compétition équestre: accompagnement, pédagogie, objectifs de loisir et de progression sportive adaptés	Activités physiques et sportives	Exercices diversifiés alliant l'apprentissage, le loisir, la pratique du sport du débutant jusqu'au haut niveau	Public en situation de Handicap moteur, sensoriel, mental ou maladie psychique	Moniteurs d'équitation formés à l'accueil du public spécifique	Diplômes professionnels équestres: BPJEPS, BFEEH, BFEEES, ...	FFE, FFSA, FFH, DRDJSCS (Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale),
		Equitation adaptée							
		Equi-handi				Public en difficultés psycho-sociales			
SOINS, RELATION D'AIDE ET RÉÉDUCATION	Patient / Usager/ Personne soigné	Hippothérapie	Action thérapeutique médiatisée d'approche somatique, biomécanique et physiologique	Rééducation fonctionnelle	Utilisation de la locomotion équine pour une mobilisation passive et/ou active	Personnes présentant des troubles locomoteurs sauf contre indication médicale	Masseurs-kinésithérapeutes, médecins, rééducateurs, physiothérapeutes, ergothérapeutes, ostéopathes ou chiropracteurs spécialisés	Formations certifiantes privées	Pas d'organisme représentatif en France
		Equithérapie	Action thérapeutique médiatisée d'approche psychocorporelle s'appuyant sur des courants différents du soins et de l'accompagnement	Soin psychique et corporel	Situations permettant de mobiliser différents axes de travail: la sensori-motricité, l'attachement, la séparation, l'image de soi, la conscience de soi, de l'autre...	Tous publics sauf contre indication médicale	Professionnels médico-socialisés	Diplôme privé s'appuyant sur un diplôme soignant préalable/Diplôme universitaire/Formations certifiantes privées	FENTAC / IFEQ / SFE / FFE
		Thérapie avec le cheval							
ACCOMPAGNEMENT	Usager / Client	Equicien	Aide dans le cadre d'action sociale, sur le plan éducatif, social, thérapeutique ou des loisirs	Aides diversifiées/ Apprentissages sociaux	Mise en situation, verbalisation, travail à pied exclusivement basé sur le « présent-avenir »	Entreprises ou particuliers	Métier : éducation / social / soin / sport, autres	Diplôme privé	Handi cheval
		Coaching	Accompagnement de personnes ou d'équipes en vue de leurs potentiels individuels ou collectifs dans le cadre d'objectifs personnels et/ou professionnels	Pédagogique / Management					

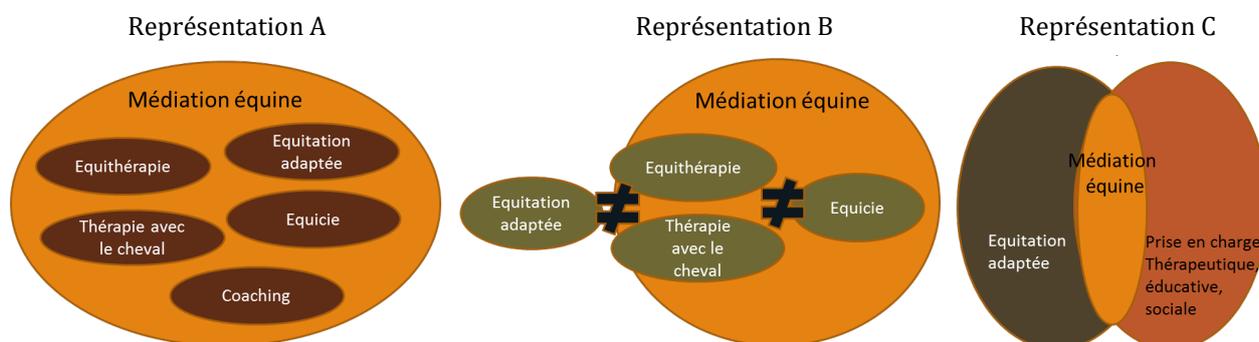
Pour certains acteurs, l'ensemble de ces activités, y compris sportives et de loisirs, s'inscrit sous le vocable « médiation équine ». Cette appréhension large est celle qu'a adoptée le récent Syndicat Interprofessionnel de la Médiation Equine (SIPME).

Or, ce n'est pas la vision de l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, à la suite d'une étude réalisée en 2008, la Fondation Adrienne et Pierre Sommer a adopté la définition suivante de la médiation animale : « *L'objectif assigné aux actions de médiation animale est d'abord de renforcer et compléter l'action entreprise par les professionnels en faveur de populations confrontées à des handicaps sociaux, physiques, mentaux, sensoriels ou psychiques.* »². De même, la FENTAC **souhaite une dissociation nette entre les activités mobilisant des professionnels médico-sociaux, qu'elle regroupe sous le terme de médiation équine et les activités d'équitation adaptée.** La définition de la médiation animale apportée par la Chambre d'agriculture de Bretagne s'inscrit également dans cette vision restreignant la médiation aux activités à dominante santé : la relation mise en place avec le cheval vise la compréhension et la recherche des interactions pouvant permettre de maintenir ou améliorer le potentiel cognitif, physique, psychosocial ou affectif de la personne dans un cadre défini au sein d'un projet.

Quant aux moniteurs d'équitation, les interventions exprimées lors de l'équi-meeting d'Hennebont (2018) consacré au sujet montraient qu'ils revendiquent, au moins pour une part d'entre eux, un **rôle dans la médiation équine au-delà de l'enseignement des techniques équestres**. A titre d'exemple, une professionnelle de l'équitation adaptée insiste davantage sur les objectifs de bien-être et d'inclusion de cette activité. Elle définit cette dernière comme « *une activité de détente pratiquée pour le plaisir, pouvant en second lieu participer à l'épanouissement de personnes en difficultés et favoriser leur bien-être. Un autre objectif est l'intégration des cavaliers dans un club donc dans la société, ce qui signifie que la société accepte "ces cavaliers"* ». Chez certains moniteurs d'équitation, s'exprime alors une certaine confusion entre contribution au bien-être des personnes et contributions aux soins.

Cette diversité de représentations des activités de médiation équine (au sens large) ressort des études de cas. Ainsi, les observations de terrain ont pu montrer des compétences relativement diverses exercées et des positionnements parfois contradictoires sur la finalité d'une même activité.

Schématiquement, on peut **représenter le regard que portent les professionnels des activités de service avec le cheval de trois manières** :



² Les cahiers de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer « la médiation animale et handicaps », n° 2.

Certains propos recueillis lors de nos visites de terrain signalent la difficulté qu'ont les professionnels eux-mêmes à définir et délimiter le champ de leurs activités et/ou de celles qu'ils observent selon qu'ils sont professionnels équestres, professionnels du soin, professionnels sociaux ou médico-sociaux, spécialistes du handicap psychique ou moteur ou encore parents ou accompagnants :

« *Verbatims* »

"Je considère que les usagers sont en thérapie. Je leur apporte un soutien et observe des avancées dans leurs pathologies liées à la pratique de l'équitation adaptée ou de l'équi feel."
Monitrice d'équitation adaptée

"Les activités d'équitation adaptée ont divers intérêts pour les enfants (...) Plus globalement ces activités combinent plaisir et rééducation mais la priorité est donnée à la rééducation"
Ergothérapeute

"Je n'ai pas le BFEEH mais avec l'expérience que j'ai, je peux très facilement animer un groupe de jeunes handicapés. Ici certains jeunes ont tellement de difficultés que nous pourrions les transférer dans certains groupes d'équitation adaptée. On ne verrait pas de différence. "
Gérante de club et monitrice.

"Ce que l'on vient chercher pour nos publics, c'est la pratique de l'équitation car il y a toujours une partie montée mais en définitif, on sait qu'il y a toujours de la médiation."
Professionnel coordinateur du pôle d'activité de jour d'une MAS

"L'équitation adaptée fait partie intégrante de sa thérapie. Il s'agit bien-sûr de pratiquer un sport et ma fille améliore ainsi sans cesse son niveau mais cette pratique contribue à améliorer son élocution, son écoute et sa concentration"
Mère d'une jeune adulte autiste

"Je souhaite expliquer aux futurs professionnels la différence entre "aide" et "thérapie" afin que ces derniers ne franchissent pas les limites."
Thérapeute psycho corporel

Or, derrière la façon de positionner et de définir les activités les unes par rapport aux autres, on trouve différentes représentations des pré-requis nécessaires pour exercer telles ou telles activités (en termes de qualification et d'expérience avec les chevaux). Actuellement, chaque professionnel ou groupes de professionnels peut définir ses propres conditions d'exercice de ces activités car il n'existe pas de cadre juridique d'encadrement de ces métiers.

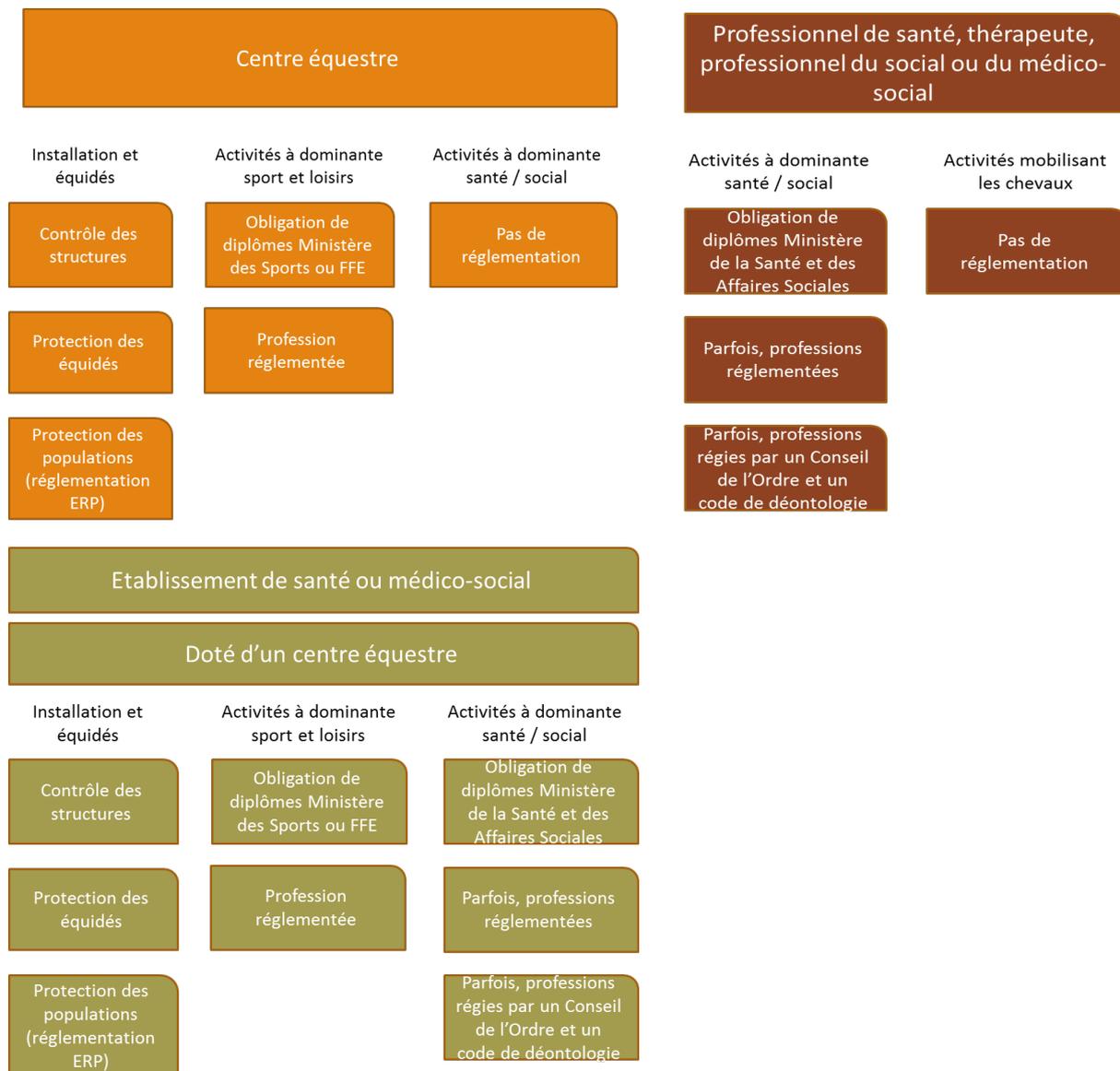
2.1.3. Un secteur peu réglementé et des formations diverses peu reconnues

Actuellement, **différentes législations peuvent s'imposer à ces activités non pas en fonction de l'activité réalisée (thérapeutique, éducative, sportive,...), autrement dit du métier, mais en fonction du statut de la structure ou du professionnel qui exerce ces activités.**

En effet, actuellement **seul le métier d'équicien est reconnu** depuis 2014 par le RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

Or, **les statuts au sein desquels les activités de médiation équine peuvent s'exercer sont très variables et ne couvrent parfois pas l'ensemble des responsabilités associées aux services mobilisant le cheval**, d'où la nécessité de partenariats étroits entre les acteurs de différents milieux professionnels et/ou la reconnaissance des métiers mobilisant le cheval à des fins thérapeutiques, éducatives ou d'aide et d'action sociales.

Les schémas ci-dessous synthétisent les obligations associées au statut de la structure ou du professionnel dans lequel s'exerce l'activité de service avec le cheval



C'est notamment face aux difficultés à faire admettre la spécificité des pratiques de soins par rapport à des activités sportives et de loisirs que les organismes représentant **les praticiens de**

L'équithérapie ont ouvert une démarche visant à faire reconnaître officiellement la spécificité de leur profession.

A l'inverse de l'équicie, la thérapie par le cheval n'est pas une profession réglementée par la législation française. Il en résulte que le titre d'équithérapeute, d'hippotherapeute ou de thérapeute avec le cheval (cf. annexe de présentation des différentes activités par leur promoteur) n'est pas protégé par la loi, et qu'il n'existe pas de formation d'État garantissant la compétence des professionnels. De plus, dans le secteur de la santé, du social et du médico-social, certaines organisations professionnelles ont engagé des réflexions et/ou se sont dotées de règles déontologiques³ mais il n'existe pas d'équivalent spécifique à la médiation équine alors que la définition de ces règles de fonctionnement apparaît essentielle à des professionnels exerçant des activités à vocation thérapeutique, éducative ou pédagogique.

Pour autant, « *tout ne se vaut pas* » affirme l'ensemble des professionnels que nous avons interrogés. La volonté de définir et structurer davantage le secteur, les finalités et les compétences requises est une volonté affichée par un grand nombre d'acteurs ne serait-ce que pour éviter les dérives de certaines propositions « farfelues » voire dangereuses notamment quand il s'agit de la santé de personnes fragilisées.

Aussi, l'un des objectifs du SIPME est-il de travailler sur la visibilité des praticiens de terrain (notamment à travers un annuaire national) mais également d'élaborer une définition claire des diverses pratiques pour protéger et accompagner mieux les bénéficiaires/usagers de la médiation équine. Leur souhait est d'aller vers davantage de cohérence pour une meilleure lisibilité et valorisation du secteur.

Les paragraphes précédents interrogent sur la prise en considération effective de **certains risques professionnels**. A titre d'exemple :

- En cas d'accident lors d'une séance avec un cheval, quels sont les responsabilités et les risques engagés par un professionnel de santé sans reconnaissance de ces compétences pour exercer des activités équestres, activités réglementées par ailleurs ?
- En cas d'aggravation de l'état de santé physique ou psychologique d'un usager pris en charge par une personne ayant des compétences pour travailler avec les chevaux mais aucun diplôme du secteur sanitaire, de quelle protection bénéficiera le professionnel (alors que les professionnels du secteur sanitaire et social bénéficient de connaissances scientifiques et théoriques, de protocoles de prise en charge, d'analyse de la pratique, qui les aident à évaluer les situations, procéder à des choix thérapeutiques et prendre la distance nécessaire par rapport à leur patient) ?

La formation est un autre enjeu pour le secteur. « *Les enjeux de formation sont importants, signale un membre d'un comité régional d'équitation (CRE). Entre des thérapeutes qui n'ont pas le BE équitation et qui doivent se limiter aux séances à pieds et les diplômés d'équitation n'étant pas formés aux publics handicapés, on comprend les enjeux particuliers des uns et des autres à peser sur la définition du secteur.* »

Actuellement, il existe **de nombreuses formations, proposant des conditions d'entrée et des durées très variables, ciblant les activités à dominante « sport et loisirs » ou « santé »**

³ A titre d'exemple, on peut citer l'ANAS (Association nationale des assistants de service social), l'ANESM d'ésormais intégrée à la HAS (Haute Autorité de Santé), différentes associations de psychologues,...

- **Des formations courtes** proposées par la FFE pour enseigner **l'équitation adaptée**.
 - *Le Brevet fédéral d'encadrement Equi-Handi (BFE-EH) spécialité : moteur et sensoriel*
 - *Le BFE-EH spécialité : mental*
 - *Le Brevet fédéral d'encadrement Equi-Social (BFE-ES).*

Ces formations s'adressent aux enseignants d'équitation qui souhaitent accueillir dans leur structure, dans les meilleures conditions possibles, des publics en situation de handicap ou en difficulté sociale. Une durée minimale de 42h de formation est recommandée par la FFE pour le BFE-EH et de 28h pour le BFE-ES (ces formations sont organisées par les Comités régionaux d'équitation après agrément par la FFE). Il associe des contenus théoriques et pédagogiques, des modules de formation avec un stage en situation pédagogique.⁴

En septembre 2018, la FFE a souhaité compléter son offre formation de « Médiation avec les équidés » par une formation s'adressant aux personnels soignants et médico-sociaux qui souhaitent devenir hippothérapeutes ou équithérapeutes.

- **Des formations plus longues** proposées par des fédérations de professionnels également organismes de formation. La FENTAC propose des formations en thérapie avec le cheval qui est une spécialisation d'un métier de base ; la Société française d'équitation (SFE) forme au métier d'équithérapeute tout comme l'IFEq.
- **Seule la formation d'équicien est actuellement reconnue comme titre** inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) niveau III (2014).

Le tableau ci-dessous récapitule la durée et les conditions d'entrée des formations les plus connues :

	Formation FENTAC - Thérapeute avec le Cheval	Formation Handicheval - Equicien	Formation SFE - Equithérapeute	Formation IFEq - Equithérapeute	Formation FFE - Médiation avec les équidés	Formation FFE - Equitation adaptée
Pratique requise de l'équitation	Minimum Galop 4	Minimum Galop 4 Expérience de 4 ans minimum avec le cheval en formation continue Aucune contre-indication pour la mise à cheval	Minimum Galop 5	Minimum Galop 4 ou Savoir 3 validé. OU Au moins 5 années d'expérience au contact du cheval	Pas de niveau équestre demandé	Minimum Galop 6
Qualification requise pour encadrer des activités équestres	Pas de qualification requise pour encadrer les activités	Pas de qualification requise pour encadrer les activités	Pas de qualification requise pour encadrer les activités	Pas de qualification requise pour encadrer les activités	Pas de qualification requise pour encadrer les activités	- Diplômes d'État - Titres à finalité professionnelle (FFE) - CQP délivrés par la CPNE EE - Ou tout autre titre équivalent

⁴ Règlement du BFE-EH produit par la FFE, version du 01/02/2018

	Formation FENTAC - Thérapeute avec le Cheval	Formation Handicheval - Equicien	Formation SFE - Equithérapeute	Formation IFEq - Equithérapeute	Formation FFE - Médiation avec les équidés	Formation FFE - Equitation adaptée
Qualification requise pour assurer des prises en charge sanitaire, sociale ou médico-sociale	Diplômes d'Etat en santé ou dans le médico-social.	<p>Pas de qualification spécifique</p> <p>Etre titulaire du baccalauréat (en formation initiale et continue)</p> <p>Avoir une expérience professionnelle de 3 ans minimum (en formation continue)</p>	Diplômes d'Etat dans le médico-social de niveau II	<p>Diplômes d'Etat en santé ou dans le médico-social de niveau I, II ou III (sans condition d'expérience professionnelle ou ayant au minimum 2 ans d'expérience selon le métier exercé)</p> <p>Diplômes d'Etat de travailleur social de niveau IV (ayant au minimum 2 ans d'expérience selon le métier exercé)</p> <p>Autres qualifications permettant de travailler directement au service de personnes en difficulté (ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle)</p>	Professionnels du secteur médico-social et de la santé	Aucune
Durée	600 h sur 3 ans (dont 182h de stage)	<p>700h sur 2 ans en formation continue (dont 300 h de stage)</p> <p>3 575h sur 3 ans en formation initiale (dont 1 925h de stage)</p>	600 h sur 1 à 2 ans (dont 140h de stage)	630h sur 1 à 1,5 an (dont 210 h de stage)	21h (2 jours consécutifs et un retour d'expérience)	BFE-EH : 42h minimum BFE-ES - 28h minimum

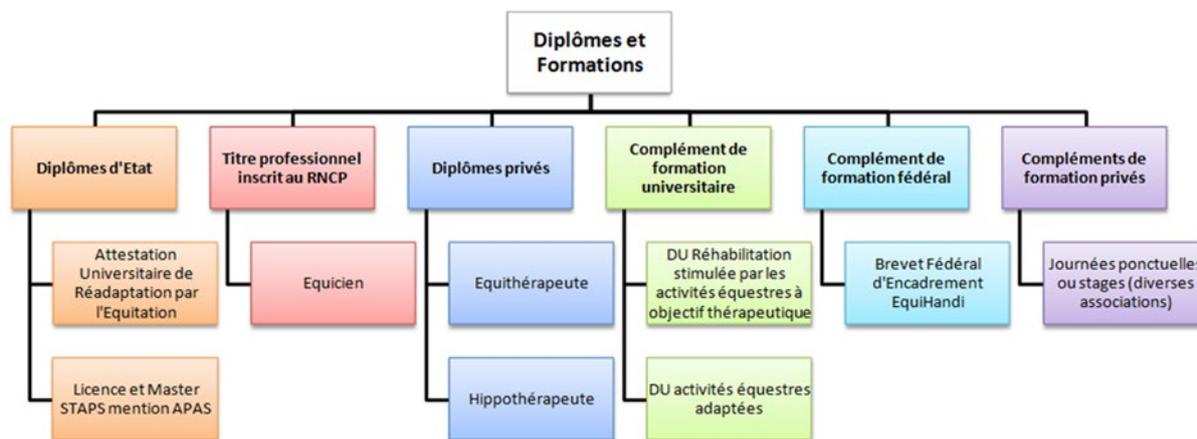
	Formation FENTAC - Thérapeute avec le Cheval	Formation Handicheval - Equicien	Formation SFE - Equithérapeute	Formation IFEq - Equithérapeute	Formation FFE - Médiation avec les équadés	Formation FFE - Equitation adaptée
Frais pédagogiques	5 220 € (pour les individuels) 7 800 € (s'il y a une prise en charge)	20 250 € en formation initiale (pour 3 ans) 11 200 € en formation continue (individuels) 14 500€ en formation continue (s'il y a une prise en charge)	Entre 5 990€ et 6 500 € en fonction de la durée de la formation (pour les individuels) Entre 6 500€ et 7 900€ en fonction de la durée de la formation (s'il y a une prise en charge)	8 400 € (pour les individuels) 10 900€ (s'il y a une prise en charge)	480 € pour 3 jours de formation	BFE-EH : tarif très variable d'un CRE à l'autre (ex : entre 120 € et 600€ pour 3 modules pour les sessions de fin 2018) BFE-ES : tarif très variable d'un CRE à l'autre (ex : entre 100 et 400€ pour 2 modules en 2018)
Diplôme ou titre professionnel délivré	Diplôme fédéral FENTAC et une attestation universitaire dans le cadre de l'AFPUP (association de formation post-universitaire de la psychomotricité),	Certification de Niveau III (RNCP).	Diplôme d'Equithérapeute de la SFE	Diplôme d'Equithérapeute de l'IFEq	Attestation de formation délivrée en fin de formation	Diplôme fédéral

Il existe bien d'autres formations à la médiation équine. A titre d'exemple :

- L'association EQUI-LIANCE propose, en partenariat avec l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu de Lyon, une formation à la médiation équine s'adressant à tous les professionnels du secteur de la santé ou du secteur médicosocial, social ou éducatif, ayant une pratique en lien avec le soin ou l'aide à la personne (9 jours, 63h, 1 800€ en formation continue).
- L'association Cheval et moi propose une formation de « praticien de la médiation équine ». Celle-ci est destinée aux professionnels de l'aide, du soin, de l'éducation, de l'animation et/ou du secteur équestre amenés à accompagner des personnes en difficultés ainsi qu'aux thérapeutes avec le cheval formés par la FENTAC. Elle s'inscrit dans la suite de la formation d'accompagnateur dans la prise en charge à visée thérapeutique avec le cheval. Si le niveau équestre est indiqué comme peu important, une expérience est nécessaire dans la manipulation et le travail avec les chevaux (175h dont 35h de stage d'observation sur 4 semaines, 600 € en individuel / 850 € s'il y a une prise en charge).
- Ellipsy Formation, à Rouen, qui se présente comme un centre de formation spécialisé sur les thérapies brèves, psycho-corporelles et la relation d'aide, propose une formation « Praticien en thérapie brève à médiation équine » sans condition d'accès (9 mois, 385h, dont 35h de stage pratique, 5 120 € en individuel / 7 680 € s'il y a une prise en charge).
- ...

Le schéma ci-dessous réalisé par Hélène CASAL, monitrice d'équitation et hippothérapeute, récapitule la diversité des diplômes et titres professionnels qui peuvent être délivrés à des professionnels souhaitant exercer la médiation équine.

Schéma des différents diplômes et formations de la médiation équine



Source : Blog d'Hélène CASAL, monitrice d'équitation et hippothérapeute diplômée d'Etat d'un Master en ingénierie de la rééducation, du handicap et de la performance motrice ainsi que d'une Licence en activités physiques adaptées et santé.

Il existe donc **pléthore de formations dont les garanties de qualité et de rigueur sont parfois discutables**. Or, si, pour rappel, aucune de ces formations n'est nécessaire pour les exercer, ces métiers engendrent bel et bien des risques non seulement pour les usagers mais aussi pour les professionnels qui les exercent sans maîtriser l'ensemble des paramètres de l'activité.

2.1.4. Un secteur atomisé

Depuis de nombreuses années, des organisations de professionnels de la médiation équine (FENTAC, SFE, IFEq, Handicheval,...) et plus récemment le SIPME tentent d'organiser, structurer et développer certains volets ou segments de la médiation équine selon leur approche, plus ou moins axée sur le soin, notamment par le développement de formations ad'hoc (cf. ci-dessus).

Aujourd'hui, les activités de médiation sont portées par une multitude de petites **entités aux statuts divers** : entreprises individuelles SARL, micro-entrepreneurs, associations, centres équestres, voire établissements de santé ou médicaux-sociaux.

Quel statut avez-vous adopté pour exercer votre activité de médiation équine ?

Taux de réponse : 98,5%

	Nb	
Professionnel-le indépendant-e / profession libérale	166	42,6%
Autre	121	31,0%
Salarié-e d'un centre équestre	70	17,9%
Salarié-e d'un établissement ou d'un service médico-social	33	8,5%
Salarié-e d'un établissement ou d'un service de santé	18	4,6%
Salarié-e d'une structure spécialisée en médiation équine	16	4,1%
Total	390	

La médiation équine est essentiellement exercée par des professionnels libéraux ou indépendants⁵ : 43 % des personnes interrogées proposant des actions de médiation équine ont adopté ce statut et 31% ont un autre statut c'est-à-dire majoritairement celui de dirigeant ou de gérant d'un centre équestre. Parmi, les répondants, seuls 4% travaillent dans une structure spécialisée en médiation équine.

Ce n'est pas une activité principale pour plus de la moitié d'entre-eux (54 %). Ainsi, la médiation équine étant complémentaire à une autre activité, ses caractéristiques propres se diluent parfois dans d'autres activités mieux repérées ou connues : équitation, loisirs, soins, formation,...

2.1.5. Un secteur qui apparaît en développement

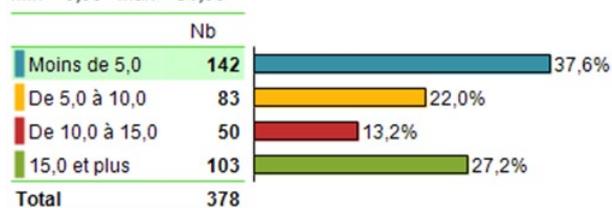
Le secteur apparaît en développement pour un certain nombre d'observateurs : « Il n'y a pas un jour où il n'y a pas un article sur la médiation animale. Le grand public découvre ça. Les nouvelles générations veulent en faire leur profession. Mais, à part la formation d'équicien, les formations ne sont pas harmonisées et on compte les prestataires sur les doigts d'une main. Certaines manquent de moyens. » déclare un membre de la fondation A et P. Sommer pour la médiation animale.

D'après les résultats de l'enquête par questionnaire, les professionnels proposent des activités de médiation équine (toutes activités confondues) **depuis une dizaine d'années en moyenne. Les activités thérapeutiques, éducatives ou d'aide et d'action sociales ont été développées depuis moins de 5 ans dans 38% des cas.**

Les professionnels ayant choisi le statut d'indépendant sont beaucoup plus récents sur le marché (46% d'entre eux ont une ancienneté de moins de 5 ans).

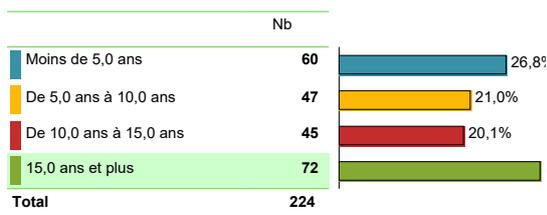
Depuis combien d'années exercez-vous une activité de médiation équine ?

Taux de réponse : 95,5%
Moyenne = 9,69 Médiane = 6,00 Ecart-type = 9,03
Min = 0,00 Max = 51,00



Depuis combien d'années exercez-vous une activité d'équitation adaptée ?

Taux de réponse : 79,4%
Moyenne = 11,05 ans Médiane = 10,00 ans



De plus, les répondants **ont majoritairement déclaré que leur activité se développait à la fois en termes de nombre de clients/usagers/patients et en volume de chiffre d'affaire.** Ainsi, quand on leur demande de comparer leur activité 2017 à leur activité 2016, environ 3 répondants sur 10 indiquent qu'elle est en hausse.

Pour autant, les commentaires apportés au questionnaire ainsi que les informations collectées lors des études de cas montrent que **les activités restent fragiles.**

⁵ Enquête réalisée en mars / avril 2018 pour l'étude auprès de 458 professionnels exerçant la médiation équine.

« Je suis **actuellement en refonte totale de mon offre** et en train de travailler pour proposer aussi équithérapie et autres activités de médiation animale chez moi, en plus de le proposer dans un centre équestre. Je souhaite donc développer ma clientèle et je souhaite figurer dans un annuaire. »

« Actuellement en formation d'ATE, j'ai peu de prises en charge depuis sept 2017. Dès l'obtention de mon brevet je pourrai proposer des balades et des randonnées »

« Nous recherchons des bénévoles formés ou pouvant être formés pour faire des séances avec les ânes »

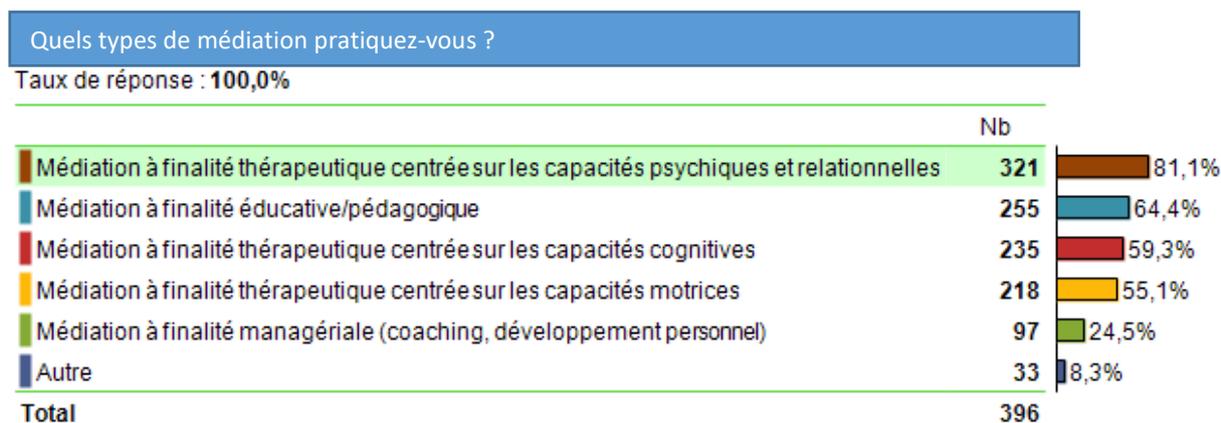
« Mon activité a été volontairement ralentie le temps de préparer un nouvel examen mais je lancerai une nouvelle campagne de communication dès que je serai à nouveau plus disponible pour augmenter mes séances de médiation. »

« L'activité est irrégulière, il y a des mois chargés et des mois plus légers »

« Depuis la création de mon entreprise, l'activité se développe et encore plus ces derniers mois. Le fait d'être au centre équestre me garantit des conditions de sécurité optimales pour recevoir mes patients (ex choix des poneys en accord avec la monitrice...) mais par contre représentent une contrainte. »

2.2. Des services qui s'adaptent à la nature des difficultés des bénéficiaires

L'enquête auprès des professionnels de la médiation équine (hors équitation adaptée) a montré que la grande majorité des professionnels interrogés déclarent pratiquer **la médiation thérapeutique centrée sur les capacités psychiques et relationnelles (81%)**, mais d'autres types de médiation sont également proposées comme la médiation à finalité éducative/pédagogique (65 %), la médiation thérapeutique centrée sur les capacités cognitives, (60 %), la médiation thérapeutique centrée sur les capacités motrices (55 %).



« Toutes les séances sont différentes et chaque relation est atypique » déclare une professionnelle de la médiation équine rencontrée.

Quelle que soit la finalité des séances, les professionnels utilisent la diversité des possibilités qu'offrent les activités de médiation avec le cheval.

2.2.1. De multiples utilisations du cheval (à pied, monté, attelé)

Les activités éducatives, sociales ou thérapeutiques se déroulent très majoritairement à pied (94%) ou à cheval (87%) – plus marginalement, en attelage (29%). Les professionnels ont recours à une diversité de modalités de travail avec le cheval. Cela suppose de leur part de maîtriser la manipulation des chevaux et l'utilisation des équipements afférents.

Concernant **l'équitation adaptée**, les reprises se déroulent presque toujours en selle puisque l'acquisition des techniques équestres est l'objectif de l'activité. 80% des répondants indiquent également réaliser des séances à pied⁶.

Lorsque les usagers sont en situation de handicap moteur, le nombre d'accompagnateurs est important pour assurer la sécurité des cavaliers (2 à 3 par cheval/individu).



*Toutes les photos présentées dans le rapport ont été réalisées par l'équipe d'Itinere Conseil lors des investigations et observations réalisées pour les études de cas.

Exemple d'une séance d'équitation adaptée à cheval avec un jeune adulte ayant un handicap mental



La séance démarre par aller chercher le cheval dans son box. Le cavalier connaît bien l'animal. Il procède au pansage en totale autonomie. La monitrice lui reprecise les bons gestes et l'usage de chacune des brosses. De nombreux échanges concernent le concours du week-end.

Le cavalier installe ensuite le tapis et la selle puis il guide son cheval jusqu'à l'intérieur du grand manège où se déroulera la séance montée. La mise à cheval se fait grâce à un montoir à marche classique.



La séance se déroule sur un demi manège. Elle commence par un « échauffement au pas ». Le cavalier doit suivre les consignes de la monitrice et contourner les plots. Puis, plusieurs exercices s'enchaînent : slalom / transition galop/trot, équilibre. .

⁶ Enquête auprès des professionnels réalisant de l'équitation adaptée.

Dans le cas des activités thérapeutiques ou éducatives, le choix de faire une séance à pied, à cheval, voire en attelage est **réalisé souvent par les participants** à la demande du professionnel de la médiation. Il **dépend également des objectifs de la séance et des capacités** des personnes ce jour-là en fonction des échanges qui peuvent avoir lieu entre le professionnel de la médiation et les accompagnants sur la fatigabilité, l'humeur, les tensions que les personnes ont pu éprouver au cours des derniers jours. En outre, la séance peut être segmentée en différents temps : en manège et à l'extérieur pour une promenade ou d'autres exercices, à pied, à cheval,

En fonction de la météo, les séances à vocation thérapeutique ou éducative peuvent également consisté en **l'observation du troupeau**, qui permet aux personnes d'être dans la contemplation (un temps calme) mais aussi dans la réflexion sur ce qui se passe entre les individus d'un groupe.

Les **séances à pied** s'appuient sur des exercices très variés : approcher du cheval, toucher et panser le cheval, guider le cheval en main, travailler avec un ou des chevaux en liberté, partir en promenade, ... C'est ici surtout les capacités relationnelles qui sont travaillées : la responsabilité par le soin, la communication et la socialisation par les caresses, etc. Ces séquences sont également utilisées pour travailler sur le schéma corporel des personnes. C'est par exemple le cas d'une personne accueillie en médiation équine pour résoudre des problématiques d'hygiène : l'accompagnement a commencé par la réalisation de la toilette des chevaux.

Exemple d'une séance à vocation éducative à pied avec 3 jeunes d'ITEP et un cheval en liberté

Trois adolescents d'ITEP sont accompagnés de 2 éducatrices spécialisées et encadrés par un équithérapeute et une personne en service civique. L'équithérapeute propose un exercice à pied qui se déroulera dans le rond de longe. L'un des jeunes, les yeux bandés, sera guidé par la voix de l'un des autres adolescents pour trouver le cheval par le toucher. Ce jeu a pour objectif de créer des liens de confiance entre les jeunes, de canaliser leur comportement et de stimuler leur concentration, le tout via une interface ludique.

Exemple d'une séance à vocation thérapeutique à pied avec une jeune fille souffrant de trouble « dys » et un cheval en liberté

L'objectif de la séance est de travailler l'affirmation de soi chez la jeune fille et de finaliser un bilan d'évaluation de la situation. L'équithérapeute demande successivement à la jeune fille de créer un lien avec le cheval pour que ce dernier la suive, puis de faire en sorte que le cheval s'arrête à un endroit précis du manège (à la hauteur d'une image fixée sur le pare-botte), et enfin de faire en sorte que le cheval trotte puis galope. Un échange a alors lieu entre la professionnelle et la jeune fille pour comprendre pourquoi le cheval ne répond pas aux consignes. La séance se termine sur un exercice réussi.

Exemple d'une séance à vocation thérapeutique à pied avec 3 jeunes adolescents en souffrance psychique et/ou avec d'importantes problématiques familiales et 3 chevaux

La séance débute par l'arrivée successive des parents et des échanges individuels avec la thérapeute au sujet de l'état d'esprit de l'enfant et des événements passés depuis la séance précédente. La thérapeute donne également des conseils aux parents dans leur relation avec l'enfant (environ 15min au total). Puis, les adolescents vont chercher les chevaux au pré et les amènent dans le manège. Les chevaux sont laissés en liberté et les enfants sont invités à s'asseoir autour du professionnel de la médiation pour échanger. Les enfants sont censés se livrer sur leur mal-être et/ou leurs soucis du quotidien. Ces discussions durent une vingtaine de minutes. Au terme de cette discussion, les enfants sont invités à s'occuper librement de leur cheval. L'un des jeunes désire discuter en tête à tête avec l'intervenant. La consigne est alors

demandée aux autres de faire marcher leur cheval, puis de s'arrêter. Ensuite le programme est libre. L'une décide de monter et trotter. Le retour au pré est accompagné de discussions avec les parents.

Les **séances à cheval** se déroulent presque exclusivement au pas. Les participants ont alors des exercices à réaliser (slalom, passage de barres au sol, arrêt à un point précis, passage en dessous de frites en mousse,...). A noter que parmi les professionnels rencontrés, certains ont indiqué exiger un **certificat médical de non contre-indication pour la mise à cheval** mais cette exigence ne semble pas systématique. Certains ne demandent pas de certificat spécifique mais prennent en compte le certificat médical délivré pour toutes les activités sportives.

Exemple des étapes d'une séance à vocation thérapeutique à cheval avec 5 jeunes d'IME souffrant de troubles autistiques

Les objectifs des séances sur l'année sont de travailler sur l'agilité, la préhension, les repères spatiaux, la relation dans le groupe (interactions, communication), la confiance en soi. La séance observée s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- *Entrée dans le manège*
- *2 tours de manège à pied à côté de sa monture*
- *Mise en selle au centre du manège. En autonomie, avec l'aide des trois professionnels présents pour ceux qui rencontrent des difficultés*
- *Vérification par la monitrice du serrage de la sangle et du réglage des étriers*
- *Plusieurs tours au pas sans exercice*
- *Mise en place d'exercices d'agilité :*
 - *anneau déposé sur l'oreille de chaque cheval / le cavalier doit indiquer à la monitrice l'oreille sur laquelle l'anneau a été déposé puis le prendre en main puis le mettre au-dessus de la tête -> chaque cavalier réalise l'exercice chacun à son tour*
 - *Parcours : passage entre deux barres au sol et deux plots (= diriger son cheval)*
- *Trot / galop : les cavaliers s'arrêtent au centre du manège puis chacun galope ou trotte à son tour (en fonction de son niveau). Un à deux tours de manège à cette allure avec la monitrice qui stimule la monture avec la chambrière.*
- *Fin de la séance dans le manège : sortie du manège à cheval pour poursuivre avec un tour à l'extérieur accompagné de la monitrice et de l'éducateur de l'IME.*
- *Retour au manège pour la descente des cavaliers puis retour des chevaux dans l'espace de pansage.*



Exemple d'une séance à vocation thérapeutique à cheval avec un jeune polyhandicapé et un cheval

Un jeune polyhandicapé est installé sur le cheval couché sur le ventre puis sur le dos. Encadré par une éducatrice-monitrice et accompagné par sa mère cette activité relativement statique occupera une grande partie de la séance. On observera alors un échange quadripartite entre le jeune polyhandicapé (son, grognement, mouvement du visage), le cheval (mouvement de la queue, souffle,...), l'éducatrice-monitrice et le parent.

Exemple d'une séance à vocation thérapeutique à pied et à cheval avec deux jeunes accueillis en IME (un jeune atteint de trisomie et un jeune souffrant d'une déficience moyenne) et deux chevaux

L'objectif de la séance est de travailler les compétences relationnelles. Les deux enfants et l'équithérapeute entrent dans l'enclos où se situent les chevaux en liberté. L'un des chevaux est couché. C'est l'occasion de caresser le cheval et d'un moment de plaisir pour les deux enfants.



La séance démarre ensuite par d'autres caresses et le pansage. Puis l'un des deux enfants monte à cheval. L'intervenante marche à côté de lui, l'aide à guider son cheval et le maintient. Le petit garçon est à l'aise sur le cheval et fait un slalom. L'autre petit garçon ne veut ni monter à cheval ni marcher avec lui. Il ne voulait pas venir à la séance. Il reste coucher sur le montoir à jouer avec des figurines. Le poney, en liberté, reste à côté de lui et lui souffle sur la tête de temps en temps mais le petit garçon ne réagit pas.



Après une nouvelle sollicitation, le petit garçon accepte de monter sur le poney. Entre temps, l'autre enfant est descendu de cheval. Au départ, ce dernier accompagne l'équithérapeute, son camarade et le poney mais il se lasse vite. Puis il installe un parcours. La professionnelle saisit l'occasion pour l'impliquer dans le travail avec le poney et l'autre petit garçon : c'est à lui d'indiquer les directions à prendre.

Quant à l'**attelage**, il a été, par exemple, observé pour une personne avec un handicap moteur : l'attelage adapté permettait à la personne handicapée de guider l'équidé tout en restant dans son fauteuil. Dans un autre cas, la personne âgée (75 ans), ancienne cavalière, pouvait poursuivre une activité avec les chevaux malgré ses problèmes de santé. L'attelage est particulièrement utilisé pour les individus qui ont peur de l'animal ou dont l'état physique ne permet pas la mise à cheval. Les objectifs sont ici de développer la confiance, de valoriser les usagers, de développer la maniabilité tout en faisant une activité qu'ils apprécient.

2.2.2. L'importance des espaces où se déroulent les activités à vocation thérapeutique ou éducative

La plupart des professionnels rencontrés ont la **possibilité de proposer des activités de médiation équine en extérieur et à l'intérieur**. Seul un professionnel parmi les 12 rencontrés doit suspendre ses activités avec les chevaux durant l'hiver.

A noter qu'il ne suffit pas de disposer d'espaces couverts pour assurer la continuité des séances. En effet, les personnes en situation de handicap peuvent davantage souffrir du froid que les personnes valides, y compris en manège. Mais, **les accompagnants sont aussi souvent réticents à rester en extérieur.**

Ce constat rejoint **la faible connaissance des activités équestres** de la part des professionnels du secteur social et médico-social : en effet, nous avons assisté à plusieurs séances où ni les participants, ni les accompagnants ne semblaient suffisamment habillés.

En outre, consigne peut être donnée par les directions des établissements de ne pas se déplacer en cas d'intempéries. Pour se prémunir d'un trop fort absentéisme et de perte de chiffre d'affaires, les professionnels de la médiation prévoient régulièrement que toute séance programmée est due si elle n'a pas été annulée au moins 48h à l'avance.

Les possibilités offertes par les infrastructures (petit ou grand manège, adapté ou non au handicap, proximité des infrastructures,...) ainsi que le cadre environnemental (superficie utilisable, traçage de chemins, etc.) orientent les espaces où se déroulent les séances. Les professionnels de la médiation **choisissent souvent un espace relativement restreint** plus cadrant et rassurant pour les publics en situation de handicap.

Au-delà de la recherche du bien-être et de la sécurité, des professionnels sont également **attentifs à la confidentialité**. En général, ils recherchent un équilibre entre cet objectif et celui de contribuer à l'inclusion des personnes. Cependant, l'organisation des espaces ne permet pas toujours de réaliser les séances dans un espace protégé des regards et des oreilles. Dans ce cas, c'est la gestion de l'emploi du temps qui permet le respect de ce droit fondamental des usagers.

Si ce n'est pas systématique, **un bureau à l'écart des activités équestres est parfois aménagé** pour recevoir les personnes ou leurs proches. Cet espace permet aux travailleurs sociaux et médico-sociaux de réaliser des entretiens d'évaluation et de bilan, de rédiger des synthèses, de conserver des dossiers par patient pour réfléchir aux modalités d'accompagnement à mettre en œuvre (informations partagées avec les équipes des partenaires sanitaires et médico-sociaux),...

Sous un autre angle, concernant l'organisation spatiale des infrastructures, **les aires de pansage sont des lieux importants** pour les activités à vocation thérapeutique ou éducative. En effet, les séances démarrent très souvent par **un temps relativement long pour s'occuper du cheval, car celui-ci permet de stimuler de nombreuses capacités fonctionnelles**. Pour les professionnels, c'est l'occasion de travailler les compétences relationnelles de la personne mais aussi sa motricité fine (avec la manipulation des brosses), sa mémoire (par ex, en lui faisant citer le nom des brosses), sa coordination (ex : en lui faisant mettre le licol),...

2.2.3. Le choix des équidés lors des séances : en fonction des objectifs et des affinités

La presque totalité des professionnels de la médiation équine (90 %) travaillent avec des poneys et 72 % des chevaux de selle. Les chevaux utilisés sont choisis selon certains critères généraux (voir § III). Mais, **lors de la séance, différents critères de choix entrent en jeu :**

- Logiquement, le nombre d'équidés disponibles pour les activités de médiation (entre 4 et 130 pour nos 12 études de cas) est une première condition.
- Le professionnel peut avoir fait un choix préalable en fonction de **l'état de l'équidé** : s'il a déjà travaillé dans la journée, s'il est en bonne santé, s'il est calme,...
- Mais, il n'est pas rare que **le choix soit laissé aux usagers ...ou à l'équidé à condition que les exigences de sécurité soient remplies** (taille, comportement,...). Ainsi, dans un centre équestre, ce sont les jeunes qui vont chercher leurs poneys dans le barn. Ils les connaissent et ont des préférences. Dans une autre structure, les chevaux sont dans un pré, les usagers entrent dans l'espace et se laissent « choisir » par le cheval avec qui ils vont travailler.

Exemple d'une séance de médiation à vocation éducative avec 4 jeunes adolescentes d'un centre social

La séance commence par aller chercher les chevaux/poneys un par un au pré. Chacune des adolescentes, munie de son sac de pansage, s'approche du poney. Tout le monde reste à l'écart laissant une approche individuelle se faire. A l'écart, la monitrice indique des consignes sur la manière d'approcher le cheval (faire sentir, caresser) puis chacune des adolescentes installe le licol et la longe (avec l'aide de la monitrice pour l'une d'entre elles).

- Le choix de l'équidé est aussi **fonction de la ou les personnes** qui vont participer à la séance : des équidés porteurs pour des personnes massives ou ayant des problèmes d'équilibre, de tonus, de stabilité, un poney calme pour un jeune un peu agressif, toujours le même poney pour un jeune garçon autiste qui a besoin de rituels, un poney vif et réactif pour un jeune hyperactif afin de s'appuyer sur l'effet miroir pour canaliser les comportements,...
- **Les choix sont aussi provisoires**, les encadrants s'adaptent aux évolutions des situations des usagers, des animaux et des contextes.

Exemple d'une séance de médiation à vocation thérapeutique avec un enfant polyhandicapé de 8 ans

L'enfant en fauteuil roulant arrive avec son accompagnatrice. Cette dernière, l'enfant, une professionnelle de la médiation et sa stagiaire en service civique vont jusqu'au pré où sont plusieurs équidés. La professionnelle explique à l'enfant qu'il va devoir choisir entre deux poneys pour la séance. L'enfant a repris les séances récemment et a beaucoup grandi. Le poney avec qui il faisait les séances jusqu'à présent n'est plus adapté à sa taille, celui qu'il a utilisé la semaine précédente n'a pas convenu en termes de gabarit. Deux nouveaux poneys lui sont présentés. L'enfant a du mal à choisir puis se décide (intérêt : rendre l'enfant acteur de sa situation). Le groupe se déplace ensuite vers le petit manège, l'enfant tient le cheval. Le travail commence par le pansage en binôme avec la professionnelle de la médiation, d'un côté du cheval. Son accompagnatrice participe également de l'autre côté du cheval, encadrée par la jeune en service civique. Des gommettes sont disposées sur le cheval. L'objectif est de les enlever avec la brosse ou à la main (exercice de motricité pour l'enfant). Une fois l'exercice

terminé, le tapis est mis sur le cheval, l'enfant y contribue. La mise à cheval se fait via un montoir au centre du manège.

La connaissance des chevaux (personnalité, comportement, capacités physiques,...) est un facteur important pour l'ensemble des professionnels. Cependant, tous n'ont pas la possibilité de les côtoyer suffisamment pour les connaître très étroitement et créer une relation de confiance avec eux. C'est notamment le cas des professionnels qui interviennent dans différents centres équestres et n'ont pas leurs propres infrastructures. Pour ceux qui travaillent avec une cavalerie unique, il importe de tester les chevaux avant d'y avoir recours dans les séances de médiation et de les travailler. A titre d'illustration, une professionnelle explique : « *Il est nécessaire de connaître les chevaux et de les sentir* ». Elle choisit des équidés calmes et désensibilisés, des chevaux qui sortent régulièrement. Elle reste attentive à chacune de leur réaction ce qui permet de changer de cheval en cas d'agitation excessive. **Dans ce contexte, avoir une expérience dans la manipulation / l'éducation des chevaux, voire un minimum d'acquis en équitation éthologique s'avère indispensable.**

2.2.4. Les séances sont majoritairement individuelles ou en très petit groupe

Les séances à vocation éducative ou thérapeutique se répartissent assez équitablement entre séances collectives et séances individuelles. Comme les groupes sont constitués d'un faible nombre de participants (en moyenne 3 à 5), les consignes sont individualisées dans la très grande majorité des cas.

Les séances de médiation équine sont-elles...

Taux de réponse : 99,0%

	Nb	
Individuelles	282	71,9%
Collectives, chaque participant a des consignes individuelles	275	70,2%
Collectives, tous les participants ont les mêmes consignes	128	32,7%
Total	392	

En équitation adaptée, les séances individuelles sont moins fréquentes (58% des séances).

a) Les séances individualisées

Elles sont organisées à la **demande de particuliers** pour leurs enfants ou quelqu'un de leur famille. Les participants sont en général accompagnés par un membre de la famille (le père ou la mère), un proche ou une personne salariée dont c'est le rôle (aide à domicile, ...). Ces séances, une fois mises en place, sont le plus souvent régulières.

Elles durent en moyenne 1 heure.

Les parents ou accompagnants peuvent soit :

- Profiter du temps de la séance pour vaquer à d'autres occupations (les séances où leur enfant est pris en charge leur permettent un répit face à la situation de handicap souvent difficile à vivre au quotidien) ;
- Rester comme observateurs pendant la séance. Des échanges avec le professionnel ont lieu en amont ou en aval le plus généralement. Mais ce n'est pas toujours le cas.
- Accompagner le professionnel (l'aider à installer l'enfant sur le cheval, tenir l'enfant sur le cheval, accompagner en balade,...). Dans ce cas, les échanges entre le professionnel de la médiation équine et l'accompagnant sont plus fréquents. De nombreuses informations sont ainsi échangées sur la vie quotidienne et l'état physique et mental de l'intéressé.

Exemple d'une séance individuelle pour un enfant de 4 ans souffrant d'une leucopathie se traduisant par des difficultés très importantes de motricité.

L'enfant est accompagné par ses deux parents qui restent à l'écart de l'activité (qu'ils observent sans être vus). La séance est encadrée par une monitrice d'équitation formée par sa directrice à la médiation et une stagiaire. Elle se déroule comme suit :

- **Préparation du cheval.** *La monitrice demande à l'enfant de choisir une brosse dans un seau rempli de matériel de pansage. Elle maintient ensuite l'enfant debout et lui demande d'essayer de faire quelques pas pour se rapprocher du poney. L'enfant brosse le cheval et discute avec la monitrice. En parallèle, la stagiaire prépare le poney.*
- **Accès au manège :** *Le poney est guidé vers le centre du manège (10 mètres à parcourir) par la stagiaire, alors que la monitrice porte l'enfant. Le poney est positionné près d'un montoir en bois. La monitrice explique à l'enfant qu'il va utiliser le montoir pour se mettre à cheval. L'enfant est trop petit pour effectivement utiliser le montoir afin de s'installer sur le poney mais l'objectif de l'exercice est de stimuler la motricité de ses membres inférieurs. La monitrice aide l'enfant à grimper les trois marches puis l'installe sur le poney. Elle lui met un casque.*
- **Consignes sur la posture :** *La monitrice rappelle les consignes à l'enfant (se tenir droit = faire le cou de la girafe et le ventre de l'ours ; faire des mouvements de bassin pour faire avancer le cheval) tout en prenant en compte les difficultés de motricité de l'enfant.*
- **Plusieurs tours de manège, au pas.** *La stagiaire tient les rênes et la monitrice guide l'enfant, l'assure et corrige ses postures, tout en discutant avec elle. **Exercice avec des stickers :** Des lettres et des stickers sont disposés tout autour du manège avec des images détachables correspondant à l'initiale présentée. La monitrice demande à l'enfant de choisir une image qui lui plaît (la grenouille) et de la détacher. Cet exercice oblige l'enfant à se pencher sur le côté. La monitrice l'assiste et la sécurise. L'enfant doit ensuite se rendre à l'opposé du manège, afin de coller son image sur un tableau. L'exercice sera répété plusieurs fois durant la séance, en construisant une histoire autour des images choisies.*
- **Se retourner :** *L'enfant doit réussir à se tourner sur le cheval et à s'installer de l'autre sens. Tours de manège au pas dans cette position*
- **Se coucher :** *L'enfant se couche dans un sens puis dans l'autre. Tours de manège au pas dans cette position.*
- **Fin de séance :** *Câlin au poney et descente du cheval (portée par la monitrice). L'enfant est incité par la monitrice à « marcher » à côté du cheval pour les quelques mètres séparant le cheval des écuries. La monitrice l'aide. Un pied devant l'autre, petit à petit.*
- **Débriefing parent :** *La monitrice débriefe avec l'enfant et les parents sur ce qui a été fait, les progrès déjà observables ainsi que les objectifs de chacun des exercices effectués.*

Exemple d'une séance individuelle à vocation thérapeutique avec un enfant de 8 ans souffrant de troubles autistiques

La séance est encadrée par une éducatrice spécialisée, également titulaire du BFE-EH.

L'enfant est accompagné d'une aide à domicile qui s'occupe de lui pendant la journée. C'est la troisième fois qu'il vient à une séance. Il a une prescription médicale pour être dispensé du port de la bombe. En effet, il a subi de nombreux examens cérébraux et il ne supporte plus aucun casque (idem pour le casque de vélo, roller ou casque audio). C'est une cause d'inquiétude pour les parents explique son accompagnatrice car l'enfant s'est mis au roller mais ne veut pas mettre de casque. Lors de la dernière séance, l'éducatrice monitrice lui a fait mettre la bombe quelques secondes sur la tête. Son objectif est donc de poursuivre la démarche. Or, le jeune garçon refuse toujours. Il a un visage très triste. Il semble souffrir. Il accepte de la mettre encore quelques secondes puis l'enlève. La monitrice éducatrice l'encourage vivement puis négocie et explique la règle : le petit garçon ne pourra rester sur le poney que s'il met la bombe. La monitrice enlève l'enfant du poney puis le remet car il dit accepter de la mettre une fois qu'il sera de nouveau sur le poney. Il y a encore des réticences et des négociations. L'enfant finit par poser la bombe sur sa tête et il ne l'enlève pas. On sort du manège et la monitrice prévient tous ceux qui sont dans la cour (des jeunes cavaliers) de l'exploit qu'a effectué le petit garçon. Il est applaudi. On part en balade pour le restant de la séance. L'éducatrice monitrice le filme avec sa bombe et envoie la vidéo aux parents. Une discussion a lieu entre l'éducatrice et l'accompagnatrice sur la méthode qui permettrait que l'enfant accepte de mettre son casque pour pratiquer le roller. Les parents rappelleront l'éducatrice monitrice plus tard pour avoir des détails, la féliciter et exprimer leur satisfaction.

b) Les séances collectives

D'après l'enquête, les séances collectives durent près d'1h30 en moyenne (et plus d'1h30 dans 45% des cas).

- Le nombre de participants varie majoritairement de 3 à 5. Il est de 2 participants dans 10% des cas et dépasse les 5 participants dans 1 cas sur 6 ;
- Le plus souvent, chaque participant a son propre cheval (58% des cas) ;
- Dans 36% des cas, il y a plus d'un participant par équidé et, plus marginalement, un seul équidé pour l'ensemble du groupe (5%).

Exemple d'une séance collective à vocation sportive et de loisir avec 3 adultes en situation de handicap moteur hébergés au sein d'une Maison d'Accueil Spécialisé

La séance est encadrée par un moniteur ayant le BFEH, un bénévole par cheval et un professionnel de la MAS par cavalier.

Les trois cavaliers sont installés à l'aide de l'équière, ce qui demande un peu de temps et un nombre de personnes important. Dès qu'ils sont sur le cheval, les cavaliers, entraînés par les accompagnateurs, font un tour dans la cour en attendant que les autres soient installés sur leur monture. La seconde partie de la séance se passe au sein du manège adapté (rond). Différentes consignes sont données par le moniteur tandis que 2 personnes sont autour de chacun des cavaliers. Des exercices de passage entre des plots de couleurs sont réalisés chacun leur tour : la consigne de lever la main droite est donnée (rêne colorée rouge). Progressivement, 3 consignes successives sont formulées. Les efforts sont encouragés (« Oui

c'est bien », « Bravo ! »). Le moniteur s'adresse aux cavaliers par leur prénom, plaisante avec eux. La présence de l'enquêteur observateur est utilisée et intégrée aux exercices : le moniteur demande à chaque cavalier de venir se présenter à moi avec son cheval en mentionnant son nom et celui du cheval. La troisième partie de la séance est une ballade de 20/25 minutes en pleine nature (chemin).

Exemple d'une séance collective à vocation thérapeutique avec 4 adultes en situation de handicap mental et moteur hébergés au sein d'une Maison d'Accueil Spécialisé

La séance est encadrée par une psychomotricienne, deux stagiaires de 3^{ème}, deux accompagnatrices de la MAS.

La séance démarre dans le club-house dans un petit salon pour faire le point sur les envies des participants (qui ne verbalisent pas mais réagissent aux questions de la psychomotricienne). Un des participants est très agité et tape tout ce qui passe à porter de main parce que son éducatrice habituelle, malade, n'a pas pu accompagner le groupe. Les personnes expriment le souhait d'avoir leur cheval habituel.

Après être allé chercher deux chevaux au pré, le pansage et la préparation des chevaux, la psychomotricienne propose à tel et tel d'être à cheval pendant que les deux autres accompagnent à pied mais la personne est toujours agitée. La psychomotricienne suggère donc que ce participant puisse monter sur le cheval qu'il préfère et évolue seul dans le manège pendant que les trois autres sont autour du 2^{ème} cheval : un à cheval, 2 à pied de chaque côté.

Les personnes évoluent librement dans le manège. Consigne est donnée de faire attention à l'une des deux personnes à pied qui est aveugle (travail de coopération). Elles slaloment autour de plots, passent par-dessus des barres au sol,...

La personne agitée évolue également seule sur son cheval. Au départ, elle tape un peu sur le surfaix. La psychomotricienne indique aux accompagnatrices qu'il faut le laisser faire tant qu'il ne cherche pas à faire mal au cheval. Puis il se calme et sourit dans le vague. Quand il faut descendre de cheval pour permettre à un autre de monter, la colère revient.

Exemple d'une séance collective avec 3 adultes en situation de handicap mental et moteur hébergés au sein d'une Maison d'Accueil Spécialisé

La séance est encadrée par une psychomotricienne. Deux accompagnatrices de la MAS sont présentes.

Après être allé chercher les chevaux au pré, le groupe conduit les chevaux vers le manège et les attache pour les brosser. La psychomotricienne met de la musique. Un long moment est passé au pansage des chevaux pour travailler sur la motricité fine mais aussi pour créer un contact avec le cheval et les personnes autour.

La séance se poursuit dans le manège. Une des personnes marche très mal. Au départ, elle veut rester assise, ne pas s'occuper des chevaux et se déplacer uniquement avec une accompagnatrice à son bras. Mais finalement, elle participe à la séance et marche à côté d'un cheval en s'accrochant à la crinière. Pour travailler sa motricité et sa coordination, l'intervenante lui propose de lancer le ballon au-dessus du cheval et de le rattraper.

Les deux autres participants, d'abord à pied, puis à cheval, sont invités à passer par-dessus des barres au sol et à faire un petit slalom entre des plots de couleur. La psychomotricienne

propose à l'un des participants d'inviter son cheval à monter sur la première marche du montoir, ce qu'il fait. Son cheval et lui sont félicités par les personnes présentes. Il semble très fier.

2.2.5. Des séances nécessitant globalement un taux d'encadrement élevé

Dans moins d'un quart des cas, le professionnel encadre seul les séances de médiation équine. Ces derniers sont principalement des professionnels du monde sanitaire et social avec un niveau Galop 3+, ou des professionnels du monde équestre avec un niveau Galop 5+.

Plus fréquemment, les séances sont encadrées en partenariat avec :

- Les professionnels accompagnant les usagers (44%) : infirmier, travailleur social, éducateur, psychomotricien, etc,
- Des collaborateurs du professionnel de la médiation (30%) ou du centre équestre partenaire (13%). Il peut s'agir de professionnels ou de futurs professionnels (stagiaires) de la médiation équine, de l'équitation ou encore du travail social.
- Des bénévoles (21%). Le plus souvent, ce sont des cavaliers valides qui s'entraînent sur le centre équestre, de parents d'enfants handicapés.

Au total, le taux d'encadrement est en moyenne de 1 à 2 professionnels ou bénévoles par usager. **Le nombre d'encadrants dépend fortement de la situation du public bénéficiaire.**

- **Les groupes de polyhandicapés ou d'handicapés moteurs** sont les séances qui mobilisent le plus d'intervenants, notamment pour la mise à cheval, pour assurer la sécurité du maintien sur le cheval et pour guider ce dernier. Deux personnes au moins (encadrants ou accompagnateurs ou autre) par cavalier ont fréquemment été observées. Les personnes accompagnatrices (travailleurs sociaux, professionnels de santé, parents ou bénévoles) sont ainsi mobilisées principalement pour la sécurité des cavaliers lors de la séance.
-
- **Les autres types de handicap** nécessitent moins de personnel même si la question de la sécurité reste importante.

La répartition des rôles entre les différents intervenants est illustrée section 3.3.3.

Dans l'observation « profane » du déroulement des séances⁷, les séquences et exercices exécutés peuvent parfois apparaître semblables, que l'objectif soit le loisir, la thérapie, la socialisation / éducation ou encore la rééducation. Pour autant, il est évident que les intentions données à telle ou telle action par un moniteur d'équitation ou un professionnel du médico-social ne sont pas les mêmes. C'est surtout l'interprétation de ce qui se passe au niveau de

⁷ Pour chacune des 12 structures enquêtées, 1 à 5 séances de médiation équine et/ou d'équitation adaptée ont été étudiées

l'usager qui ne peut être réalisée de la même manière selon la formation du professionnel qui encadre l'activité. C'est pourquoi il importe de bien différencier ces différentes activités professionnelles.

2.3. Des publics qui recherchent souvent la dimension plaisir dans la médiation équine

2.3.1. Un public prioritairement ciblé : les enfants en situation de handicap mental

L'enquête a montré que les publics bénéficiaires des activités de services avec le cheval sont relativement diversifiés.

Il peut s'agir **d'enfants, d'adolescents** (près de 93% des professionnels proposant des activités à vocation éducative ou thérapeutique, 89% dans le cas d'activités de loisirs ou sportives), **d'adultes** (respectivement 85% et 82%). Les **seniors** sont moins souvent ciblés par ces activités.

Les publics accueillis sont le plus souvent :

- en situation de **handicap mental**. Viennent ensuite les personnes atteintes d'un handicap psychique ou moteur.
- 58% des professionnels proposant des activités à vocation thérapeutique ou éducative déclarent accompagner des publics ayant des **difficultés sociales** (38% en activités sportives ou de loisirs).
- Ces activités s'adressent moins souvent à des **personnes polyhandicapées** et ayant un handicap sensoriel.

En 2017, les répondants ont accueilli en moyenne 44 personnes différentes sur des activités « santé – social » et 37 sur des activités « sport – loisirs ».

2.3.2. Les critères de choix des activités avec le cheval

Le marché de ces activités doit prendre en compte différents aspects concernant la demande :

- **Le budget accordé pour l'activité** : les établissements comme les familles ont un budget plus ou moins élevé réservé à cette activité. La médiation équine est une activité jugée relativement couteuse en comparaison à d'autres. Certaines familles peuvent bénéficier de financement de la MDPH (en fonction des règlements de chaque MDPH et de la qualification des professionnels encadrant les séances). L'obtention de subventions publiques apparaît peu fréquente (en raison du temps nécessaire à la recherche de financements mais aussi du fonctionnement courant des financeurs en appel à projets qui ne permettent pas toujours aux projets de médiation d'entrer dans les cadres).

Face au coût des activités à vocation thérapeutique, plusieurs professionnels ont indiqué que les établissements médico-sociaux avec lesquels ils étaient en premier contact avaient privilégié une activité plus classique d'équitation. Cela renvoie aux représentations partielles qu'ont les acteurs sociaux et médico-sociaux des activités de services avec le cheval (cf. ci-dessous).

Des compétences au sein des structures pour élaborer les dossiers de demande de subvention sont ainsi parfois recherchées par les professionnels de la médiation.

A ce sujet, il faut par ailleurs noter que les établissements ont des budgets de plus en plus contraints qui les conduisent à des arbitrages. En outre, les établissements pour adultes handicapés ne sont pas financés de la même manière que les établissements pour enfants handicapés. Dans les premiers, le financement de l'ARS ne finance que l'hébergement et le soin, tandis que dans les seconds, l'ensemble des activités entrent dans la dotation de fonctionnement. L'absence de reconnaissance des activités de médiation à vocation thérapeutique comme une activité contribuant à la prise en charge médico-sociale peut alors être préjudiciable.

- Une psychomotricienne d'un ITEP : « *Les moyens financiers limitent le nombre d'enfants qui peuvent en bénéficier. C'est vrai qu'il pourrait y avoir un 2ème groupe. Y a parfois des remises en cause, surtout par rapport au coût mais en aucun cas sur les bénéfiques thérapeutiques* ».
- Un infirmier d'un hôpital de jour : « *L'hôpital a de moins en moins de budget et on ne peut pas proposer l'activité à tous les patients qui pourraient en bénéficier* ».
- **Les conditions d'accès** : la proximité de l'établissement (ou du domicile pour les familles) avec le lieu où se déroule l'activité, la nécessité de recourir à un véhicule collectif, la possibilité de s'y rendre en transports en commun, la facilité de parking, l'accès des abords aux personnes à mobilité réduite, etc sont un ensemble d'aspects pris en compte par les établissements et les familles.
- **Les conditions ou contraintes humaines** de réalisation de l'activité : le nombre et les compétences requises des professionnels de la médiation, leur disponibilité, etc. sont des critères importants pour les usagers ou clients des activités.
 - L'éducatrice d'une MAS : « *Le partenariat avec un centre équestre avait été recherché [...] Mais, le partenariat n'était pas satisfaisant : il n'y avait pas d'implication des professionnels, pas d'organisation de relations entre les personnes et les chevaux (pas de pansage). Les personnes arrivaient, montaient directement à cheval ou dans la calèche, faisaient un petit tour et repartaient. Donc, la MAS a cherché un nouveau partenaire et trouvé [NOM DU PROFESSIONNEL]* ».
 - La chef de service d'un EEAP : *Avant [NOM DU PROFESSIONNEL], l'EEAP allait [dans un poney club] avec une psychologue [...] mais les séances ne se déroulaient pas dans le même contexte (2 poneys seulement, activité en plein air, pas la même préparation,...). [...] Avec [NOM DU PROFESSIONNEL], il y a une grande différence au niveau de la construction du projet, de la conduite des séances, des retours qu'elle fait des séances, de sa qualification et de connaissance des handicaps* ».
 - Un infirmier d'un hôpital de jour : « *Avant [NOM DU PROFESSIONNEL], des séances étaient déjà organisées dans un centre équestre, mais elles ne donnaient pas la même satisfaction. L'intervenant était également équithérapeute mais n'avait pas la même empathie pour les patients : il semblait se préoccuper davantage des chevaux que des personnes* ».
 - Une éducatrice d'un IME : « *Nous avons rencontré des professionnels qui ne proposaient pas des activités assez adaptées aux besoins de chaque jeune, au contraire de [NOM DU PROFESSIONNEL]* ».
- **Les conditions matérielles** : certains usagers ou clients nécessitent des conditions matérielles particulières. Si un jeune usager polyhandicapé en séance individuelle peut être mis à cheval par le parent accompagnateur, le bénévole présent et l'encadrant de la médiation équine, une séance collective nécessite plus fortement un équilibreur.

- **Le cadre environnemental ou « l'esprit du lieu »** sont des aspects souvent cités par les familles. Celles-ci recherchent plutôt un esprit « familial » et un regard bienveillant en direction des personnes fragiles. La nature, le lien avec les animaux sont aussi des critères de choix.
- **L'offre des territoires** : les territoires sont très diversement pourvus en professionnels de la médiation. Ainsi certains professionnels ou familles déclarent avoir cherché longtemps et faire de nombreux kilomètres pour accéder à une prestation satisfaisante.
- **La concurrence des activités au sein de l'établissement** : la médiation équine peut être concurrencée par de nombreuses autres activités développées au sein des établissements telles l'art-thérapie, un atelier d'écriture, des activités culturelles, sportives,...Mais, c'est aussi la complémentarité des différentes activités qui est mise en évidence par les partenaires.
 - L'éducatrice d'une MAS : « *L'Art-thérapie : on le fait aussi. Ça ne vise pas les mêmes objectifs. Avec l'Art-thérapie, on travaille la motricité fine. En équithérapie, les objectifs sont en lien avec la communication, le sensoriel, le relationnel, l'expression* ».
 - La chef de service d'un EEAP : « *Les enfants font de la zoothérapie (1 par mois le mercredi), de la musicothérapie mais l'équithérapie apporte des éléments différents : équilibre, préhension, être droit. Des choses extraordinaires se passent au niveau moteur* ».

2.3.3. Des attentes principalement orientées vers la dimension bien-être et plaisir

Cette section concerne essentiellement les activités à vocation thérapeutique ou éducative.

En premier lieu, la diversité des activités de médiation équine est très mal perçue, que ce soit par les financeurs du médico-social ou par les partenaires opérationnels. Quelle que soit l'orientation que souhaite donner le professionnel de la médiation à son activité, cette dernière est très souvent assimilée à du loisir, de l'occupationnel.

La dimension bien-être qu'elle peut apporter est très bien identifiée et recherchée mais ce n'est pas toujours le cas pour les autres effets que peut provoquer le recours au cheval sur les capacités fonctionnelles par exemple.

- La responsable du service de l'offre de services autonomie d'un Département : « *Je connais la médiation équine à travers ce que j'en ai vu dans les médias. Je pense n'avoir rien vu de ce type au niveau des établissements pour personnes âgées* ».
- La chargée de mission « établissements médico-sociaux et handicap » d'une ARS : « *je ne sais pas pourquoi ces activités sont organisées par les établissements, comment, pourquoi tel endroit a été retenu, quelles compétences sont mobilisées,...mais je sais que ces activités sont appréciées. Je trouverais ça intéressant d'avoir cette lisibilité. J'ai le sentiment que les établissements vont là où ils ont eu l'habitude d'aller sans réfléchir au départ à un projet au-delà de l'activité de loisirs* »
- L'éducatrice d'une MAS : « *Le partenariat avec un centre équestre avait été recherché pour proposer une activité de loisir, qui favorise la socialisation, la valorisation des personnes. Il n'y avait pas d'objectif thérapeutique. [...] La MAS a cherché un nouveau partenaire et trouvé* »

[NOM DU PROFESSIONNEL]. Il n'y avait pas forcément d'objectif thérapeutique mais l'objectif de créer du lien avec le cheval. »

- La chef de service d'un EEAP : « Dans le poney club, ce n'était ni une activité thérapeutique, ni occupationnelle. C'était dans un entre deux : l'idée était de sortir les enfants à l'extérieur, de s'appuyer sur la médiation du poney ».

La perception de l'activité peut cependant évoluer avec le temps et **les acteurs du médico-social font ensuite bien la différence entre équitation et thérapie/rééducation**. Dans ce cas, ils expriment des objectifs assez précis concernant les prises en charge avec le cheval :

- L'éducatrice d'une MAS : « Les objectifs que l'équithérapie permet de travailler sont variés : activité, dynamique de groupe, communication verbale et non verbale, équilibre statique et dynamique, interactions, prise d'initiative, proprioception, expression des désirs,... Ces objectifs peuvent être travaillés par ailleurs mais l'équithérapie apporte le plaisir et l'envie. Elle facilite également les interactions car le poney bouge. Cela met la personne elle-même en mouvement, ça éveille quelque chose chez elle ».
- La psychomotricienne d'un ITEP : « On trouvait ça intéressant sur le plan relationnel, corporel, autonomie. Les enfants adorent le contact avec le cheval. Les enfants sont agités, instables, parfois violents. Mais, avec le cheval, on constate l'apaisement, l'enrichissement personnel. Aujourd'hui, il y a des facteurs extérieurs qui font que ces effets ne sont pas durables ».
- Le psychiatre d'un ITEP : « Je crois beaucoup à la médiation équine. C'est un outil « nouveau » pour faire face à des situations de plus en plus complexes avec lesquelles on ne sait plus quoi faire. Souvent, il s'agit d'enfants de l'ASE, en échec scolaire, déscolarisés et qui ne pourront pas retourner à l'école, qui ont subi des changements de familles d'accueil. L'ITEP est de plus en plus en difficulté pour apporter des réponses. On ne sait plus quoi faire.

Or, la médiation par l'animal sort les enfants de leur quotidien. Par le biais de la médiation, on leur apporte la réussite. Dans ces séances, il n'y a pas grand-chose qui est imposé si ce n'est le respect de l'animal. Dans d'autres cadres, on pose des exigences scolaires à des jeunes qui n'en sont pas capables. Sur un plan éducatif, on a plus accès à l'enfant, s'il est heureux, ce qui est le cas dans le cadre de la médiation équine (ou de la natation).

Des enfants diagnostiqués hyperactifs m'ont étonné car, à cheval, ils se montraient tranquilles, avaient le sourire, étaient fiers d'eux. La médiation équine a un effet plaisir important. Les ITEP ont beaucoup d'outils de médiation : sport, jeux,...mais l'activité équestre, c'est le top car le cheval est un être vivant, qui est chaud, qui transpire, qu'on touche. Très peu d'autres médiations sont aussi fortes que celle-là.»

- Un directeur d'IME : Le côté ludique de la médiation équine facilite le travail avec les enfants, à la différence des salles de soin dans lesquelles les enfants ne veulent plus être enfermés.
- L'enseignante en activité physique adaptée d'un EHPAD – Equitation adaptée : « Il s'agit de faire une activité en lien avec l'animal (déjà de la médiation canine en interne), de donner l'occasion aux résidents de prendre soin de quelqu'un d'autre ».
- La coordinatrice d'un pôle d'activité de jour dans une MAS – Equitation adaptée : « Ce qu'on vient chercher c'est la pratique de l'équitation (il y a toujours une partie montée) même s'il y a toujours de la médiation ».

En synthèse :

- *Une offre de services très hétérogène ayant recours au cheval :*
 - *Une volonté des interlocuteurs d'être reconnus comme intervenant de la médiation équine au sens large (quelles que soient les finalités de la séance) ;*
 - *Une volonté également exprimée de bien différencier et cadrer les différentes activités : équitation adaptée, soins médicaux, psychologiques ou sociaux, aide pédagogique;*
 - *Un secteur en recherche de reconnaissance et de visibilité qui amène les professionnels ou groupes de professionnels à définir leurs interventions pour se démarquer d'autres et à mettre en avant la qualité de leur activité. Mais ces définitions ne sont pas partagées par l'ensemble des professionnels du secteur ;*
 - *D'autres professionnels qui ont du mal à se situer dans le paysage des activités de service avec le cheval.*

- *Une interrogation quant à l'acteur légitime pour réglementer les différentes interventions de de service avec le cheval en raison d'activités à la frontière du loisir, du sport, du soin au sens large. En fonction de la nature de la structure porteuse, le cadre réglementaire et législatif sera différent (Jeunesse et Sports ou Affaires sociales et santé).*

- *Des activités qui répondent aux attentes des personnes et des structures qui les accompagnent :*
 - *Une activité qui accepte la personne sans a priori ;*
 - *Une activité qui génère plaisir et bien-être ;*
 - *Une activité qui permet de concilier plaisir et bien-être avec des objectifs de prise en charge thérapeutique, sociale ou médico-sociale (permet la recherche d'un vecteur d'adhésion aux séances de soin).*
 - *Une activité qui provoque les effets recherchés sur les capacités fonctionnelles des personnes en situation de handicap et sur les compétences relationnelles de tous (ex: tonus, effet miroir, apaisement, dimensions relationnelles, socialisation, communication, estime et confiance en soi,...)*
 - *Des activités d'équitation adaptée qui valorisent les personnes et les incluent dans les activités sportives et de loisir.*
 - *Mais, parfois des réactions de rejet ou de malaise de la part de la clientèle « ordinaire ».*

3. LES DIMENSIONS TECHNIQUES DES ACTIVITES ANALYSEES

3.1. A l'origine du développement des activités auprès de personnes porteuses de handicap

Les 12 études de cas ont permis d'observer des modalités de mise en œuvre toutes singulières. Ces activités ont une structuration, une ancienneté et des motivations qui sont propres à chacun des individus à l'origine du projet.

3.1.1. Des activités installées depuis plusieurs années, d'autres en développement

Pour rappel, l'enquête auprès des professionnels de la médiation équine et de l'équitation adaptée a mis en évidence une ancienneté moyenne d'une dizaine d'années, les activités à vocation thérapeutique ou éducative étant cependant plus récentes.

Concernant les professionnels rencontrés dans le cadre des « études de cas », le choix a été fait d'observer des activités déjà bien installées. Ainsi, nous avons rencontré :

- 7 professionnels ou structures proposant des activités de médiation équine **anciennes de 4 à 7 ans**. Certains d'entre eux avaient déjà des expériences avec des personnes handicapées (ex : une ancienne salariée de centre équestre, dont une partie de l'activité reposait sur des séances auprès de personnes handicapées, ayant décidé de monter sa propre activité d'équitation adaptée en indépendante depuis 2012) ;
- 5 professionnels ou structures ont une activité destinée aux personnes handicapées ou en difficulté sociale depuis **plus de 12 ans**.

3.1.2. Des motivations diverses à développer ce type d'activités et différents profils

L'ensemble des professionnels rencontrés dans le cadre des études de cas, et à l'initiative des activités handicap, sont des femmes⁸. Cette forte féminisation des activités équestres à destination des personnes handicapées a également été constatée dans le questionnaire adressé aux professionnels puisque 86% des répondants étaient des femmes.

La quasi-totalité des professionnelles rencontrées (une seule exception⁹), sont des **cavalières confirmées**, passionnées des chevaux depuis toujours (plus que de l'équitation). Leurs motivations à développer une activité de service avec le cheval sont diverses et résultent de leur parcours personnel et professionnel. Souvent, le développement d'une activité en lien avec le handicap est **consécutif à une ou des expériences dans le domaine du soin et de l'accompagnement des personnes dans lesquelles il avait été fait appel au cheval**. Pour les professionnelles d'équitation adaptée, le développement des activités en lien avec le handicap est le plus souvent motivé par une première expérience de monitrice d'équitation en tant que salariée d'un club, où des groupes de personnes handicapées étaient accueillis.

⁸ Seuls deux moniteurs intervenant occasionnellement sur des séances avec des personnes handicapées sont des hommes.

⁹ Une Aide Médico-Psychologique en retraite ayant décidé de se former à l'équithérapie après avoir assisté à un séminaire sur la médiation équine.

Ainsi, parmi les personnes rencontrées, nous retrouvons plusieurs cas de figure :

- **Des monitrices d'équitation salariées de centre équestre ayant décidé de se consacrer à une activité d'équitation adaptée (3 cas) :**

Exemple : Une monitrice d'équitation depuis 2005, salariée dans plusieurs centres équestres où différentes activités avec les personnes handicapées commençaient à voir le jour. Elle met en suspend sa vie professionnelle pour élever ses enfants et décide par la suite de passer le BFEFH afin de développer sa propre activité autour du handicap, en indépendante lui permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle.

- **A l'échelle des centres équestres, le développement de l'activité est parfois en réponse à une demande (1 cas) :**

Exemple : Un centre équestre qui, dès sa création, a été sollicité directement par des établissements souhaitant faire pratiquer des activités d'équitation aux personnes en situation de handicap qu'ils accompagnent. C'est pour répondre à cette demande que l'activité a démarré avant de se diversifier vers des activités de thérapie avec le cheval.

- **Une passion pour le monde du cheval combinée à une formation et une expérience médico-sociales (4 cas) :**

Exemples :

- Une psychomotricienne qui, dès le démarrage de son activité, décide de mobiliser ses propres chevaux dans des activités de médiation animale.
- Une cavalière devenue ergothérapeute dans un IEM où le cheval était utilisé pour la rééducation. Après le passage d'un BE équitation et du BFEFH, elle se lance en libéral et propose de la médiation équine.

- **Une passion pour le cheval combinée à une expérience socio-éducative (4 cas) :**

Exemples :

- Une éducatrice spécialisée ayant travaillé pendant de nombreuses années auprès de publics souffrant d'addictions. Elle décide de créer des activités autour du cheval et constate les effets positifs. Elle fonde par la suite une structure dédiée à l'équithérapie.
- Une responsable d'association de loisirs pour personnes handicapées, avec plusieurs expériences en colonie de vacances équitation, décide de se former à l'équithérapie et de développer et structurer une activité en libérale.

3.2. Les ressources utilisées

A la diversité des motivations ayant conduit les professionnels à développer une activité en médiation équine ou en équitation adaptée s'ajoute une diversité de moyens et de ressources mobilisées dans le cadre de ces activités.

3.2.1. Les infrastructures : des espaces majoritairement accessibles mais des structures équestres partenaires pas toujours enclines à investir

- **Des activités majoritairement déployées sur un lieu unique**

L'enquête adressée à l'ensemble des professionnels de médiation équine et d'équitation adaptée montre qu'une grande partie des activités en lien avec le handicap se déroulent sur un lieu unique : 2/3 des activités à vocation thérapeutique ou éducative et 90% des activités d'équitation adaptée. Dans plus de la moitié des cas, ce lieu unique appartient au professionnel répondant.

Dans le cas contraire, les infrastructures appartiennent à une structure équestre dont le professionnel est salarié ou sont mises à disposition de l'intervenant (libéral ou associatif) à titre onéreux.

Parmi les professionnelles rencontrées, 10 sur 12 exercent leur activité de médiation équine ou d'équitation adaptée **sur un lieu unique. Plusieurs cas de figure** :

- Des professionnels indépendants ayant conclu une convention de partenariat avec une structure équestre unique (centre équestre ou écurie de propriétaires) pour l'usage d'une partie de ses infrastructures et de ses équidés ;
- Des associations disposant d'une mise à disposition d'infrastructures au sein d'un centre équestre, soit à titre onéreux, soit à titre gracieux ;
- Des centres équestres propriétaires de leurs infrastructures et proposant des activités aux personnes handicapées ;
- Une professionnelle libérale intervenant avec des chevaux et des infrastructures faisant partie de son patrimoine familial.

Les deux professionnelles rencontrées **exerçant sur plusieurs infrastructures** sont dans la situation suivante :

- Une indépendante, monitrice d'équitation adaptée, se déplaçant dans plusieurs infrastructures équestres en fonction des demandes de ses clients. Elle loue les infrastructures et les équidés à un tarif négocié auprès des gérants de centre équestre. Elle effectue également des séances dans une pension où sont hébergés ses chevaux.
- Une équithérapeute travaillant en réseau avec d'autres professionnels proposant des séances d'équithérapie, qui a conclu une convention de partenariat avec 3 structures équestres lui permettant d'utiliser une partie des infrastructures ainsi que des équidés.

➤ **Des infrastructures rarement dédiées et diversement aménagées**

Les lieux où se déroulent les activités, lorsqu'il s'agit de structures équestres, ne sont que très rarement dédiés à l'accueil de personnes en situation de handicap. Dans la majeure partie des cas, l'accueil de ces personnes se fait sur des lieux qui accueillent également des cours d'équitation « tous publics ».

Le développement de la nouvelle offre de services avec le cheval s'est traduit par des adaptations diverses des infrastructures utilisées. Certains gérants de structures équestres ont adapté les bâtiments existants aux personnes handicapées ou entrepris de nouvelles constructions plus adaptées. 46% des professionnels de médiation à vocation thérapeutique ou éducative déclarent ainsi avoir dû aménager spécifiquement le site afin de faciliter l'accès et la circulation des personnes accueillies, 55% pour les professionnels d'équitation adaptée.

Les 12 visites effectuées pour les études de cas ont permis d'observer 3 types de situations :

1- Des infrastructures « classiques d'équitation » n'ayant peu ou pas été adaptées à l'accueil de personnes en situation de handicap : (4 cas)

L'absence d'adaptation des lieux à l'accueil de personnes en situation de handicap s'explique par deux raisons principales :

- **Des infrastructures déjà accessibles et adaptées** : c'est le cas notamment pour des bâtiments modernes, de plain-pied, et disposant de l'ensemble des espaces nécessaires au déroulement de la pratique équestre de manière sécurisée (manège couvert, club-house accessible). Ainsi, seules des adaptations mineures ont été nécessaires comme l'installation de toilettes aux normes PMR (population à mobilité réduite) ou de rampes d'accès afin de faciliter l'évolution des fauteuils.
- **Des activités handicap trop marginales pour adapter les infrastructures** : L'activité concernée représente parfois une infime partie de l'offre de services globale. Lorsqu'il s'agit d'une activité complémentaire, les gérants ne considèrent pas comme une priorité d'investir dans des infrastructures davantage adaptées. C'est le cas de centres équestres accueillant des intervenants indépendants occasionnels mais ne proposant pas d'activités liées au handicap par ailleurs, ou dont l'activité se limite à l'accueil de quelques groupes de personnes handicapées par semaine. Dans ce contexte, cela limite l'utilisation des espaces aux parties qui sont accessibles, le plus souvent le manège. Cela n'exclut pas la réalisation de quelques investissements à la marge, liés à l'achat de matériel, la construction de rampes....

2- Des infrastructures « classiques » d'équitation où des aménagements ont été réalisés spécifiquement pour l'accueil de personnes en situation de handicap : (7 cas)

Certaines des activités observées se déroulent, au contraire, dans des lieux où l'accueil de personnes handicapées a donné lieu à des aménagements parfois conséquents. Ces aménagements ont le plus souvent été financés par les centres équestres propriétaires, par les associations déployant l'activité de médiation équine/équitation adaptée et/ou avec l'aide de subventions publiques et privées. Ces aménagements ont dans la majorité des cas été réalisés au fil du temps en fonction de la capacité des structures à investir.

Parmi les créations ou adaptations observées :

- **Construction de manège adapté** : La construction d'un nouveau manège destiné aux activités avec les publics handicapés ou en difficulté répond soit à l'absence de manège couvert, obligeant à suspendre les activités en cas d'intempéries, soit à la nécessité d'avoir un manège plus petit afin de proposer un cadre plus sécurisant. Il est le plus souvent couvert voire chauffé et peut être entièrement dédié à l'activité en lien avec le handicap afin qu'il n'y ait pas d'interférence avec les activités classiques que ce soit en termes de planning d'utilisation ou pour la sécurisation des séances.
- **Rénovation des chemins** : Plusieurs structures ont aménagé les chemins d'accès aux différents espaces composant le centre équestre afin de faciliter l'évolution de personnes



Exemple 1 : Manège « tunnel » construit pour les activités de médiation équine

à mobilité réduite en fauteuil roulant. Cela passe par des chemins bétonnés, empierrés ou stabilisés et des réfections régulières. Dans plusieurs centres équestres n'ayant pas consenti à ce type d'investissements, des difficultés sont régulièrement constatées lors d'épisodes pluvieux rendant les terrains particulièrement boueux et donc difficilement accessibles aux personnes handicapées.

- **Toilettes adaptées** : La construction de toilettes voire de sanitaires adaptés n'est pas directement liée au développement d'une offre de services spécifiques à destination des personnes handicapées puisque c'est la norme pour tout établissement recevant du public.
- **D'autres constructions diverses** : Un centre équestre a construit des écuries spécifiques organisées en ruelles, avec des dalles en béton au sol, censées créer un cadre contenant et sécurisant pour les enfants autistes accueillis lors d'activités. Un autre a créé un petit club-house dédié à l'accueil des personnes handicapées...

3- Une structure ayant construit des infrastructures entièrement dédiées aux activités en lien avec le handicap :



L'un des cas observé est celui d'une association de médiation équine existant depuis 2002 qui a construit en 2018 ses propres infrastructures, grâce à une levée de fonds importante. Ces équipements ont été pensés et conçus sur-mesure en fonction des besoins de l'association. Concrètement, un bâtiment unique a été construit, composé d'un grand manège chauffé et couvert, d'écuries adjacentes, d'un espace passage et douche, de bureaux, toilettes et d'une grande salle d'activités de plain-pied. En extérieur, un parking a été aménagé. Pour l'association, il s'agit de l'aboutissement d'un projet construit pendant plusieurs années.

D'autres professionnels ont un projet similaire mais se heurtent aux montants très importants à investir.

Exemple 2 : Manèges circulaires construits pour des activités de médiation équine et/ou d'équitation adaptée

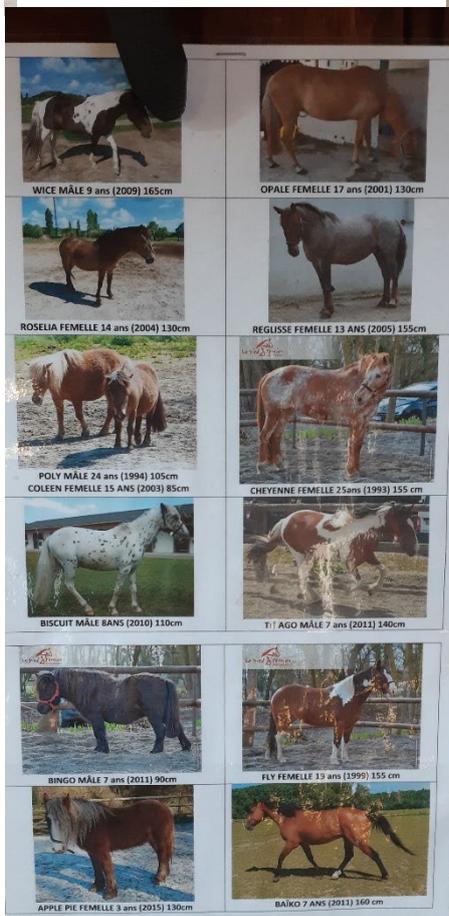
➤ Une labellisation équi-handi club loin d'être systématique

Parmi les professionnels rencontrés, 5 exercent dans des infrastructures labellisées équi-handi club, 1 autre dispose de la marque d'Etat « Tourisme et Handicap ». L'obtention du label équi-handi club n'est cependant pas un objectif pour les professionnels rencontrés, soit parce que leur statut ne leur permet pas (ex : une monitrice BFEEH exerçant auprès de plusieurs centres équestres), soit parce qu'ils considèrent qu'il n'y aurait pas de plus-value pour leur structure.

3.2.2. Deux critères essentiels pour constituer la cavalerie : le caractère et la polyvalence



Shetlands mobilisés en équitation adaptée



Les professionnels interrogés dans le cadre des 12 études de cas indiquent que les équidés mobilisés sont d'une très grande diversité. Il n'y a pas de critère « type » permettant de sélectionner un équidé plutôt qu'un autre a priori. Dans l'enquête à l'ensemble des professionnels, 90% des répondants disent travailler avec des poneys, 72% avec des chevaux de selle – plus marginalement avec des chevaux de trait et des ânes.

En moyenne, 7 équidés sont mobilisés pour les activités de médiation équine ou d'équitation adaptée. Ils appartiennent majoritairement au professionnel ou au club équestre dans lequel se déroulent les activités. Dans les 12 cas observés, le nombre de chevaux susceptibles d'être associés aux séances à

vocation thérapeutique, éducative ou de loisir varie de 4 à 130 chevaux. En fonction des conditions d'exercice de leur activité, les



Poneys et chevaux mobilisés en équithérapie

professionnels ont plus ou moins la main sur la constitution de la cavalerie. Il est bien évident que les praticiens qui s'appuient sur les équidés d'un centre équestre n'ont pas la même latitude pour l'achat et le dressage des chevaux que des professionnels qui en sont propriétaires. Pour autant, un partenariat étroit avec le centre équestre partenaire peut amener ce dernier à porter une attention à l'activité de médiation lorsqu'il renouvelle son cheptel.

➤ Le caractère et le comportement, premier critère de mobilisation d'un équidé

Le caractère de l'équidé semble être le **principal critère de choix** des équidés mobilisés. Souvent, ce sont les chevaux les plus gentils et dociles qui sont utilisés dans les séances. Mais, si les professionnels recherchent des chevaux calmes, ils ne souhaitent pas des animaux apathiques, amorphes, l'énergie / l'impulsion du cheval étant également très important en fonction des objectifs des séances. La création d'interactions bénéfiques entre les chevaux et l'utilisateur nécessitent des équidés attentifs. Il est ainsi nécessaire de bien connaître chacun des équidés mobilisables dans les activités notamment pour la sécurité des personnes.

« En définitive, tout cheval bien traité peut être mobilisé » - Un gérant de centre équestre

Plusieurs professionnels pointent l'importance du dressage et préconisent également un temps d'apprivoisement mutuel entre l'utilisateur et l'équidé afin de vérifier le fonctionnement de leur binôme. Les chevaux ne doivent pas réagir malgré des publics parfois turbulents. **2/3 des répondants indiquent à ce propos qu'un travail spécifique de dressage et/ou d'éducation des équidés a été réalisé**, que ce soit pour les activités d'équitation adaptée ou à vocation thérapeutique ou éducative.

En amont des séances, **les équidés sont ainsi testés et travaillés**, soit par les professionnels intervenant sur les activités, soit par d'autres professionnels des infrastructures équestres. Parmi les préparations nécessaires citées, un dressage permettant d'habituer les équidés à l'utilisation de matériel adapté (équilève, cavalève, calèche adaptée...) ainsi qu'à certains bruits : intensités sonores prononcées, bruits métalliques ou plastiques...

En termes de critères secondaires, l'âge ne semble pas être un facteur de mobilisation : certains déclarent ne pas choisir de vieux chevaux, d'autres ne pas mobiliser les plus jeunes. En définitive, les équidés observés étaient de tous âges. Même constat pour la taille des équidés puisqu'une diversité des gabarits est recherchée afin de convenir à une diversité de public. Ainsi, on retrouve autant des shetlands que de grands chevaux. Enfin, l'une des professionnelles rencontrées indique choisir aussi les chevaux en fonction de leur « beauté » préférant ainsi des équidés avec une robe originale qui plairont aux usagers.

➤ Des équidés polyvalents ne bénéficiant pas de soins particuliers

Dans 10 cas sur les 12 observés, les équidés ne sont pas utilisés uniquement pour les activités spécifiques. Lorsque c'est le cas, il s'agit de structures proposant exclusivement des activités à vocation thérapeutique ou éducative.

Plus généralement, beaucoup considèrent que **les équidés ne doivent pas travailler uniquement avec des publics fragilisés et/ou en séances à vocation thérapeutique ou éducative**. La plupart du temps, les autres activités pratiquées par les chevaux sont l'enseignement classique des techniques équestres, des balades....

En dehors des séances, les équidés sont globalement travaillés de la même manière que tout équidé (travail en liberté, en longues rênes), avec une préférence pour la méthode éthologique. **En termes de soin (dentiste équin, ostéopathie,...), il n'y a pas de spécificité pour les chevaux et poneys** mobilisés dans les séances avec les personnes handicapées. Les professionnels mobilisés et leur fréquence d'intervention sont les mêmes que pour l'ensemble de la cavalerie.

Concernant l'hébergement des équidés, diverses situations ont été observées : certains sont dans des prés alors que d'autres sont hébergés en box.



Poneys hébergés dans des boxes



Poneys hébergés dans un pré

Tous sortent plusieurs heures par jour au pré ou au paddock afin de se sociabiliser avec les autres équidés. Ces modalités ne sont pas spécifiques aux équidés mobilisés dans les activités de médiation équine.

3.2.3. Des équipements adaptés mobilisés de façon variable et du matériel pédagogique issu de la créativité des professionnels

Près de 2/3 des répondants au questionnaire déclarent avoir recours à du matériel spécifique pour l'encadrement des séances. Parmi les professionnelles rencontrées, seules 2 n'utilisent pas d'équipement particulier mais du matériel pédagogique « classique ». Ces équipements ont pu être achetés par les professionnelles, la structure à laquelle elles sont rattachées ou par les centres équestres dans lesquelles se déroule l'activité. D'autres ont été donnés voire ont été fabriqués par les professionnelles (ex : outils pédagogiques utilisés pendant les séances).

Même si la plupart disposent de ressources matérielles spécifiques au handicap, **tous ne le mobilisent pas à la même fréquence.** Certains équipements ne sont ainsi utilisés que de manière marginale, soit parce que leur usage n'est pas indispensable au bon déroulé de la séance, soit parce que les personnes en situation de handicap souhaitent utiliser « *le même matériel que les autres* » afin de ne pas être renvoyées à leur « *pathologie* » ou à une dimension médicale (ex : le cas d'usagers rejetant l'équilève pour la mise à cheval). Concernant le matériel pédagogique, certains outils ont été imaginés spécifiquement pour tel ou tel public ou pour telle ou telle activité tandis que d'autres proviennent de cours d'équitation pour enfants et sont réutilisés pour les personnes en situation de handicap mental ou de troubles du spectre autistique. Les professionnels du médico-social utilisent également les outils souvent associés à leur profession (pictogrammes, ballons,...).

En définitive, qu'elles utilisent du matériel adapté ou non, **les intervenantes rencontrées déclarent ne pas manquer de matériel adapté** et pouvoir déployer leurs activités dans des conditions sereines.

Les ressources matérielles citées ci-après ont vocation à montrer la diversité des outils utilisés dans le cadre des séances. Aucune des professionnelles ne disposent de l'ensemble des outils cités.

Equipements aidant la mise à cheval de l'utilisateur

- Utilisation d'un équilève :

La moitié des professionnelles rencontrées disposent d'un équilève afin de faciliter la mise à cheval des personnes à mobilité réduite. Cet outil, souvent hydraulique, est constitué d'une plateforme pouvant accueillir l'utilisateur (en position debout, assise ou en fauteuil roulant) ainsi que jusqu'à 2 accompagnants. La plateforme peut monter jusqu'à 1,80m de haut. Dans certains cas, l'outil est complété par une potence pouvant servir à lever le cavalier. L'une des professionnelles, indépendantes l'utilise et le transporte dans la plupart des centres équestres dans lesquels elle intervient (l'équilève dispose d'une position « remorque »). Même s'il est jugé « pratique », l'équilève n'est pas utilisé systématiquement par son propriétaire : beaucoup préfère ne l'utiliser qu'en dernier recours et porte les enfants sur le dos du cheval ou utilise un autre équipement.



Figure 1 exemple d'équileve



- Utilisation d'un lève cavalier ou « cava-lève » : Plusieurs modèles ont pu être observés durant nos visites. Muni d'une potence électrique, il permet avec un système de sangle de faire passer le cavalier du fauteuil au cheval en quelques minutes. Contrairement à l'équileve, il n'est pas transportable. Il nécessite l'encadrement de trois personnes pour son utilisation.

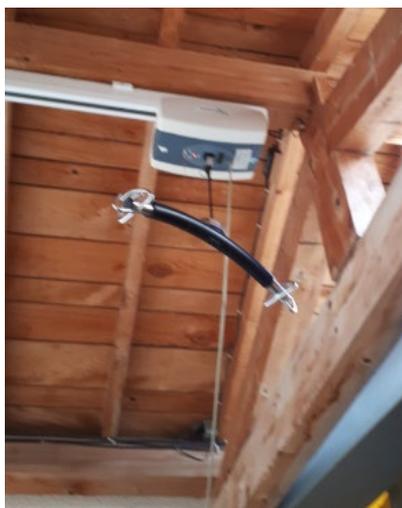


Figure 2 exemple de cavalève

- Différents types de montoirs ou estrades : L'équileve ou le cavalève peut être complété ou remplacé par des rampes ou estrades afin de faciliter la mise à cheval des personnes en fauteuil roulant. Là encore, une désensibilisation du cheval est nécessaire, de même que son éducation pour qu'il soit immobile lors du transfert. Cette dernière étape nécessite la présence de deux accompagnants à minima. Dans d'autres cas, il s'agit de montoir ou de marche pied classique utilisés notamment par les enfants lors de cours d'équitation classique.



Figure 3 Rampe en bois utilisée pour aider la mise à cheval

Equipements spécifiques pour le harnachement du cheval

- Plusieurs types de selles utilisées dans le cadre des activités à vocation thérapeutique / éducative et d'équitation adaptée :

L'usage d'une selle n'est pas systématique dans les activités de médiation équine où la monte à cru peut être préférée pour des raisons motrices (avec un surfaix et un grand tapis). En équitation adaptée, l'usage de la selle est beaucoup plus fréquent même si, dans la plupart des situations observées, les selles utilisées ne possédaient pas d'adaptation particulière.

Lorsque les professionnelles disposent de selles adaptées, plusieurs modèles ont été observés :



- **L'hippolib** : Il permet de maintenir et positionner correctement le cavalier. Les modules de maintien s'adaptent sur une selle « classique ». Certains professionnels la considèrent peu fonctionnelle, difficile d'utilisation et lourde pour l'équidé alors que d'autres l'utilisent systématiquement.

- **Selle souple avec sangle** : Selle utilisée en cas de handicap lourd. Elle permet, grâce à des sangles, de maintenir les jambes de l'utilisateur
- **D'autres types de selles** : Selles renforcées, doubles selles... afin de s'adapter aux besoins des personnes.



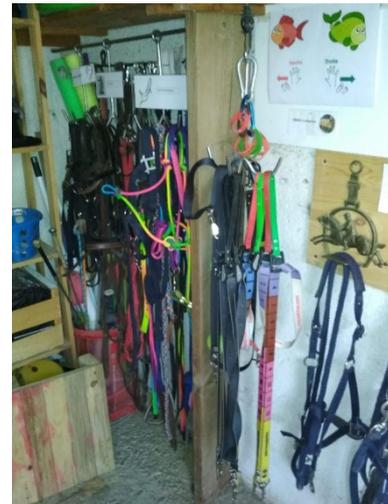


- **Etriers particuliers** : renforcés, ou à coques.



- **Plusieurs types de surfaix** : double poignée, poignée unique, en fonction des capacités de préhension des usagers. Utilisés dans tous les types d'activité

- **Utilisation de rênes à poignées, rênes colorées pédagogiques ou rênes « équadrive »** : Rênes utilisées pour favoriser l'autonomisation des usagers dans leur prise en main de l'équidé. Les rênes à poignées permettant un relâchement musculaire intéressant pour les usagers ayant des difficultés motrices.



Equipements spécifiques pour l'attelage

Pour les activités proposées en attelage, les professionnelles utilisent des calèches ou voitures d'attelage « classiques » pour les personnes en capacité de marcher. Pour les personnes en fauteuil roulant, certaines professionnelles disposent d'une calèche adaptée, permettant d'accueillir un fauteuil roulant.



Outils pédagogiques mobilisés par les professionnelles

Des outils ont été conçus par plusieurs professionnelles afin d'aider les usagers au pansage et à la préparation du cheval, mais aussi à se repérer dans le déroulement de la séance. Ces outils visuels peuvent expliquer la différence entre les brosses utilisées et leur usage, ou encore permettre à l'utilisateur de se situer dans le temps par rapport aux différentes étapes de la séance. Ces outils constituent un moyen de faciliter la création d'un rituel ou d'une habitude pour les usagers souffrant de troubles mentaux ou autistiques. Néanmoins, ces outils peuvent également être utilisés dans des cours d'équitation classique avec des enfants.





Les lettres jalonnant les manèges sont souvent agrémentées de dessins (animaux, aliments, formes géométriques) et sont de couleurs différentes. Cela permet aux usagers de créer un point d'ancrage visuel et de faciliter la mise en place d'exercices ludiques autour de ces images.

Exemple d'exercice : Un enfant souffrant de problèmes moteurs doit aller décrocher l'étiquette « pomme » pour aller la donner à manger au « zèbre ». En se penchant sur le côté lors de l'exercice, l'enfant travaille sa motricité au niveau du bassin, des abdominaux et des bras.



3.2.4. Des professionnels qui recherchent la double compétence (équitation / connaissance du handicap), particulièrement dans les activités à vocation thérapeutique / éducative

Comme expliqué précédemment, les personnes rencontrées dans le cadre des études de cas ont des profils et des parcours divers. La formation de chacune d'entre elles est détaillée dans la partie relative aux modèles économiques.

En termes de qualification professionnelle, il convient de différencier les professionnels pratiquant de l'équitation adaptée des professionnels proposant des activités à vocation thérapeutique ou éducative.

1- Les professionnels proposant des activités à vocation thérapeutique ou éducative :

Parmi les répondants à l'enquête par questionnaire, deux tiers possèdent un titre sanitaire ou social :

- 33% sont éducateurs, AMP ou encore accompagnants éducatif et social ;

- 10% sont kinésithérapeutes, ergothérapeutes ou psychomotriciens ;
- 10% environ exercent une profession médicale ou paramédicale (7% d'infirmiers et 2% de médecins) ;
- 9% sont psychologues ;
- 2% sont assistants de service social ;
- **Environ 25% ne possèdent pas de titre sanitaire ou social** : ce sont majoritairement des professionnels de l'équitation travaillant en binôme avec des soignants, ou bien des éducateurs sportifs, des coaches, des équiens etc.

En complément, une majorité de ces professionnels dispose de **qualifications en équitation** :

- Plus de 70% des répondants ont un niveau galop 7 ou plus ;
- 63% sont titulaires d'une ou plusieurs certifications professionnelles équestres (diplômes d'animation, enseignement ou encadrement délivrés par l'Etat, brevet de la FFE, brevets de tourisme équestre, savoirs d'équitation éthologique...).

En termes de formation spécifique à la médiation équine :

- 58% des professionnels répondants déclarent avoir suivi une ou plusieurs formations de médiation équine, d'une durée de plus de 400 heures pour la moitié d'entre eux.

Les études de cas permettent d'ajouter une **compétence supplémentaire que les praticiens rencontrés énoncent comme indispensable : la connaissance des chevaux** (comportements, sociabilité, besoins fondamentaux des chevaux, manipulations, ...). Cette compétence est à leurs yeux bien plus importante que la maîtrise des techniques équestres au regard des objectifs et du déroulement des séances.

Parmi les professionnels rencontrés, quelques-uns accordent une importance non négligeable à la formation continue. Ils poursuivent l'approfondissement de leurs connaissances en lien avec leur métier social, médico-social ou sanitaire, sur la médiation équine et sur les publics qu'ils accueillent ou dans une perspective de diversification des publics et des services.

2- Les professionnels d'équitation adaptée

Parmi les répondants au questionnaire, 92% sont titulaires d'une ou plusieurs certifications professionnelles équestres :

- Dans 87% des cas : diplômes d'animation, enseignement ou encadrement délivrés par l'Etat ;
- 50% : brevets de la FFE ;
- 20% : brevets de tourisme équestre ;
- 19% : savoirs d'équitation éthologique.

En termes de formation spécifique au handicap :

- 60% sont titulaires d'une formation spécifique equi-handi, equi-social ou sport adapté
 - 42% sont titulaires du BFE-EH (parmi eux, 39% ont obtenu la mention handicap mental et 31% la mention handicap moteur et/ou sensoriel) ;

- 12% sont titulaires du BFE-ES ;
- 10% sont titulaires d'une formation de la fédération française du sport adapté.
- 40% n'ont aucun de ces titres.

3.3. Les partenariats et la répartition des rôles entre les différents intervenants

3.3.1 Des partenariats fréquents avec les établissements sanitaires et médico-sociaux du secteur du handicap, dans une moindre mesure avec les établissements sociaux

Comme indiqué dans la section relative à la demande, **les services et établissements sociaux et médico-sociaux sont à la recherche de « nouvelles » activités ou d'activités sortant de l'ordinaire** pour accompagner leurs usagers auxquels les prises en charge classiques n'apportent plus autant que souhaitées.

Des partenariats de plus en plus nombreux sont donc noués entre ces structures et les acteurs qui mènent des activités avec le cheval.

Dans l'enquête qui leur était destinée, **70% des professionnels** de la médiation équine à vocation thérapeutique ou éducative déclarent **avoir développé des partenariats avec des établissements du secteur médico-social ou sanitaire** (4 en moyenne). Ils sont également environ **un tiers à avoir tissé des liens avec des établissements sociaux, principalement dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance.**

Pour les activités d'équitation adaptée, le partenariat est moins fréquent et davantage ciblé sur les établissements médico-sociaux : 57% des répondants déclarent ainsi avoir conclu un partenariat avec un ou plusieurs établissements médico-sociaux ou de santé. Comme pour les activités thérapeutiques et éducatives, les partenaires sont majoritairement des établissements pour enfants ou adultes handicapés.

La connaissance, l'orientation et l'accès à des activités de médiation équine d'un établissement ou d'un particulier (la famille) reposent sur les réseaux des acteurs du handicap et du cheval.

Qu'il s'agisse d'une demande collective d'un établissement ou d'une demande d'un particulier, les ESMS et les établissements de soins ou sociaux jouent un rôle important de **prescripteurs des publics**. Les réseaux locaux du handicap sont relativement étroits et le « bouche-à-oreille » joue pleinement entre professionnels mais aussi entre professionnels et usagers. **La connaissance et l'appréciation d'un opérateur local de qualité essaime relativement rapidement** au sein des réseaux parentaux et professionnels du handicap. Il est fréquent qu'un des parents ou accompagnateurs que nous avons interrogés ait été orienté par un autre parent ou un professionnel de l'établissement dans lequel la personne handicapée séjourne ou est soignée. Il n'est pas rare non plus d'observer chez les professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux qui encadrent ou accompagnent des groupes dans le cadre des activités de l'établissement des amateurs d'équitation ou des cavaliers.

En complément du bouche-à-oreille, certains professionnels indiquent démarcher directement des établissements, par e-mail, téléphone, ou via l'organisation d'évènements en lien avec leur activité (journées portes ouvertes, après-midi découverte...).

3.3.2 Des partenariats majoritairement formalisés par des conventions

Les partenariats conclus entre professionnels de la médiation équine et établissements médico-sociaux sont **le plus souvent formalisés** dans une convention. Celle-ci est généralement annuelle dans le cadre d'une activité réalisée régulièrement (activité hebdomadaire ou bimensuelle). Le conventionnement permet de cadrer les engagements des deux parties, notamment :

- Les horaires ;
- Les ressources mobilisées au sein du centre équestre ;
- Les conditions d'absence ;
- Les conditions de facturation et les tarifs ;
- Les caractéristiques du groupe accueilli et les critères d'exclusion ;
- Les exigences d'encadrement et le rôle des accompagnants ;
- Le déroulé des séances.

Dans le cas d'activités à visée thérapeutique, **les séances peuvent être intégrées dans un projet d'accompagnement ou de soin** parfois appuyées par la prescription d'un médecin. Cela se traduit par une **convention définissant le cadre thérapeutique** (sur des aspects relationnels, psychiques, moteurs, sensitifs, orthopédiques...en fonction du projet de la personne) ainsi que le déroulement précis des séances et le rôle de chacun. Des dispositions sont également prises afin d'assurer la sécurité des personnes (protocole en cas de crise d'épilepsie, présence d'une trousse de secours...).

3.3.3 La répartition des rôles entre les partenaires

Indépendamment de la nature et des objectifs des activités avec le cheval, **les accompagnants ont un rôle dans la construction et le déroulé des séances. Seul 1 professionnel sur 4 déclare encadrer seul les séances de médiation ou d'équitation adaptée.** Concernant les séances de médiation, près d'une sur 2 est encadrée en partenariat avec les professionnels accompagnant les usagers. Durant la séance, **trois cas de figure** :

- Le/les accompagnants participent activement à la séance : il s'agit le plus souvent de psychomotriciens ou d'ergothérapeutes ;
- Le/les accompagnants ne participent pas activement à la séance : leur rôle se limite à l'assistance et la sécurisation de la monitrice d'équitation ou du thérapeute menant la séance.
- Plus rarement, les professionnels de la médiation ne souhaitent pas que les accompagnants participent à la séance. Cette décision peut s'expliquer par une conception de la relation thérapeutique, selon laquelle la confiance indispensable à cette relation entre l'usager et son soignant exige de respecter la confidentialité des échanges. Certains expriment ainsi la volonté de rester « maître » de l'organisation de leur séance face aux accompagnateurs : « *Pendant les séances, c'est nous les thérapeutes, il faut l'accepter !* ».

En amont des séances à vocation thérapeutique ou éducative, des échanges ont régulièrement lieu entre les professionnels de médiation et les professionnels accompagnants afin d'identifier les attentes réciproques et s'accorder sur une manière de travailler en cohérence avec les qualifications de chacun et en complémentarité. Cela peut donner lieu à des séances « test » avant d'aboutir à la rédaction d'un projet individuel ou collectif détaillant les modalités du

partenariat. Toutefois, les niveaux de structuration et/ou de suivi du projet individuel et collectif semblent variables. L'activité n'est pas toujours intégrée dans le projet individuel d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Les partenaires échangent également régulièrement sur les pathologies des publics et leur état d'esprit afin d'adapter le contenu des séances au fil de l'eau.

En aval des séances, certains professionnels de médiation s'engagent à rédiger des « bilans » à destination des personnels accompagnants ou des personnels soignants des structures n'assistant pas aux séances. Ces bilans reprennent des éléments descriptifs des séances avec une évaluation de l'usager selon certains indicateurs (activité ou passivité, psychomotricité, relationnel, intérêt, expression, émotions...). C'est une **pratique que l'on observe logiquement plus fréquemment chez les professionnels ayant une formation sociale ou médico-sociale**, rompus aux démarches d'élaboration de projets individualisés d'accompagnement, de réunions de synthèse et de réévaluation des besoins.

Les activités d'équitation adaptée donnent moins lieu à de l'écrit, ce qui est normal compte tenu des objectifs des séances, le contraire contribuerait à entretenir la confusion entre équitation et soins.

L'intensité de l'implication des accompagnants dans la séance ne relève bien sûr pas uniquement de la décision du professionnel de la médiation équine. Elle **dépend aussi de l'organisation du partenaire**. Or, cette dernière ne facilite pas toujours la mise en place de collaborations aussi étroites que le souhaiterait l'intervenant :

- Les accompagnants peuvent changer régulièrement, ce qui empêche qu'ils acquièrent les petits gestes leur permettant d'être à l'aise avec les chevaux, les transferts liés à la mise à cheval, ...
- Les accompagnants ne sont pas toujours les référents des personnes accompagnées. Cette situation peut poser quelques difficultés car ils ne les connaissent pas suffisamment pour savoir ce qui est ou non possible.
- Tous les accompagnants ne sont pas volontaires pour accompagner les personnes aux séances à cheval. Ils ont parfois peur des chevaux.
- Les directions ne sont pas toujours prêtes à financer le temps de travail correspondant à l'évaluation de la situation et à la synthèse du projet réalisées par les professionnels du médico-social.

A l'inverse, **d'autres partenaires ont désigné des référents de l'activité** « médiation équine », qui permettent une bonne circulation de l'information entre leurs équipes et le professionnel de la médiation. Certains, rarement, invitent systématiquement le professionnel de la médiation à l'ensemble des réunions de projet individualisé.

3.4. Des clients majoritairement satisfaits

Dans le cadre des études de cas, 18 usagers ou parents d'usagers ont été rencontrés et 35 entretiens avec des professionnels des divers partenaires opérationnels ont été réalisés. L'ensemble des personnes interrogées sont **unanimentement satisfaites des activités proposées** par les différents professionnels, indépendamment de la nature et des objectifs fixés aux activités.

Parmi les principaux motifs de satisfactions cités :

- **La qualité du service proposé** : Cela comprend à la fois la confiance (en termes de compétences nécessaires) mais également la coordination avec les professionnels accompagnants afin de créer des activités en adéquation avec les besoins de la personne. La qualité de la cavalerie mobilisée est également appréciée. Plusieurs usagers mettent en avant le calme et la bienveillance des équidés mobilisés en comparaison avec des expériences précédentes.
- **La proximité géographique** : La plupart des usagers et structures interrogés étaient domiciliés ou situés à proximité du lieu où se déroule l'activité, ce qui n'engendre pas de contraintes importantes en termes de temps et de coût de déplacement. Ces derniers indiquent généralement n'avoir eu aucune difficulté à trouver un centre équestre proposant l'activité recherchée. *A contrario*, certaines personnes déclarent avoir rencontré des difficultés à trouver un lieu et un professionnel correspondant à leurs attentes à proximité de leur domicile.
- **Les effets sur les bénéficiaires** : Parents et accompagnants professionnels constatent des effets positifs sur les enfants et adultes bénéficiaires (que ce soit des séances de médiation équine ou d'équitation adaptée). Ces effets sont divers (amélioration de la confiance en soi, bien être / relaxation, tonus, motricité, amélioration du schéma corporel, repérage dans l'espace,...) et sont souvent en lien avec le handicap ou les difficultés connues par les usagers. La persistance des effets à la suite des séances n'est pas constatée par tous les partenaires interrogés. Certains indiquent un bénéfice et des progrès visibles au quotidien, tandis que pour d'autres, le bénéfice de la séance est ponctuel.

« Le mercredi c'est du répit pour nous. Jamais on ne le voit aussi calme et concentré. Ça le canalise. » Parents d'un enfant hyperactif effectuant des cours d'équitation adaptée

Des freins et points de vigilance viennent contraster ces aspects appréciés :

- **Le reste à charge pour les usagers** : Tant pour les usagers individuels que pour les établissements, le coût de l'activité représente une charge importante, malgré des tarifs variables selon les cas investigués. Ainsi, des parents indiquent avoir renoncé ou interrompu un temps l'activité faute de moyens suffisants, d'autres financent les séances au détriment d'autres activités. Certains des établissements interrogés constatent également que ces activités nécessitent un effort financier important de leur part en comparaison à d'autres activités proposées aux personnes qu'elles accompagnent. Ce point est à mettre en considération avec la perception d'un **manque de reconnaissance des activités de cheval auprès des personnes porteuses de handicap**, qui se traduit par une prise en charge variable de la part de la MDPH concernant les activités intégrées dans un protocole de soin. Parents, usagers, accompagnants et professionnels rencontrés indiquent ne pas connaître les critères de prise en compte ou non d'une partie du coût de l'activité, voire méconnaissent les aides potentielles dont ils pourraient bénéficier.
- **Les conditions d'accueil** : Certains des professionnels rencontrés dans le cadre des investigations n'utilisent pas ou peu de matériel adapté aux handicaps des personnes. D'autres proposent des séances en extérieur ou dans des infrastructures soumises aux aléas climatiques, notamment l'hiver. Ces différents éléments ont été cités comme point

de vigilance par des établissements partenaires, sans toutefois remettre en question leur appréciation de l'activité.

- Pour les établissements partenaires, et plus particulièrement sur les activités intégrées dans un protocole de soin, les séances peuvent générer des difficultés internes aux structures en termes de planning car les activités de médiation équine nécessitent un fort taux d'encadrement.

En synthèse :

- *Le développement des activités correspond à des projets professionnels parfois longuement construits permettant de concilier différents centres d'intérêt des intervenants concernés. Il arrive ainsi, le plus souvent, après de premières expériences professionnelles.*
- *Dans le cas des activités à vocation thérapeutique ou éducative, des intervenants qui recherchent souvent à se former sur les différentes approches de la médiation*
 - *Parfois pour obtenir une reconnaissance en tant qu'intervenant de la médiation équine ;*
 - *Parfois par appétence pour la formation ;*
 - *Des intervenants parfois eux-mêmes formateurs (compléments de revenus, implication dans le secteur, accueil de stagiaires ou apprentis, implication dans les réseaux).*
- *Des infrastructures ayant fait l'objet d'aménagements plus ou moins importants en fonction de la situation de départ mais aussi de l'implication du centre équestre, dans le cas où ce dernier est partenaire de l'activité.*
- *La nécessité d'un manège couvert pour avoir une activité annuelle, voire d'un manège dédié, plus petit pour faciliter les séances.*
- *Des équilèves / cavalèves acquis dans la plupart des structures mais souvent peu utilisés.*
- *Un matériel adapté accessible et qui ne fait pas défaut.*
- *Du matériel pédagogique qui fait appel à la créativité des intervenants.*
- *Des chevaux polyvalents, divers (taille, morphologie, caractère), qui nécessitent d'après les professionnels rencontrés un travail spécifique pour la médiation équine à vocation thérapeutique ou éducative. La préparation physique des chevaux n'a pas été approfondie dans le cadre de l'étude mais il ressort des entretiens l'importance de les mobiliser dans des séances actives, pour compenser le déroulement souvent lent des séances à vocation thérapeutique ou éducative.*
- *Des chevaux qui ne demandent pas davantage de soins que les chevaux de centre équestre mais qui, selon la majorité des professionnels rencontrés, ne doivent pas réaliser exclusivement des séances à vocation thérapeutique ou éducative. Une attention est portée au bien-être des chevaux mais peu d'informations ont été collectées document l'impact de la médiation équine sur leur psychisme.*
- *Des partenariats anciens de proximité, souvent formalisés, souvent conclus grâce aux réseaux du professionnel, à l'initiative de l'établissement ou dans le cadre d'une poursuite d'activité ;*
- *Pour autant, la nécessité de rechercher l'adhésion au projet à différents niveaux dans les structures sociales et médico-sociales : direction, chefs de service, accompagnants.*

- *Des partenariats pérennes avec des plannings de séances organisées sur l'année, qui permettent de travailler sur une relation de confiance entre partenaires...*
- *...qui peuvent toutefois être remis en cause pour des questions budgétaires ou organisationnelles (car les activités nécessitent une logistique importante : mobilisation d'un véhicule, de plusieurs professionnels sur un temps assez long).*
- *Une implication variable des accompagnants médico-sociaux dans les séances (en amont, pendant et après). Parfois la désignation de référents de l'activité permet la construction de relations étroites. Des accompagnants qui ne sont pas toujours volontaires pour participer aux séances.*
- *Des spécificités du travail médico-social aujourd'hui difficiles à prendre en compte :*
 - *Analyse de la pratique*
 - *Préparation et participation aux réunions de synthèse (disponibilité, accord des ESSMS pour payer le travail).*

4. LES DIMENSIONS ECONOMIQUES DES ACTIVITES ANALYSEES

L'analyse économique des activités observées dans le cadre des 12 études de cas était conditionnée par les éléments transmis par les responsables de chacune des activités observées. Or, **les informations qui nous ont été remontées ont dans de nombreux cas été parcellaires limitant la comparaison entre les cas.** Plusieurs professionnels ont d'emblée refusé de nous transmettre des éléments relatifs à leur comptabilité. D'autres nous ont donné des informations « estimées » reflétant les grandes lignes de leur modèle économique et de leurs résultats sans pour autant nous donner accès à leur comptabilité précise. Ces estimations sont parfois liées à l'absence d'une comptabilité propre à l'activité étudiée lorsqu'elle est englobée dans l'activité globale d'un centre équestre ou d'une profession libérale.

Les constats suivants sont donc présentés à l'aune des informations recueillies pour chacun des projets ainsi que des données recueillies lors de l'enquête par questionnaire adressée aux professionnels.

4.1. Des activités qui apparaissent aujourd'hui difficilement rentables

Dans l'enquête par questionnaire, **moins de 10% des professionnels ont déclaré que leur activité de médiation équine à vocation thérapeutique, éducative ou de loisir est rentable.** 2/3 des répondants ont indiqué avoir une situation à l'équilibre, alors que pour 1 répondant sur 4, l'activité est déficitaire.

L'analyse statistique montre qu'une situation déficitaire est liée à :

- Une activité naissante ou en baisse ;
- Un faible nombre de participants et d'équidés mobilisés ;
- L'absence de partenariats avec des établissements.

Pour rappel, les activités observées dans le cadre des études de cas sont toutes déployées depuis plusieurs années, par des professionnels d'expérience. Néanmoins, il apparaît qu'**une activité rentable basée uniquement sur des activités avec les personnes handicapées ou en difficulté sociale n'est pas aisée.**

Indépendamment du modèle économique, **seules 2 structures (sur les 12 observées) spécialisées dans les activités de médiation équine sont dans une optique de développement** et souhaite une forte augmentation de leur activité. Pour l'une d'entre-elles, seule une partie des effectifs mobilisés dans le déploiement des activités est dédiée à l'activité. En outre, tout investissement nécessaire au développement est rendu difficile par l'absence de trésorerie et nécessite de s'appuyer sur des subventions publiques ou privées importantes, faute de pouvoir recourir à l'emprunt bancaire dans des proportions suffisantes.

Dans la majorité des cas, l'activité avec les personnes en situation de handicap ne représente qu'une partie de l'offre de services. Pour les centres équestres proposant une activité classique

d'enseignement équestre, **l'activité dédiée à des publics fragilisés représente de 4% à 33% du chiffre d'affaires selon les cas observés**. Ainsi, **il s'agit essentiellement d'une activité « d'appoint »** souvent en réponse à une demande, permettant un revenu complémentaire. Pour les professionnels exerçant également une profession médico-sociale, l'activité avec le cheval peut être un **facteur de différenciation**.

Même lorsque l'activité observée représente jusqu'à un tiers du chiffre d'affaires, et qu'elle résulte d'une véritable volonté de développer ce secteur d'activité, **les gérants de centre équestre indiquent qu'il ne serait pas possible ou souhaitable de le développer davantage car cela entraînerait des contraintes** en termes d'utilisation des infrastructures et de coordination avec les activités classiques du centre équestre, mais également en termes de ressources humaines et de cavalerie (nécessité d'effectifs plus importants et de profils humains et chevaux plus diversifiés).

Alors que certains professionnels sont amenés à refuser ou réorienter des demandes (faute de créneaux disponibles), **d'autres constatent en revanche une incertitude du marché**, se traduisant par la frilosité des établissements médico-sociaux à recourir à ce type d'activités en raison de leur coût.

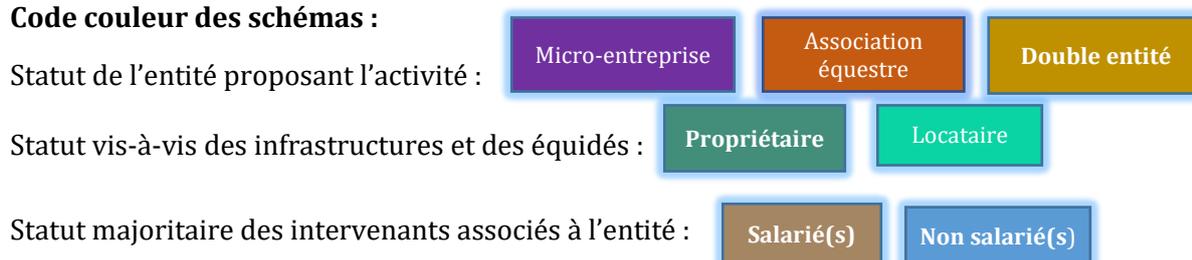
Le manque de soutien des organismes financeurs est également perçu comme un frein au développement des activités en lien avec le handicap. Les responsables d'organismes financeurs interrogés font état d'une certaine méconnaissance des activités non sportives à destination des personnes handicapées (cf. ci-dessus).

Pour les usagers, la prise en charge d'une partie du coût des activités se fait au cas par cas, au titre du soin. Les critères d'éligibilité sont mal connus des professionnels proposant les activités. La qualification du professionnel exerçant l'activité est un facteur de financement ou non de l'activité : les séances réalisées par un psychomotricien peuvent bénéficier d'un financement de la MDPH (au titre de la PCH), ce qui n'est pas le cas d'une activité proposée par un ergothérapeute.

4.2. Une très grande diversité de modèles économiques des activités

Les 12 cas observés proposent 12 structurations technico-économiques différentes. Leur analyse individuelle est présentée ci-après.

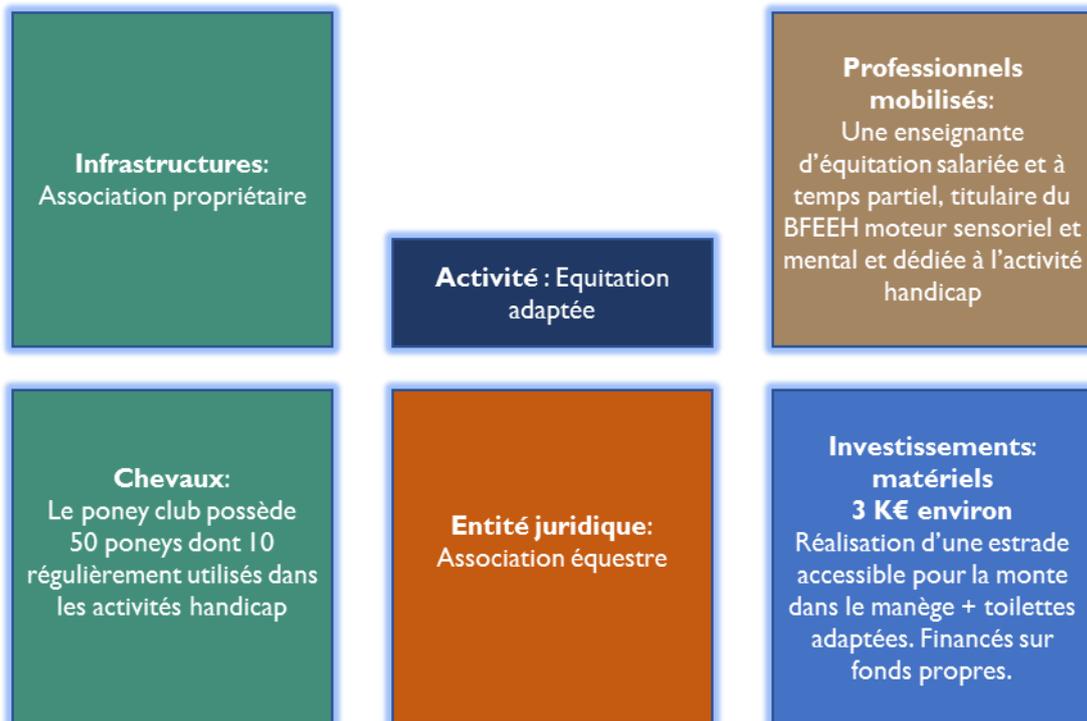
Code couleur des schémas :





Commentaires

La professionnelle a choisi le statut d'indépendante afin de pouvoir se consacrer uniquement à une activité à destination des personnes en situation de handicap, après plusieurs années d'expérience salariale de monitorat « tous publics ». Pour développer son activité, elle a investi dans du matériel adapté, dont une partie via un financement participatif, afin de se « démarquer ». Bien connue dans la région de par ses expériences précédentes, elle s'est appuyée sur un réseau solide et sur le bouche-à-oreille pour arriver à une activité d'environ 30h par semaine. Ce volume horaire correspond à sa volonté de faire coïncider sa vie de famille et sa vie professionnelle. Elle déploie son activité dans différents établissements équestres de la région. Elle loue les infrastructures à un tarif négocié, charge qu'elle répercute dans le tarif de ses séances. Elle estime le tarif moyen d'une séance d'une heure à 41€. Son activité lui permet de se verser un salaire d'environ 700€ par mois, partiellement complété par une activité de formatrice au BFEH.



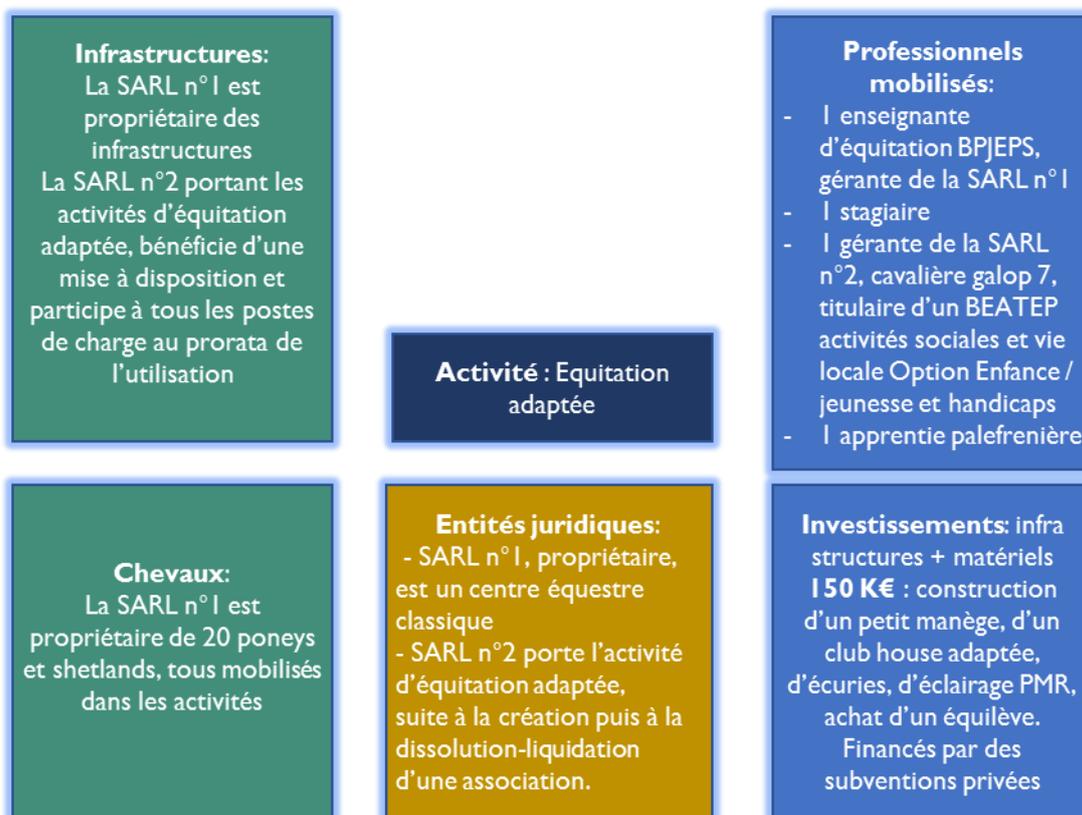
Commentaires

L'activité est portée par un poney club associatif créé il y a 45 ans. Cinq personnes sont salariées du poney club. Les demandes de personnes handicapées ont toujours représenté une partie de l'activité, certains partenariats avec des ESSMS ont plus de 20 ans. Depuis 2012, l'une des salariées, à temps partiel et titulaire du BFEH, se consacre exclusivement à l'activité d'équitation adaptée, à sa demande. Elle est la seule intervenante du poney club à intervenir sur la partie handicap.

Les séances sont facturées 40€ de l'heure pour les particuliers et 71€ de l'heure en moyenne pour les établissements venant en groupe.

Avec un chiffre d'affaires total de moins de 20 000 euros, l'activité handicap représente moins de 5% du chiffre d'affaires global du centre équestre, une activité de complément qui se déroule essentiellement en semaine lorsque l'activité « tous publics » est la plus faible.

L'activité ne représente pas de surcoût et n'a nécessité que des investissements à la marge (réalisation d'une estrade et de toilettes adaptées) dont le coût a été entièrement assumé par les fonds propres de l'association. La gérante n'envisage pas de développer davantage l'activité handicap qui nécessite déjà une organisation en termes de planning entraînant une liste d'attente pour certains usagers.



Commentaires

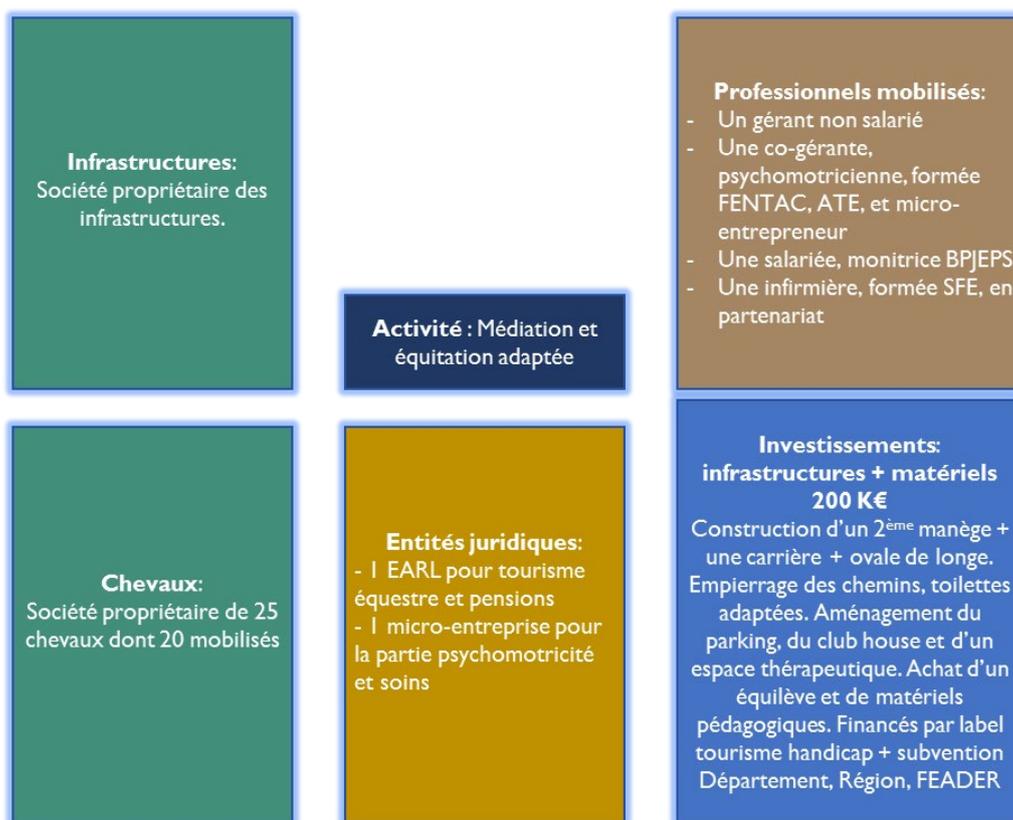
L'activité se déroule dans un centre équestre propriété d'une SARL proposant des activités d'équitation classique (une gérante + 1 stagiaire) dont l'activité a débuté en 2012. La gérante souhaitait développer une activité handicap car elle a eu l'habitude d'accueillir ce type de publics lors de précédentes expériences professionnelles sans pour autant s'en servir pour « remplir les heures creuses ». Avec une de ses clientes, elle imagine la création d'une association dédiée à la pratique de l'équitation adaptée, dont les activités se dérouleraient au sein même des infrastructures.

En 2015, l'association est créée et sa responsable va être très proactive afin de lever des financements permettant de réaliser des investissements et de créer des infrastructures adaptées. 150 000 euros sont récoltés auprès d'associations spécialisées sur le sujet du handicap, ou de fondations de grandes entreprises. Ils ont permis de construire un petit manège dédié aux activités handicap, d'un club house accessible, de nouvelles écuries, d'un éclairage aux normes PMR ou encore l'achat d'un équilève. Ces infrastructures profitent aux deux entités qui sont liées entre elles par une convention de mise à disposition, l'association participant alors au prorata à tous les postes de charge de l'utilisation des infrastructures.

Il y a 2 ans, l'association est dissoute et liquidée. Ses activités sont reprises par une SARL, afin de se libérer des exigences de gouvernance de l'association.

Avec 25 h hebdomadaires d'activité et 30 000 euros de CA annuels, la SARL est difficilement rentable, ce qui pèse sur l'équilibre économique des deux structures. Aujourd'hui, les gérantes des deux SARL ne sont pas en capacité de se verser un salaire.

En terme de tarifs : adhésion annuelle (70 €) et licence (25 à 36 €) / heure ponctuelle : 26 à 30 € / 1 h par semaine pendant 1 trimestre : 300-348 € en individuel et 282-290 € en groupe.



Commentaires

L'activité est portée par un couple de dirigeants, formé par un gérant et une psychomotricienne qui créent en 2012 un centre équestre ouvert à tout public valide, handicapé, enfants, adultes. La structure propose à la fois des activités de loisirs et des séances thérapeutiques.

Aujourd'hui, micro-entrepreneur pour les activités de psychomotricité avec le cheval, la co-dirigeante complète ses revenus par des interventions de formation (école de psychomotricité, centre équestre proposant de l'équithérapie et organisme dédié à la médiation équine).

L'augmentation de l'activité de psychomotricité avec le cheval a nécessité des investissements (dont un 2^{ème} manège), financés par l'EARL et subventionnés par le Label Tourisme et Handicap (concernant l'accessibilité), mais également le Département, la Région et le FEADER. Au total, 200 k€ d'investissements ont été réalisés. Les statuts d'exploitant agricole et de micro-entrepreneur ont été préférés au statut associatif pour des raisons de gouvernance mais empêchent la structure d'obtenir certaines subventions.

Aujourd'hui, le chiffre d'affaires de l'EARL est de 120 000€ dont 30 000€ liés aux activités de psychomotricité avec le cheval. Le matériel est mutualisé avec les activités d'équitation et d'équitation adaptée.

Selon le gérant, la psychomotricité avec le cheval viabilise le projet et offre une stabilité de l'activité. Le modèle économique est perçu comme solide.

En termes de tarifs de séance de psychomotricité avec le cheval : 48€ la séance aux particuliers / 80€ pour les groupes réguliers / 120€ pour les accueils ponctuels (séances d'1h).



Commentaires

L'activité est portée par une psychomotricienne libérale. Elle a installé son cabinet au milieu d'infrastructures équestres qui lui appartiennent et dispose de ses propres chevaux. Elle utilise la médiation équine comme un outil dans son travail de psychomotricienne, et considère cela comme un avantage concurrentiel. Elle intervient aussi très régulièrement dans un IME.

Son chiffre d'affaires global est de 28 000 euros mais elle ne tient pas de comptabilité propre à l'activité de médiation équine. Elle vit de son activité.

Elle facture 39€ la séance d'une heure, que le cheval soit mobilisé ou non. Elle facture en complément les frais de transport pour les chevaux lorsqu'elle se déplace dans les ESSMS.

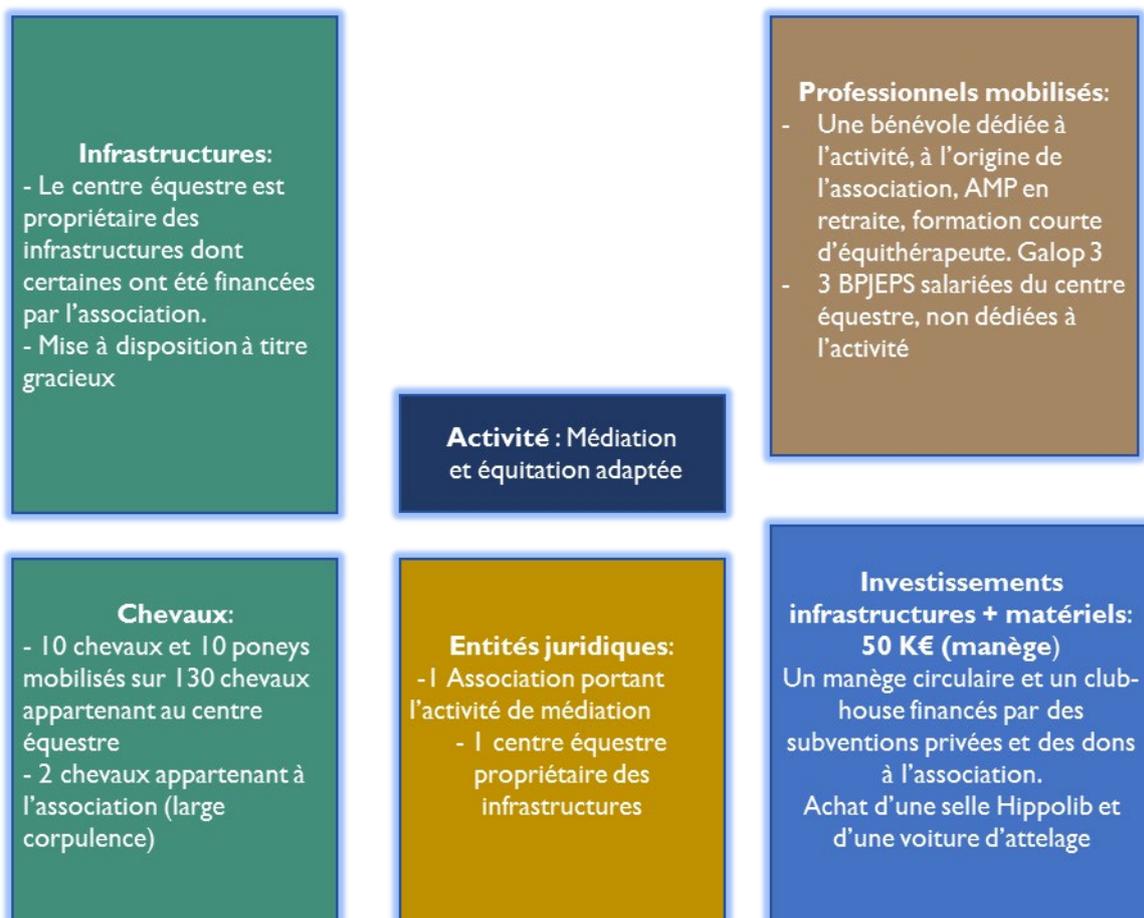


Commentaires

L'activité est portée par une association reconnue d'intérêt général dont la seule activité est la médiation équine. Depuis 1 an, elle dispose de ses propres infrastructures après avoir investi 800 000€ grâce à des subventions publiques (Région, Centre national pour le développement du sport, Conseil Départemental) et privées (fonds Eperon, fondations d'entreprises...). Les chevaux mobilisés appartiennent à l'association même si certains équidés du centre équestre adjacent peuvent être utilisés.

Avec 100 000 € de CA, l'association est à l'équilibre. Selon la gérante, les charges sont les mêmes que celles d'un centre équestre classique (dans l'ordre : salaires, charges opérationnelles équines, frais de structure, vétérinaire...). L'association manque néanmoins de trésorerie pour financer les derniers investissements nécessaires (30 000 €). A moyen terme, elle souhaite multiplier par deux son activité.

Les tarifs pratiqués varient entre 45 et 52€ la séance de 45 min, 110 euros pour les groupes.

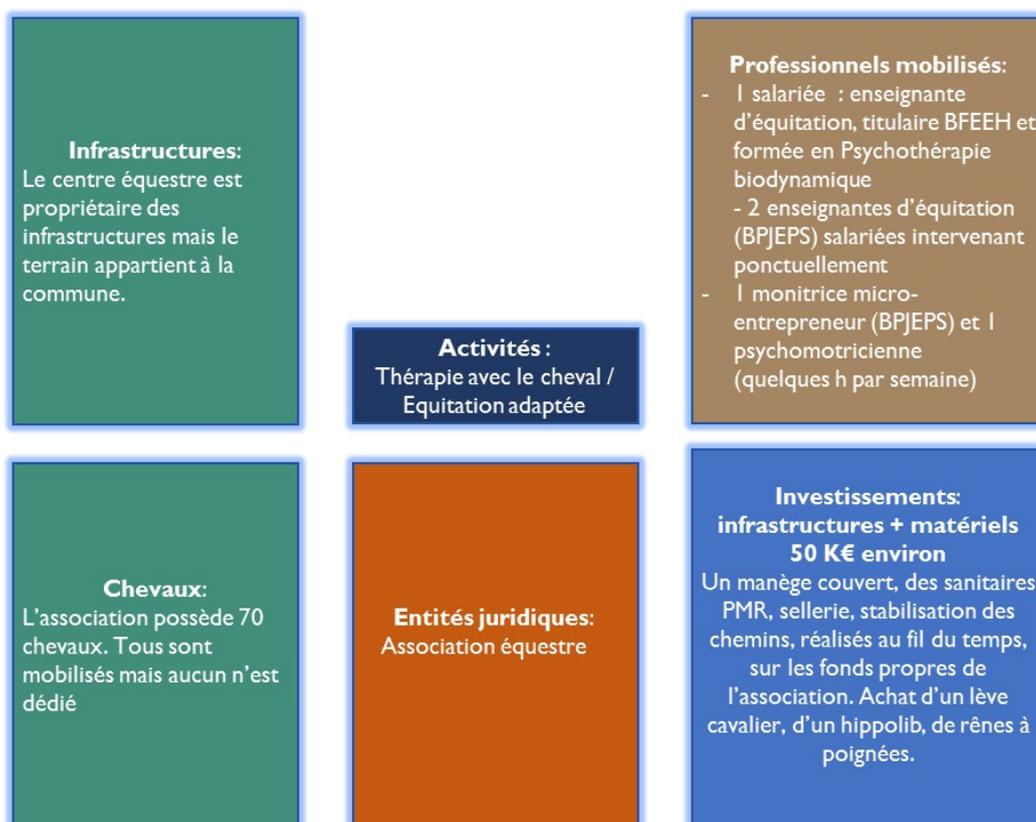


Commentaires

L'activité est portée par une association, dont la responsable intervient en tant que bénévole dans des infrastructures équestres mises gratuitement à disposition de l'association. Certaines infrastructures ont été directement financées par l'association via des dons et subventions privées (club-house, manège circulaire...). Les séances sont facturées au centre équestre.

Les séances sont vendues entre 12,50 et 36€ et représentent 10% du chiffre d'affaires du centre équestre. L'intervenante principale étant bénévole, cela ne représente aucun surcoût pour le centre équestre.

Pour le centre équestre, l'activité permet d'occuper les heures creuses, mais ce n'est pas la motivation principale.



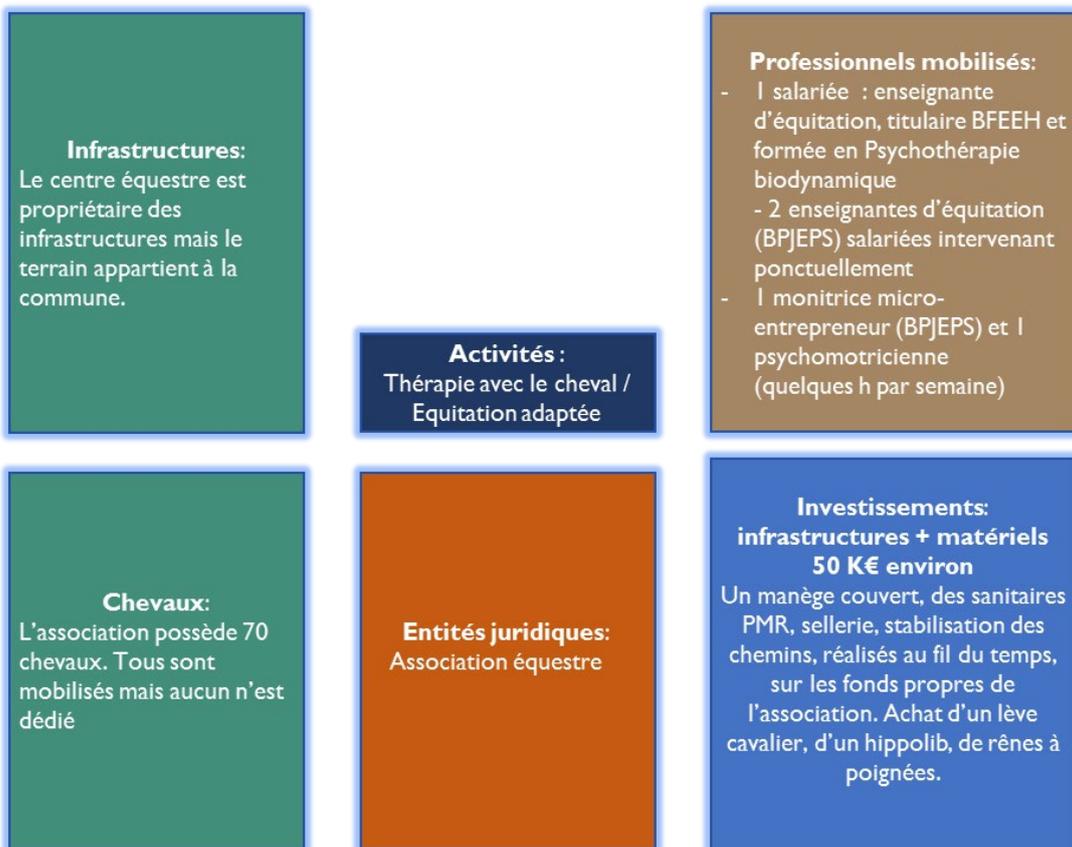
Commentaires

L'activité est portée par une association équestre proposant des activités tous publics et notamment pour les personnes en situation de handicap. L'activité handicap s'est structurée et diversifiée au fil des années. Le centre équestre a construit ses propres infrastructures sans être subventionné en faisant des économies sur les dépenses et en construisant lui-même bon nombre d'infrastructures. Certaines, dont un petit manège couvert, sont dédiées aux activités avec les personnes handicapées.

Sur un chiffre d'affaires global de 325 000 euros, 100 000 euros sont générés par l'activité handicap. Cette activité ne génère pas de surcharge particulière même si le gérant reconnaît que l'association posséderait une moins grande diversité dans la cavalerie sans l'activité de médiation.

Le modèle économique est perçu comme satisfaisant, l'association est à l'équilibre. L'activité repose sur des partenariats solides et une activité réputée malgré une concurrence ressentie.

Cas n°9

**Commentaires**

L'association proposant les activités à vocation thérapeutique et éducative intervient principalement dans un centre équestre dont les infrastructures utilisées sont louées (loyer mensuel pour sellerie chalet où se situe le bureau de l'intervenante + location de la cavalerie intégrant les frais). L'intervenante (accompagnée parfois de bénévoles et de stagiaires) est salariée à mi-temps de l'association et intervient comme micro-entrepreneur le reste du temps, l'association ne pouvant pas la salarier à plein temps.

Le modèle associatif a été choisi pour pouvoir bénéficier de subventions, même si malgré une proactivité, peu de financements ont été obtenus.

L'association est à l'équilibre. L'intervenante souhaiterait pouvoir consolider l'activité afin de se salarier à temps complet.

En termes de tarification : en plus de l'adhésion à l'association de 15€ pour les individuels et de 80€ pour les institutions :

- séance individuelle : 45€ la séance à dominante santé ou 35€ à dominante sport
- séance collective : sur devis pour séance à dominante santé, 28 € par personne pour séances à dominante sport.

Tarifs dégressifs si engagement sur plusieurs séances.

Cas n°10

**Commentaires**

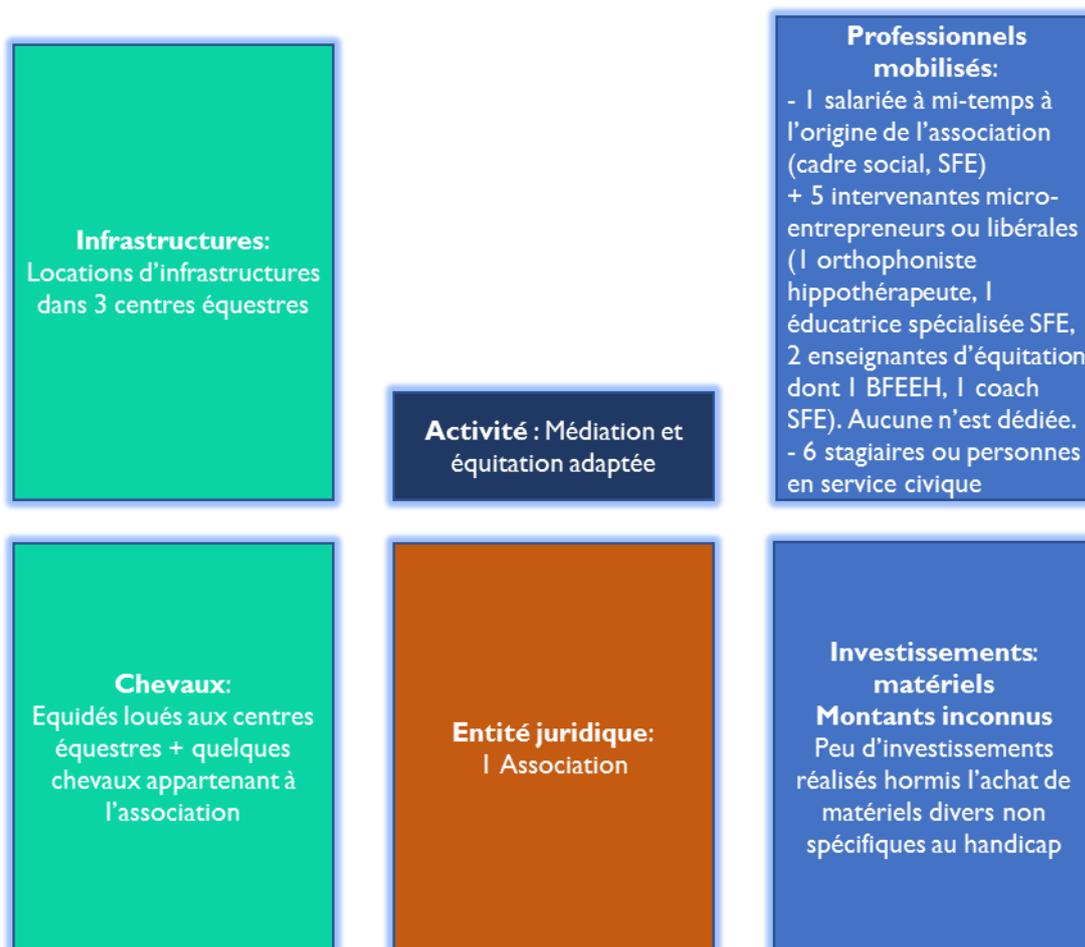
L'association portant l'activité est locataire d'infrastructures équestres. Avant cela, elle a déjà été en partenariat avec 4 autres centres équestres avant d'être remerciée, soit parce que le handicap dérangeait, soit parce que le centre équestre voulait salarier l'équipe ou reprendre l'activité à son compte. Elle a un projet très avancé de s'installer dans sa propre infrastructure.

L'organisation de l'activité a connu de fortes évolutions (activité libérale puis en association, activité dans des centres équestres partenaires puis volonté de construire ses propres infrastructures). Ces évolutions se sont faites progressivement mais sont notamment liées à une hausse du CA de 64% en deux ans (forte demande). L'équipe s'est étoffée progressivement.

En termes de chiffre d'affaires, ce sont les partenariats avec les ESSMS qui rentabilisent l'activité alors que la clientèle de particuliers ne permet pas de générer un CA suffisant. Les recettes sont en nette évolution depuis 2013. Elles étaient de 63 994 € en 2013 et sont de 136 301 € en 2017.

L'infrastructure en projet (investissement de 550 k€) permettrait de réaliser un objectif de +50 000€ de CA par an et d'avoir un ETP supplémentaire. Car actuellement, l'association ne peut pas répondre à toutes les demandes.

Tarifs pratiqués : 42€ pour une heure individuelle / 80€ pour une heure par groupe ESSMS



Commentaires

L'association portant l'activité fonctionne en réseau de professionnels. Elle compte 5 intervenantes micro-entrepreneurs ou en libéral en plus de la responsable de l'association.

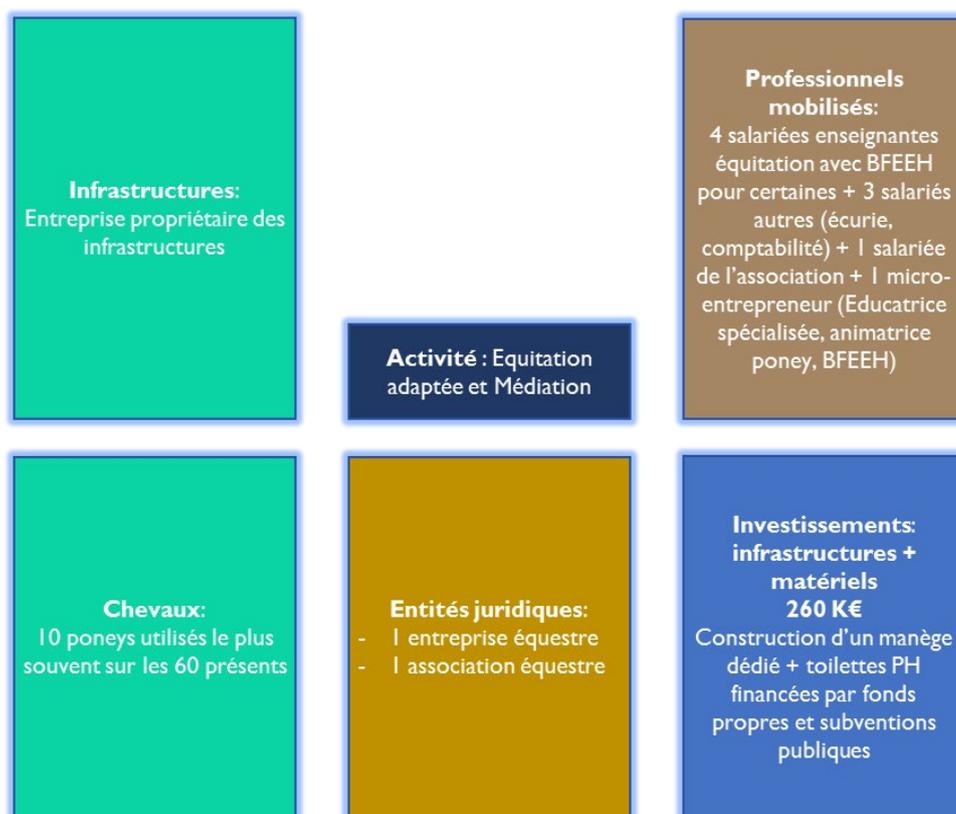
Les activités de médiation se déroulent dans 3 centres équestres différents ce qui représente un coût important pour l'association, mais une source de revenus supplémentaire pour les centres équestres concernés.

L'activité de l'association est en pleine expansion et en pleine structuration (création en 2017). En parallèle des activités de médiation, l'association souhaite développer un pôle ressource sur la médiation équine (ressources bibliographiques, accompagnement pour des professionnels qui souhaiteraient se lancer dans l'activité).

L'association est proactive sur l'obtention de financements publics mais avec peu de réussite. Elle bénéficie néanmoins de nombreuses prestations de service grâce à son réseau, dans une logique d'économie circulaire.

A terme, l'association souhaiterait pouvoir avoir davantage de créneaux disponibles pour ses activités dans les centres équestres voire de bénéficier de ses propres infrastructures.

En termes de tarif : 50€ la séance d'1h dont 25€ reviennent à l'association (cela comprend la location de l'équidé, des locaux et les écrits fournis).



Commentaires

Le centre équestre a toujours accueilli des personnes en situation de handicap. Sur 8 salariés, 4 participent régulièrement aux activités avec les personnes handicapées ainsi qu'une micro-entrepreneur.

Le recours au statut associatif a permis de bénéficier de la location des terrains municipaux sans passer par un appel d'offres. Il a également permis de lever des fonds pour financer les investissements (subvention de la Ville, du Conseil Départemental) en complément de financements privés.

Aujourd'hui, l'activité est à l'équilibre. Après des investissements élevés, il s'agit de stabiliser l'activité.

Code couleur des schémas :

Statut de l'entité proposant l'activité :

Micro-entreprise

Association équestre

Double entité

Statut vis-à-vis des infrastructures et des équidés :

Propriétaire

Locataire

Statut majoritaire des intervenants associés à l'entité :

Salarié(s)

Non salarié(s)

Les 12 situations étudiées ne permettent pas de classer les organisations autour de quelques modèles économiques, chaque professionnel ayant choisi des stratégies relativement différentes.

On peut néanmoins formuler **quelques constats clés** :

- Selon les cas, **le montant consacré aux investissements est extrêmement variable, de 3 K€ à 800 K€**. Cette dispersion des données renvoie en particulier à l'importance que prend l'activité étudiée dans l'activité professionnelle du praticien ou de la structure concernée. Il est évident que plus l'activité est centrale, plus l'objectif est de développer l'activité et plus les moyens consacrés à l'acquisition d'équipements adaptés sont élevés.
- Il apparaît que **si l'acquisition d'infrastructures représente une charge très lourde pour les organisations, celles-ci, lorsqu'elles souhaitent être spécialisées, privilégient cette démarche car elle permet de sécuriser l'activité** (en n'étant plus tributaire et soumis aux exigences des partenaires) et d'en améliorer la qualité (en maîtrisant davantage l'organisation des espaces et la gestion de la cavalerie).
- Des montages juridiques permettant de **distinguer la structure qui supporte les charges d'exploitation et la structure qui réalise les interventions** ou en adoptant le statut associatif qui permet d'obtenir des subventions, en privilégiant des statuts non-salariés, ...dans un but de sécurisation de la situation économique.

En synthèse :

- *Des choix d'organisation et des modèles économiques très variables selon les professionnels mais recherchant en priorité la sécurisation de l'activité ;*
- *Une rentabilité souvent limitée (en phase de croissance) conduisant plusieurs professionnels à renoncer à un salaire ;*
- *Une intensité de l'activité subie ou souhaitée très hétérogène :*
 - *Souvent débordés ;*
 - *Subissant parfois un manque de clients ;*
 - *Résultant parfois de choix personnels pour concilier vie professionnelle et vie privée.*
- *Des compétences et un temps limités pour travailler au développement et à la structuration de l'activité (difficulté à monter les dossiers de demandes de subvention / Difficulté à répondre aux exigences de reporting des financeurs).*
- *Mais, des professionnels qui n'ont pas tous une volonté de croissance. Quelques initiatives cependant pour développer l'activité (ex : recrutement de chargé de développement).*

5. CONCLUSIONS

A l'issue des investigations, il est possible d'identifier les leviers ou au contraire les freins au développement de l'activité (cf. tableau ci-dessous), ainsi que quelques bonnes pratiques.

5.1. Les leviers et freins au développement de l'activité

Les facteurs clés de succès	Les facteurs de risque
<p><u>Concernant la demande :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des services et prestations faisant l'objet d'une demande parfois forte de la part des acteurs professionnels et des particuliers (activité déclarée en hausse par 4 répondants sur 10 correspondant cependant à un nombre médian de clients différents sur une année de 20) - Des activités dont les bienfaits sont repérés et appréciés des bénéficiaires ou de leurs proches. <p><u>Concernant la concurrence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des activités a priori concurrentes perçues plutôt comme complémentaires par les professionnels et les « clients ». <p><u>Concernant les conditions de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A priori, l'absence d'obstacle pour trouver des chevaux adaptés aux différentes activités. - L'absence de surcoût dans la gestion de la cavalerie. - Certains professionnels en cours d'acquisition de notoriété, dont la qualité des interventions est reconnue. - Pour les activités à vocation thérapeutique ou éducatif, des besoins limités en acquisition de matériel spécifique. 	<p><u>Concernant la demande :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une méconnaissance de la diversité des activités de service avec le cheval. - Pour certains professionnels, des difficultés à répondre à la demande mais d'autres sont en recherche de clientèle. <p><u>Concernant la concurrence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des arbitrages qui peuvent être en défaveur des activités à vocation thérapeutique compte tenu d'un coût supérieur à d'autres interventions. <p><u>Concernant les conditions de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des activités dont les objectifs sont encore débattus par les parties prenantes de même que la répartition des rôles entre les intervenants. - Des activités non réglementées amenant des personnes insuffisamment qualifiées à s'installer. - Des institutions financeurs du secteur social et médico-social qui n'appréhendent pas bien la visée thérapeutique des séances de médiation et donc ne sont pas prêtes à financer les séances. - Des financeurs publics qui risquent de jouer sur la répartition des compétences entre eux pour exclure ces activités de leur champ d'intervention. - Des activités à l'intersection de différentes réglementations impliquant une interrogation sur la couverture de l'ensemble des risques professionnels. - Des investissements conséquents à réaliser si l'objectif est de réaliser exclusivement ce type d'activité. - Des activités aujourd'hui difficilement rentables parfois en raison de la faiblesse des volumes d'activité.

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Lorsqu'ils sont partenaires des activités, des centres équestres qui perçoivent difficilement les opportunités de développement d'autant que les activités exigent beaucoup d'investissement sans bénéfice significatif par rapport à l'activité d'équitation classique. |
|--|--|

5.2. La capacité de développement de l'activité

Si certains professionnels déclarent exercer des activités de médiation équine (toutes finalités confondues) depuis plus de 10 ans, ces dernières restent relativement récentes, en particulier concernant les activités à vocation thérapeutique ou éducative.

Les activités de médiation à vocation thérapeutique ou éducative apparaissent globalement encore **entre la phase d'émergence**, phase dans laquelle les coûts de réalisation sont élevés et la demande faible, **et la phase de croissance**, au cours de laquelle la demande augmente générant des économies d'échelle.

Dans un contexte où tous les marchés de la filière équine (courses, équitation amateur, centres équestres, sport de haut niveau, équidés de travail) ont été touchés par une baisse d'activité, le rapport de l'IFCE et de l'INRA (Jez et al, 2012) publié en octobre 2012 qui proposait des scénarii d'évolution de la filière équine à l'horizon 2030, posait le constat de potentialités sous-exploitées concernant le cheval médiateur et thérapeute.

Cependant, **l'information collectée ne permet pas de conclure qu'il existe d'importantes sources de développement des activités à vocation thérapeutique ou éducative**. Il semble que ce type de prestations reste inscrit dans un marché de niche.

6.1. La composition des instances de pilotage de l'étude

6.1.1. Le comité technique

- Mme Françoise CLEMENT, Directrice du Pôle Développement, Innovation et Recherche, IFCE
- Mme Pascale HEYDEMANN, Observatoire économique et social du cheval, Pôle développement, innovation et recherche, IFCE
- Mme Juliette MOS, Ingénieur de projets, IFCE
- Mme Marianne VIDAMENT, Ingénieur de développement médiation, IFCE
- Mme Carole YVON-GALLOUX, Commission Cheval et Diversité, FFE

6.1.2. Le comité des experts

- M. Boris ALBRECHT, Directeur de la Fondation A&P SOMMER
- Mme Blandine BRUYAT-CAUSSARIEU, Association Le Pied à l'étrier
- Mme Hélène CASAL, Ecole d'équitation des Centaures
- Mme Isabelle CLAUDE, Directrice d'Equit'aide et présidente de la Fédération Handicheval
- M. Sébastien GATINEAU, Chef de projet du secteur social et médico-social et de la santé, Fédération des PEP
- M. Luc ICHTERS, ancien directeur de l'IME Saint-André (ADAPEI)
- Mme Brigitte MARTIN, Présidente de la FENTAC
- Mme Karine MARTIN, Présidente de la SFE
- Mme Julie MARTOUZET, Présidente du SIPME (à partir de juin 2019)
- Mme Juliette MOS, Ingénieur de projets, IFCE
- M. Jean-Jacques ROBIN, Président du CRE Nouvelle-Aquitaine
- Mme Marianne VIDAMENT, Ingénieur de développement médiation, IFCE
- M. Jean-Claude WACH, Elu référent équitation, FFSA
- Mme Carole YVON-GALLOUX, Commission Cheval et Diversité, FFE

6.2. Les sources d'information

6.2.1. Les entretiens exploratoires

- M. Boris ALBRECHT, Directeur de la Fondation A&P SOMMER
- Mme Frédérique BERTHOLON, Présidente de la commission handicap, FFE
- Mme Sophie BOYER, Réseau REFERENCEs

- Mme Blandine BRUYAT-CAUSSARIEU, Association Le Pied à l'étrier
- Mme Hélène CASAL, Ecole d'équitation des Centaures
- Mme Isabelle CLAUDE, Directrice d'Equit'aide et présidente de la Fédération Handicheval
- Mme Pascale HEYDEMANN, Observatoire économique et social du cheval, Pôle développement, innovation et recherche, IFCE
- Mme Brigitte MARTIN, Présidente de la FENTAC
- Mme Karine MARTIN, Présidente de la SFE
- Mme Juliette MOS, Ingénieur de projets, IFCE
- M. Jean-Jacques ROBIN, Président du CRE Nouvelle-Aquitaine
- Mme Marianne VIDAMENT, Ingénieur de développement médiation, IFCE
- M. Jean-Claude WACH, Elu référent équitation, FFSA
- Mme Carole YVON-GALLOU, Commission Handicap et Insertion, FFE

6.2.2. Les études de cas

Association A tout crin

PERSONNES RENCONTREES

- Annick BOURNAS, équithérapeute
- Sylvie VALLARD, responsable du centre équestre Ecurie Sylvie VALLARD
- Sabrina, monitrice d'équitation
- 1 Educateur sportif et 1 éducatrice spécialisée, IME, association OVE
- Daniel LACHIZE, Président, Association Roanne Alzheimer
- 5 jeunes de l'IME
- 1 conjoint d'une personne souffrant d'Alzheimer

DOCUMENTS CONSULTES

- BD créée par Annick Bournas
- Book de photos des activités
- Site web : <http://www.atoutcrin.com/historique.php>

Céline DESHAYES, psychomotricienne micro-entrepreneur

PERSONNES RENCONTREES

- Céline DESHAYES, psychomotricienne
- Dr DIVERNOIS, psychiatre, ITEP
- Béatrice, Educatrice, SESSAD de l'Ouest,

- Marc PAILLY, Directeur, IME de l'Ouest
- Véronique GUILLOUMY, responsable du Pôle Médico-social, DT ARS Aveyron

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Aucun

Centre équestre de Montmirel

PERSONNES RENCONTREES

- Thomas GILBERT, gérant du centre équestre de Montmirel
- Elsa GILBERT, psychomotricienne
- Catherine BOULIER, Psychomotricienne, ITEP La Rosace de Sees
- Laetitia OLIVIER, Educatrice, MAS Le Ponant, Valframbert
- Céline MAIGNAN, responsable du service de l'offre « autonomie », Département de l'Orne
- Caroline POUECH, Responsable du secteur personnes handicapées, DD ARS de l'Orne

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Tarifs 2018/2019
- Planning 2018/2019

Association Sports et Loisirs Equestres du Montbrisonnais et association Biodynamicaval

PERSONNES RENCONTREES

- Daniel Clairet, responsable du centre équestre
- Dominique Gutierrez, responsable de l'association Biodynamicaval
- Bérangère Chemarin
- Caroline Manchon
- 2 éducateurs d'un foyer d'accueil médicalisé
- 2 accompagnateurs d'un centre social (Roanne)
- 2 éducatrices spécialisées du FAM de Saint Pourçain sur Sioule dans l'Allier
- 1 parent d'un enfant autiste usager

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Site internet et réseaux sociaux du Centre Equestre
- Plaquettes de communication

SARL Change d'Allure

PERSONNES RENCONTREES

- Maité LOUIS, Gérante des écuries de la ville au bois
- Valérie BERNARD, Gérante de Change d'Allure
- 5 parents d'enfants en situation de handicap, usagers du Poney Club

DOCUMENTS CONSULTES

- Site internet et blog

Association Equi'M

PERSONNES RENCONTREES

- Yannique BOURGLAN, gérante, Equi'M
- Amandine SUMIAN, gérante du centre équestre Cheval et Soleil
- Dominique BONNOT, Orthophoniste, Président Equi'M.
- Amandine FAGES, Educatrice spécialisée, master APAS, Secrétaire d'Equi'M
- Noémie ROYNETTE, Ethologue (service civique puis bénévole à Equi'M)
- Bruno GAIDON, Infirmier, Hôpital Montperrin
- Mme FORTIER, Chef de service, EEAP Les Soleillets
- Valérie de HALLEUX, Sophrologue, Art-thérapeute, psychopraticienne
- 1 maman d'une jeune fille en séance individuelle hors institution

DOCUMENTS CONSULTES

- Dépliant Equi'M
- Site internet du centre équestre et d'Equi'M

Association Equi'Sens

PERSONNES RENCONTREES

- Sabine Chapuis, Fondatrice et directrice
- Julien Blache, salarié depuis 2007, moniteur
- Charlène Etienne, salarié depuis 5 ans, monitrice
- Dr Catherine Mari, Médecin Pédopsychiatre
- Emmanuelle Desoindre, éducatrice spécialisée à l'IME les Colibris

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Site internet
- Blog
- Plaquette de communication
- Exemple de convention de partenariat

Lauren CASTAINGT, micro-entrepreneur

PERSONNES RENCONTREES

- Lauren Castaingt, monitrice d'équitation adaptée, responsable de l'activité
- Daniel Desmeure, propriétaire et gérant du Centre Hippique des Alpes
- Catherine Nemoz, enseignante d'équitation et responsable des activités handicap au Centre Hippique des Alpes
- 1 Parent
- Emilie Moncarey, chargée de mission au Comité Sport Adapté Isère, référente équitation adaptée
- Nathalie Deschamps, psychomotricienne
- Béatrice Pellorce, ergothérapeute
- Sandy Villata-Devisme, monitrice éducatrice
- Claire Bourguignon, enseignante en activité physique adaptée, EHPAD le Versoud
- Marion, coordinatrice Pôle activité de jour au MAS le Champ-Rond

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Exemple de convention de partenariat
- Exemple de fiche d'évaluation
- Documents de communication
- « Projet de soin » établi par un IMP

Association Le Pied à l'Etrier

PERSONNES RENCONTREES

Equipe / intervenantes de l'association :

- Blandine CAUSSARIEU
- Sophie PEIGNIER
- Alice HEMARD
- Emma DEBARNOT

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Plaquette de présentation des activités de l'association
- Site web de l'association
- Projet de construction d'un centre d'équithérapie
- Tableau financier

Association Né'Hom

PERSONNES RENCONTREES

- Julie Martouzet, créatrice de l'association et Equithérapeute
- Manon Pomes Bordedebat, Orthophoniste en cabinet à Cugnaux, intervenante à Né'Hom
- Marine Ostermann, éduc spé, intervenante.
- Alexandra Muller, en service civique à Né'Hom
- Inès Papin, étudiante à l'ENM et stagiaire à Né'Hom
- Une bénévole de l'association, monitrice, intervenant dans les séances
- Deux parents
- Vincent Mahout, gérant du Haras du Vitarelles
- M. Lassarat, Le Gérant du Poney Club de Gouny
- Deux éducatrices spécialisées d'un ITEP
- 1 accompagnante

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Documents de communication de l'association
- Charte de pratique des intervenants
- Exemple de bulletins d'adhésion
- Site internet
- Film réalisé par Ne'HOM
- Documents ressource de l'association

Poney Club du Bois de Verrières

PERSONNES RENCONTREES

- Julie MARIE, gérante du Centre Equestre
- Amélia SAUVAGE, monitrice d'équitation adaptée, titulaire du BFEEH
- 2 parents d'enfants usagers du Poney Club

- Françoise de SONIS, Educatrice spécialisée, Hôpital de jour de Montrouge
- Hélène MICHAUD, Ergothérapeute, CRMTP Antony
- Jean-Yves LOUP, référent handicap du Comité Départemental d'Equitation de l'Essonne, membre du Comité Régional d'Equitation et gérant d'un centre équestre accueillant des personnes en situation de handicap

DOCUMENTS CONSULTÉS

- 1 exemplaire de convention de partenariat conclue avec un IME
- Bilan comptable, exercice 2018 de l'Association

Poney club Salantine / Association pour la promotion équestre (APE)

PERSONNES RENCONTREES

- Danielle FEVRIER : Chargée de développement/ communication de l'APE
- Sophie NORMAND, dirigeante du poney club
- Dominique RIFFIER, enseignant d'équitation
- Hélène BRIAND : Educateur / Moniteur éducateur / AMP / Accompagnant éducatif et social,
- Nora GIRAUD, Psychomotricienne au sein du SESSAD du Sillon de Bretagne Moisson Nouvelle.
- Madame QUINIOU, Infirmière secteur pédo psychiatrie 1, Hôpital de Haute-Roche, CHU de Nantes
- Madame DURET, éducatrice au STEMO Service Territorial Educatif de milieu ouvert.
- Fabienne DEBUISSON, MAS FAM de l'ARTA, éducatrice sportive.
- Edwina REDOIS, infirmière CMP Samothrace, chu-nantes.fr et Sophie.CRESPIN, Infirmière, CMP Samothrace chu-nantes.fr , secteur 2 de pédo-psychiatrie

Profil des répondants

- Sur 458 répondants :
 - 86% exercent une activité de médiation équine (N=396)
 - Dont une partie exerce de l'équitation adaptée
 - 62% une activité d'équitation adaptée (N=282)
 - Dont une partie exerce de la médiation équine
 - 48% exercent les 2 types d'activité (N=220)
- Soit :



Caractéristiques comparées des 3 groupes distincts

- 3 groupes :
 - Professionnels exerçant la médiation équine seule
 - Professionnels exerçant l'équitation adaptée seule
 - Professionnels exerçant les 2 types d'activités
- Caractéristiques comparées en termes de :
 - Statut professionnel et qualifications
 - Déroulement des séances
 - Partenariats
 - Publics
 - Économie de l'activité

Statut professionnel et qualifications

	Médiation équine + équitation adaptée (N=220)	Médiation équine uniquement (N=176)	Équitation adaptée uniquement (N=62)
Activité principale	59% (médiation équine et/ou équitation adaptée)	39%	44%
Statut professionnel	4/10 sont salariés (28%) ou dirigeants de centres équestres (12%) 3/10 sont indépendants 2/10 sont agriculteurs	1/2 est indépendant	1/2 est agriculteur 3/10 sont salariés ou dirigeants de centres équestres 2/10 sont indépendants
Titre sanitaire et social	47%	83%	/
Niveau >= Galop 1		95%	
Niveau >= Galop 7	89%	47%	92%
Certification équestre	90%	29%	92%
Formations spécifiques en médiation équine (> 400h) BFE EH, BFE ES et/ou FFSA	38% (11%) 37%	81% (51%)	/ 52%
	Souvent leur activité principale Souvent des professionnels équestres Peu de formations spécifiques	Plutôt des professionnels de la santé et de l'action sociale Souvent une activité secondaire Formation spécifique en médiation équine	Professionnels équestres et agriculteurs (fermes éq.) Activité plutôt secondaire Formation handicap pour la moitié d'entre eux

/ / question non posée à cette catégorie de répondants

Déroulement des séances

	Médiation équine + équitation adaptée (N=220)		Médiation équine uniquement (N=176)	Équitation adaptée uniquement (N=62)
	Médiation équine	Équitation adaptée		
Déroulement des séances				
à pied	87%	57%	98%	73%
à cheval	93%	67%	77%	98%
attelé	34%	23%	22%	26%
Encadrement des séances seul(e)	15%	15%	32%	34%
avec des collègues de la même structure	34%	24%	24%	24%
avec les pro. accompagnant les usagers	55%	24%	35%	48%
avec des bénévoles	15%	8%	18%	16%
Type de séances				
individuelles	63%	36%	65%	66%
collectives (avec consignes individuelles)	77%	47%	60%	65%
collectives (avec consignes collectives)	33%	20%	90%	40%
	Encadrent moins souvent seuls Séances à cheval plus fréquentes en médiation équine		Tous ou presque proposent des séances à pied et des séances collectives 1/3 encadre seul	Tous ou presque proposent des séances à cheval, plutôt individualisées 1/3 encadre seul

Partenariats et types de publics

	Médiation équine + équitation adaptée (N=220)		Médiation équine uniquement (N=176)	Équitation adaptée uniquement (N=62)
	Médiation équine	Équitation adaptée		
Mise en place de partenariats avec des étab. santé ou médico-sociaux avec des institutions	76% 30%	37% /	66% 24%	55% /
Publics en situation de				
handicap mental	87%	52%	68%	92%
handicap moteur	61%	38%	48%	55%
handicap psychique	70%	42%	79%	47%
handicap sensoriel	50%	30%	44%	32%
autres handicaps	47%	23%	43%	50%
isolement social	23%	9%	37%	3%
mise sous contrôle judiciaire	18%	8%	16%	3%
difficultés sociales	50%	22%	63%	42%

<p>↓</p> <p>Nombreux partenariats en médiation équine, avec des établissements de santé et/ou médico-sociaux</p> <p>Tous types de handicaps et difficultés sociales</p>	<p>↓</p> <p>Handicaps psychique, mental et personnes en difficultés sociales</p>	<p>↓</p> <p>Tous ou presque accueillent des publics en situation de handicap mental</p>
---	--	---

Economie de l'activité

	Médiation équine + équitation adaptée (N=220)		Médiation équine uniquement (N=176)	Équitation adaptée uniquement (N=62)
	Médiation équine	Équitation adaptée		
Nombre moyen d'heures réalisées sur un mois en 01/2018	52 heures	30 heures	27 heures	18 heures
Nombre moyen de participants différents accueillis en 01/2018	20	12	13	14
Tarif moyen d'une séance individuelle d'une séance collective	30€ 18€	28€ 15€	43€ 25€	29€ 16€
Situation budgétaire déclarée de l'activité				
excédentaire	8%	5%	10%	13%
à l'équilibre	66%	68%	66%	60%
déficitaire	26%	27%	24%	26%

<p>↓</p> <p>Activité conséquente (heures, participants), à mettre en lien avec le caractère principal de l'activité</p>	<p>↓</p> <p>Activité plus marginale (caractère secondaire)</p>	<p>↓</p> <p>Activité plus marginale (caractère secondaire)</p>
---	--	--

Synthèses des profils médiation équine / équitation adaptée

■ Réalisation de 2 typologies :

- Professionnels de la médiation équine
- Professionnels de l'équitation adaptée

Certains
répondants sont
dans les 2
groupes

■ Méthodologie :

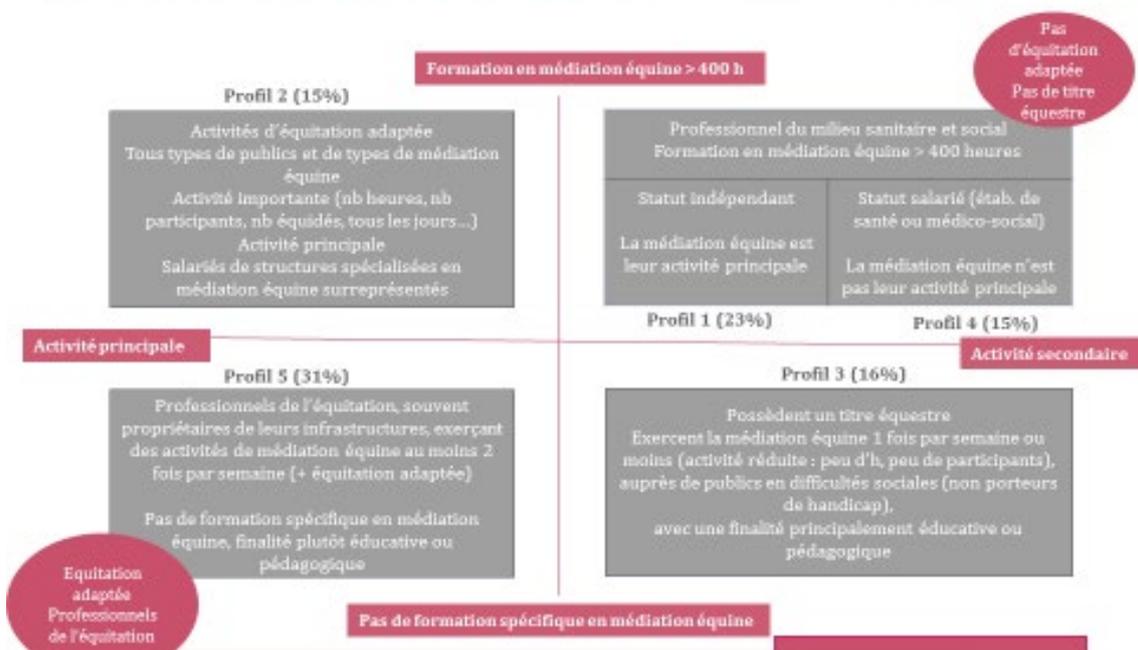
- **1^{ère} étape** : Sélection statistique des variables les plus « discriminantes » à travers une analyse exploratoire multivariée (*méthode d'analyse des correspondances multiples, ou ACM*)

Les principales oppositions résident dans les caractéristiques suivantes :

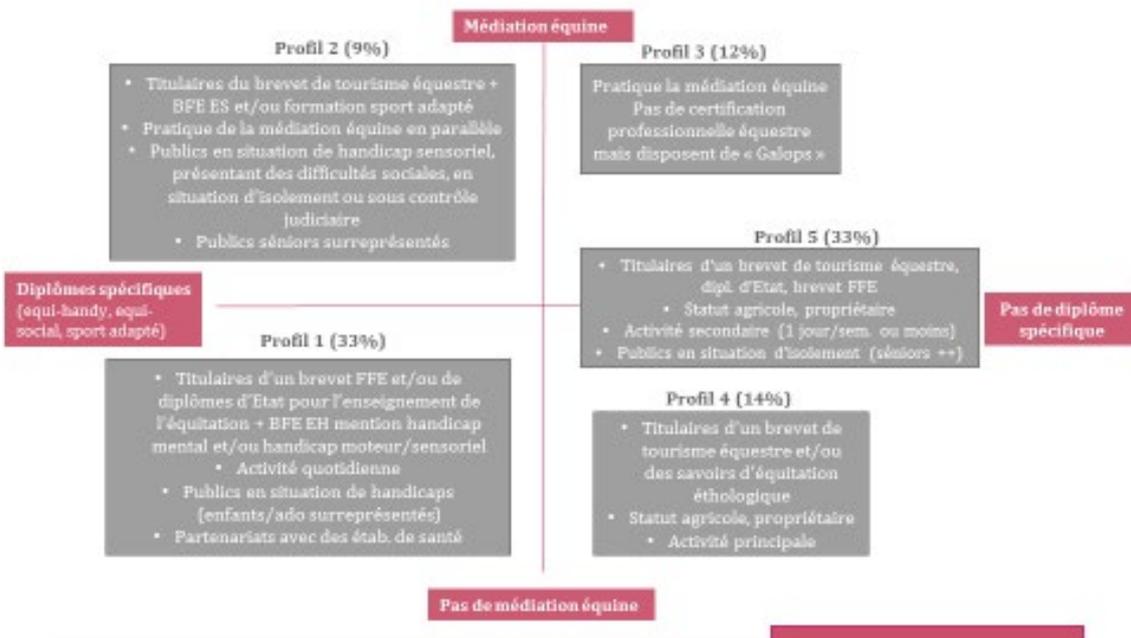
- Activités d'équitation adaptée exercée en plus de la médiation équine (caractéristique très liée aux professionnels de l'équitation)
- Activité principale vs. secondaire
- Formation spécifique en médiation équine (>400 h vs. pas de formation spécifique)

- **2^{ème} étape** : Regroupements successifs de répondants afin de constituer des groupes (« **profils-types** ») les plus homogènes possible en leur sein et les plus hétérogènes possible entre eux (*méthode de classification ascendante hiérarchique, ou CAH*)

5 profils-types de professionnels de la médiation équine



Équitation adaptée : 5 profils-types



6.4. Les différentes activités de service avec le cheval présentées par leur promoteur

- L'Équitation adaptée**, également appelée Equi-Handi est un sport dont les règles ont été aménagées pour qu'il puisse être pratiqué par des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel. La discipline est donc enseignée dans les établissements affiliés à la Fédération Française d'Équitation, dont certains ont ouvert une section handisport, ou à la Fédération Française des Sports Adaptés qui ont ouvert une section équitation. Les sections handisport s'adressent aux personnes avec un handicap physique ou sensoriel tandis que les sections équitation de la FFSA concernent les personnes en situation de handicap mental ou atteintes de troubles psychiques.
- L'Équicie** se définit en référence à la reconnaissance officielle du métier d'équicien (janvier 2014). « C'est un accompagnement avec le cheval, destiné aux personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, mental, psychique ou social, en état de souffrance passagère ou durable, ou en recherche de mieux-être. Elle est pratiquée par un professionnel de la médiation équine, l'équicien, qui s'appuie sur la création d'une relation entre le cheval et la personne accompagnée. Il utilise les outils de la relation d'aide et construit son accompagnement sur la méthodologie de la démarche projet de l'action sociale (cf. Loi de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale). L'équicie est un métier transdisciplinaire. L'équicien a des connaissances en anatomie et en physiologie, en psychologie et en éthologie humaine et animale. »¹⁰ Les Equiciens ne sont pas thérapeutes. Ils sont soumis à la prescription d'un professionnel de santé.

¹⁰ Blog des équiciens.

- **La Thérapie Avec le Cheval (TAC)** : « *les séances de thérapie avec le cheval, ne sont pas des moments d'acquisitions équestres ni des séances de loisir, mais des temps d'accompagnement thérapeutique qui sont prescrits ou indiqués par un médecin. Elles s'adressent à toutes personnes, enfants, adolescents ou adultes en demande de soin, dans les domaines de la pathologie physique ou mentale ou présentant des difficultés psychiques (dépression, troubles des comportements alimentaires, addictions, désorientation...), ou encore en rupture sociale.* »¹¹
- **L'équithérapie** est un soin psychique médiatisé par le cheval et dispensé à une personne dans ses dimensions psychiques et corporelles. Cette définition, apportée par la Société Française d'Equithérapie, et partagée par l'Institut de Formation en Equithérapie, a été adoptée lors de la signature de la Charte d'éthique et de déontologie des équithérapeutes en 2006. « *L'équithérapie est une action de soin, c'est à dire qu'elle s'adresse à une personne ayant une maladie, un handicap, une souffrance ou un besoin spécifique. Elle doit être pratiquée par un professionnel qualifié, dans un cadre garantissant la protection de la personne prise en charge et le caractère raisonné des actions entreprises dans son intérêt.* »¹²
- **L'Hippothérapie** est, en France, un soin somatique médiatisé par le cheval. C'est un terme international qui définit la rééducation fonctionnelle avec le cheval. Dans d'autres pays (Belgique par exemple) il est utilisé comme un équivalent d'équithérapie.
- **L'équi-coaching** est également appelé horse coaching ou accompagnement facilité par le cheval. Il s'agit d'une technique employée pour établir une relation entre l'homme et le cheval dans le but de développer son leadership lorsqu'elle est utilisée dans un cadre professionnel.¹³ L'équicoaching peut avoir pour but le développement personnel.

¹¹ Qu'est-ce que la Thérapie Avec le Cheval ? FENTAC

¹² « Qu'est-ce que l'équithérapie », site SFE.

¹³ HMR Consulting